RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Association A.D.E.J.
Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
4, rue Paradis – 13001 Marseille – Tél : 04.86.77.65.44 – Fax : 04.91.50.87.81
www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr

RAPPORT MORAL

Il s'avère indispensable de rappeler que, depuis sa création en 1995, l'ADEJ a fondé son action sur la base de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Celle-ci demeure le référent essentiel de son activité en direction des enfants et des jeunes, même si l'ADEJ doit adapter le contenu et les modalités de ses interventions au fil des années, en fonction de l'évolution sociétale, des enfants et des jeunes.

Son objectif primordial, sur la base des outils juridiques qu'elle crée et met à jour au fil des années, est de transmettre au public concerné les moyens de devenir des citoyens à part entière et de transmettre ces acquis dans leur entourage.

Bien évidemment, les juristes axent leurs interventions sur les thématiques retenues et adaptent leur présentation en fonction du niveau scolaire. Ils s'efforcent de mobiliser l'attention des élèves et de détecter à travers les questions ou réactions les points sur lesquels il est nécessaire d'insister afin que l'action atteigne son objectif.

Depuis les crises sanitaires qui ont impacté les modalités de notre vie sociale, nous avons pu constater l'intensification de la place d'internet et des réseaux sociaux chez les jeunes, ce qui peut impacter leur perception du Droit et induire des préjugés. Nos interventions permettent alors de déconstruire ceux-ci et incitent les jeunes à réfléchir et à développer leur esprit critique. Les juristes disposent de tous les supports pour répondre à cette forte demande.

Comme nous l'avons déjà régulièrement souligné, chaque thématique présentée peut générer des questions et observations, émanant des jeunes, qui concernent un sujet différent de celui retenu par l'enseignant.
Même si cela peut générer des efforts importants d'adaptation pour l'équipe intervenante, il est clair que les juristes ont acquis, tout au long de leur expérience, les capacités de gérer les séances en les axant sur le contenu choisi tout en répondant aux questions hors contexte.

Comme les jeunes, l'ensemble de la population est confronté au meilleur et au pire des réseaux sociaux. Il est, en conséquence, primordial que les juristes poursuivent avec ténacité leur mission d'informer sur les fondamentaux juridiques de référence, de réaliser l'objectif central de l'ADEJ et de permettre d'appréhender les principes de notre démocratie : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

Pour ce faire, elle a besoin des soutiens financiers de tous les partenaires qui agissent en faveur des actions pour les jeunes et qui reconnaissent l'importance de cette contribution juridique indispensable pour l'avenir de notre société.

Il m'a paru nécessaire de rappeler les fondamentaux de l'ADEJ et son implication sans faille en sachant s'adapter au fil des années, depuis sa création, à l'évolution du droit et de la société.

Bien évidemment, si l'implication et l'engagement de notre Conseil d'Administration sont primordiaux pour conforter, ancrer cette action au plan local, départemental et régional, l'essentiel de l'activité de l'ADEJ découle de la mobilisation permanente des salariés de l'association que je tiens, en ma qualité de Présidente, à remercier sincèrement.
La Directrice, Shanti Kaiser, assume ses fonctions à tous les niveaux, en collaboration et en concertation constructive avec le Conseil d'Administration. L'assistante agit en bonne coordination.
L'équipe de juristes, qui crée les outils et réalise les très nombreuses interventions, contribue efficacement à la réalisation concrète des actions de l'ADEJ.
Il est évident que la mobilisation et l'engagement des salariés sont les piliers de notre action. Je souhaite que nous puissions poursuivre cette coopération constructive dans l'intérêt essentiel des enfants et des jeunes.

Clara MARINELLO
Présidente de l'ADEJ

Sommaire

INTRODUCTION 3

1ère partie : LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES 9

I. Droit des mineurs 10

A. Droit et Internet 10
B. www.lycée.net 13
C. Mon Internet en sécurité 15
D. À la rencontre d'Eloi 17
E. Alice au pays des droits de l'enfant 19
F. Graine de droit 20
G. La CIDE, Chat s'explique 22
H. Que ferais-tu si ? *(non utilisé en 2022)* 23

II. Justice des mineurs 24

A. Exposition 13/18, Questions de justice 24
B. L'audience est ouverte 27
C. Tribunal : mode d'emploi *(non utilisé en 2022)* 28
D. En quête de justice 29
E. Procès fictif 32

III. Promotion de l'égalité 34

A. Kiffer / Qui fait l'autre ? 34
B. D'égal à égale : formules contre les stéréotypes 38
C. Les autres, ça m'est égal ? 40
D. Différents, et alors ? 42

IV. Citoyenneté 43

A. Changement majeur 43
B. Emploie tes droits ! 47
C. Je(u) suis citoyen ! 49
D. Je, tu, il… nous exerçons nos libertés 51
E. Citoyenneté : quel âge as-tu ? *(non utilisé en 2022)* 53

V. Droit et milieu scolaire 54

A. Questions de violences 54
B. Sans Ferry, pas de voyage vers l'égalité des chances ? 56

2ème partie : LA REALISATION DES PROJETS 59

I. Droit au quotidien Marseille 60

A. Établissements scolaires 65
B. Structures associatives 78

II. Droit au quotidien Bouches-du-Rhône 93

A. Droit au quotidien Simiane - Bouc Bel Air 95
B. Droit au quotidien Vitrolles 98
C. Droit au quotidien Martigues 102
D. Droit au quotidien Miramas 105
E. Droit au quotidien Port-de-Bouc 109
F. Droit au quotidien Aix-en-Provence 112
G. Droit au quotidien Gardanne 114

III. Actions éducatives du Conseil Départemental 118

IV. Projets spécifiques 137

A. Partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse 138
B. Parcours Droits et citoyenneté – FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) 147
C. Actions diverses Bouches-du-Rhône 153

3ème partie : ADMINISTRATEURS AD HOC 159

4ème partie : LES PERSPECTIVES POUR 2023 161

ANNEXES 164

INTRODUCTION

Depuis sa création, l'ADEJ s'investit pour favoriser l'accès au droit des enfants et des jeunes, et participe ainsi à la promotion des droits des enfants et des jeunes conformément aux principes fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Favoriser l'accès au droit des enfants et des jeunes consiste à leur rendre le droit plus accessible. Pour l'ADEJ, il s'agit surtout de le leur rendre plus intelligible en les informant de leurs droits afin qu'ils puissent les utiliser. Enfin, l'accès au droit constitue un moyen de socialisation des enfants et des jeunes en leur donnant des repères pour leur évolution dans la société.

C'est dans cette optique qu'en 2022, l'ADEJ a continué son action**.** L'ADEJ intervient, d'une part, en rencontrant directement les enfants et les jeunes pour les informer de leurs droits, sous la forme d'actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté. D'autre part, l'ADEJ va à la rencontre des professionnels de l'enfance des milieux associatifs et institutionnels, notamment en organisant des actions de sensibilisation et de formation en lien avec les droits des mineurs. L'objectif reste le même : une meilleure appropriation du droit dans le vécu des jeunes et des adultes qui les accompagnent.

En 2022, les actions de l'ADEJ ont concerné 10558 jeunes, soit 4371 de plus que l'année précédente. Cette augmentation s'explique par le partenariat avec le service Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille, qui nous a permis d'intervenir auprès de nombreux écoliers, et également par les actions éducatives du Conseil Départemental en augmentation.

Si les actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté à destination des jeunes constituent toujours l'activité principale de l'association, l'action à destination des professionnels, bien que moins importante en volume, demeure cependant essentielle. En effet, ce sont souvent ces professionnels qui accompagnent les enfants et les jeunes dans la mise en œuvre effective de leurs droits. Cette information à destination des professionnels se réalise désormais sous la forme d'interventions spécifiques, sollicitées par les professionnels eux-mêmes.

Pour adapter le droit aux besoins et aux réalités de son public, l'action **« Droit au quotidien »** se décline sous plusieurs formes en fonction de la thématique étudiée et des territoires sur lesquels elle est conduite. En conséquence, le cadre dans lequel ces actions se déroulent est varié. En effet, qu'il s'agisse des actions à destination du public jeune ou celles à destination des professionnels, les interventions de l'ADEJ peuvent être réalisées sur sollicitation directe d'un établissement scolaire, d'un centre social ou d'une association. Elles peuvent également être réalisées à l'initiative des acteurs institutionnels ou des collectivités territoriales qui souhaitent insuffler une dynamique sur leur territoire. Enfin, l'ADEJ propose et initie elle-même certains projets d'accès au droit.

Ainsi, les interventions de l'ADEJ concernent l'ensemble de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Toutefois, l'essentiel des actions s'effectue dans le département des Bouches-du-Rhône, particulièrement à Marseille mais aussi à Miramas, Martigues, Vitrolles, Port de Bouc, Simiane, Bouc Bel Air, Gardanne et Aix-en-Provence dans le cadre des Contrats de Ville, CLSPD ou CISPD de ces communes.

En 2022, comme indiqué ci-dessus, les actions collectives d'éducation à la loi et à la citoyenneté de l'ADEJ ont concerné 10558 jeunes : 9485 jeunes dans le cadre scolaire et 1073 dans le cadre extra-scolaire. L'ADEJ est intervenue dans 156 structures : 126 établissements scolaires (78 écoles, 42 collèges, 6 lycées), mais aussi dans 30 centres sociaux ou autres structures, pour un total de 551 interventions.

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR TYPES D'ETABLISSEMENTS EN 2022

	Nb établissements	Nb interventions	Nb filles	Nb garçons	Nb total jeunes
Lycées + CFA	6	27	249	183	432
Collèges	42	258	2716	2860	5576
Ecoles	78	164	1747	1730	3477
Sous-total Ets scolaires	***126***	***449***	***4712***	***4773***	***9485***
Centres sociaux + autres	***30***	***102***	414	659	1073
TOTAL	**156**	**551**	**5126**	**5432**	**10558**

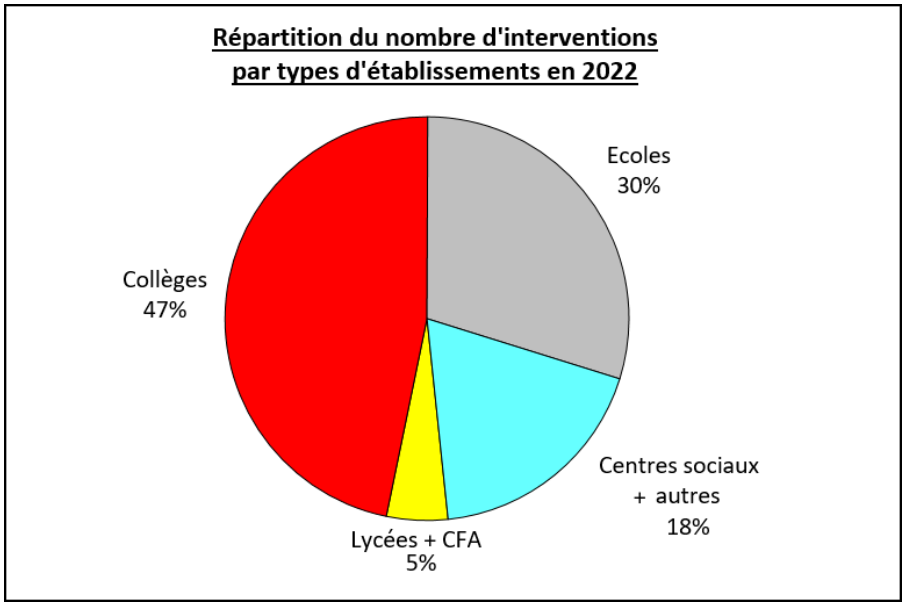

L'équipe de l'ADEJ continue son travail de création et d'actualisation de ses outils pédagogiques.

La plupart des actions de l'ADEJ se déroulent en moyenne sur une plage de deux heures. Cependant, l'équipe s'attache à poursuivre les projets de fond sur plusieurs séances, qui permettent d'approfondir certaines thématiques, telles que la Justice des mineurs notamment.

En 2022, l'ADEJ a utilisé 23 outils pédagogiques différents (Exposition, vidéo, BD, jeux…) que l'on peut regrouper en cinq thématiques :

- Droit des mineurs
- Justice des mineurs
- Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations
- Citoyenneté
- Droit et milieu scolaire

Pour analyser le bilan de l'activité 2022, nous avons choisi, dans la première partie du rapport :

- De présenter les supports pédagogiques de façon détaillée : leur contenu caractéristique et leurs objectifs.
- De définir la méthodologie adoptée par les juristes.
- D'indiquer les structures dans lesquelles ils ont été utilisés.
- De faire apparaître l'évaluation de chacun d'eux (lorsque les jeunes étaient en mesure d'effectuer cette évaluation).
- De retransmettre les lignes essentielles du déroulement des actions pour chaque outil avec les points communs quant à la réaction de l'ensemble des jeunes rencontrés.

Cette première partie est donc similaire à celle des rapports des années antérieures, avec des tableaux concernant les établissements et les évaluations des actions, actualisés avec les données de 2022. Les nouveaux supports pédagogiques sont également présentés.

Elle permet d'illustrer les bases concrètes de notre action, les modalités de notre travail et les éléments fondamentaux que met en œuvre l'ADEJ, depuis des années, pour la réalisation de toutes les actions qu'elle conduit dans le cadre de l'accès au droit des jeunes.

La deuxième partie, consacrée à la réalisation des projets, analyse les interventions effectuées dans les différentes structures (établissements scolaires, associations, centres sociaux) au titre du Droit au quotidien à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône.

Elle explicite les actions éducatives du Conseil Départemental et les projets spécifiques.
Elle fait apparaître, pour chacun d'eux, les modalités particulières d'interventions, les difficultés concrètes rencontrées sur le terrain, les réactions et les questions différentes des jeunes par rapport aux éléments récurrents énumérés dans la première partie (les supports pédagogiques).

En 2022, nous avons modifié la deuxième partie du rapport d'activité afin que la lecture en soit plus fluide. Nous avons donné plus de place aux échanges avec les jeunes participants. Ainsi, le détail de chaque intervention dans chaque classe et/ou chaque structure n'apparait plus, mais nous les transmettons sur demande aux partenaires qui le souhaitent.

La trame suivante est proposée pour une grande partie des interventions : les points communs, les échanges plus exceptionnels, les points à relever et « c'est qui Nadège ? » ou les remarques surprenantes des jeunes (raison pour laquelle nous introduisons cette partie en la contextualisant à chaque fois).
Ces modifications devraient permettre de mieux percevoir la mise en œuvre concrète de nos actions. Cependant, cette trame n'est pas adaptable à tous nos projets et des bilans spécifiques figurent dans cette partie du rapport.

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES EN 2022
(tous établissements)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	113	1300	1356	2656
www.lycée.net *(Parcours citoyenneté Martigues et Fos s/Mer)* *(les jeunes sont déjà comptabilisés sur l'action « Changement majeur »)*	2	0	0	0
Mon Internet en sécurité	97	1045	1038	2083
A la rencontre d'Eloi	45	456	456	912
Alice au pays des droits de l'enfant	9	86	91	177
Graine de droit	27	251	215	466
La CIDE, Chat s'explique	3	24	23	47
Stand "Droits de l'enfant" *("Village associatif" - Marseille)*	1	50	50	100
Stand "Graine de droit" *(Fête de quartier - Miramas)*	1	10	10	20
Journée "Accès au Droit " *(Maison du Droit et du Citoyen – Gardanne)*	3	48	37	85
Total Droit des mineurs	***301***	***3270***	***3276***	***6546***
Justice des mineurs				
Exposition 13/18 Questions de justice	5	26	35	61
L'audience est ouverte	1	6	7	13
En quête de justice	19	77	145	222
Procès fictif	5	8	13	21
Atelier d'implication civique	11	3	99	102
Total Justice des mineurs	***41***	***120***	***299***	***419***
Promotion Egalité				
Kiffer / Qui fait l'autre ?	65	710	674	1384
D'égal à égale : formules c/ les stéréotypes	39	336	336	672
Les autres, ça m'est égal ?	18	106	87	193
Différents, et alors ?	4	12	47	59
Projet "Discrimination-racisme" *(MPT Vallée de l'Huveaune – Marseille)*	3	10	9	19
Total Promotion Egalité	***129***	***1174***	***1153***	***2327***
Citoyenneté				
Changement majeur	9	21	73	94
Emploie tes droits !	7	23	43	66
Je(u) suis citoyen	6	61	71	132
Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	7	40	26	66
Citoyenneté : quel âge as-tu ? *(actions annulées sur place par les structures)*	2	0	0	0
Rallye citoyen *(BA 701 - Salon de Provence)*	4	13	22	35
Total Citoyenneté	***35***	***158***	***235***	***393***
Droit et milieu scolaire				
Questions de violences	37	329	373	702
Sans Ferry, pas de voyage vers l'égalité des chances ?	8	75	96	171
Total Droit et milieu scolaire	***45***	***404***	***469***	***873***
TOTAL	**551**	**5126**	**5432**	**10558**

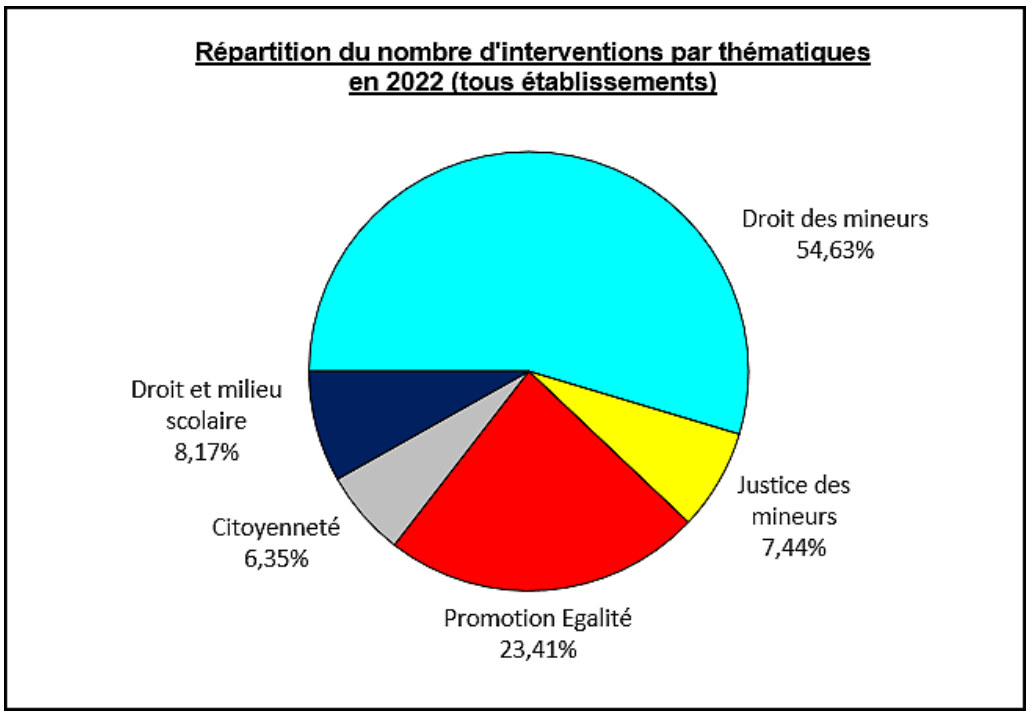

Comme les années précédentes, ce sont les outils sur le Droit et Internet et la promotion de l'égalité qui ont été le plus demandés. Nous notons une augmentation significative des outils « A la rencontre d'Eloi » et de notre jeu « Graine de Droit », due au partenariat avec la Ville de Marseille et les écoles.

Il est important, voire essentiel, de bien informer les jeunes sur les usages d'Internet et les dangers auxquels ils peuvent être exposés, de leur donner les moyens de réfléchir et de développer leur esprit critique. Leur protection passe par l'accompagnement et l'éducation afin qu'ils deviennent des citoyens disposant des clés de compréhension, tant juridiques que républicaines, face à l'abondance et à la variété des contenus sur Internet.

En outre, nos interventions sur ces thématiques génèrent la présentation de très nombreux points essentiels du Droit.

1ère partie :

LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES

I. Droit des mineurs

Cette thématique a concerné 6546 jeunes, ce qui représente 301 interventions
7 outils différents ont été utilisés :

- Droit et Internet
- www.lycée.net
- Mon internet en sécurité
- A la rencontre d'Eloi
- Alice au pays des droits de l'enfant
- Graine de droit
- La CIDE, Chat s'explique

A. Droit et Internet

1. Objectifs

À travers des exemples de l'utilisation d'Internet, il s'agit de montrer comment la loi permet de protéger les enfants et de garantir le respect de leurs droits. En se servant d'un support de plus en plus prisé des jeunes, d'une part les juristes sensibilisent les enfants sur les risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies, et, d'autre part, ils montrent comment la loi permet de les protéger en posant, au besoin, des limites.

2. Méthodologie

Dans cet objectif, l'association ADEJ a réalisé une « animation PowerPoint » qui sert de support à l'intervention.

Le thème des réseaux sociaux (Snapchat, Tik-Tok, Instagram…) est traité avec les jeunes du fait de leur utilisation quotidienne. Nous abordons ici les limites à la liberté d'expression (insultes et propos racistes/homophobes), et certains comportements que les jeunes adoptent parfois sans se rendre compte qu'ils sont dans l'illégalité (diffamation et harcèlement, notamment moral).

Nous mettons aussi l'accent sur le droit à l'image, la diffusion des images de violences, le respect de la vie privée, et l'utilisation de certains sites ou applications (Tik-Tok, Instagram, Snapchat…).

La notion de droit d'auteur est développée, afin qu'ils prennent conscience des règles qui régissent la création artistique et son emploi (téléchargement et streaming). Nous fournissons des repères pour une utilisation conforme à la loi.

Enfin, les jeux en réseau et les sites +18 sont des exemples permettant de montrer aux jeunes que la loi vise également à les protéger, et quels sont les mécanismes mis en place pour cela (contrôle parental, « P.E.G.I », limites d'âge…)

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
113	11-17 ans / adultes	1300	1356	2656

Collège Jas de Bouffan - Aix-en-Pce	Collège St Charles - Marseille
Collège La Nativité - Aix-en-Pce	Collège St Joseph La Madeleine - Marseille
Collège Nathalie Sarraute - Aubagne	Collège Henri Wallon - Martigues
Collège St Joseph - Châteaurenard	Collège Marcel Pagnol - Martigues
Collège Le Petit Prince - Gignac-la-Nerthe	Collège Albert Camus - Miramas
Collège De Mirabeau - Marignane	CS Jean Giono - Miramas
Collège André Chénier - Marseille	Collège La Présentation - Salon de Pce
Collège Jean Giono - Marseille	Collège René Seyssaud - St Chamas
Collège Jean Moulin – Marseille	Collège Jacques Prévert - St Victoret
Collège Laurencin - Marseille	Collège Ste Marthe - Tarascon
Collège Louis Armand - Marseille	CS Les Lilas - Marseille
Collège Louise Michel - Marseille	AUER PJJ Chutes Lavie - Marseille
Collège Pastré Grande Bastide - Marseille	MFA Font Vert - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1534	72,15%	505	23,75%	87	4,09%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1837	86,28%			292	13,72%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1794	84,98%			317	15,02%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1556	73,47%			562	26,53%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,00					

5. Déroulement

Les établissements peuvent associer notre action « Droit et Internet » à la validation du B2I, brevet informatique et Internet. Les actions sont réellement liées à l'usage des jeunes et à la prévention des infractions dont ils pourraient être victimes ou auteurs.

Les interventions démarrent systématiquement par un rappel des finalités des lois en vigueur.
Puis, après avoir rappelé les objectifs d'égalité et de protection de la loi, une définition commune d'Internet est recherchée. Il est très fréquent de constater une utilisation régulière de cet outil par les jeunes, mais rares sont les classes où une définition exacte en est donnée.

Il convient cependant de souligner que les élèves considèrent de moins en moins Internet comme une zone de non droit. En effet, les affaires relayées par la presse, ou même celles qui se sont déroulées dans l'enceinte des établissements dans lesquels l'action est programmée, les conduisent à avoir un œil beaucoup plus critique qu'auparavant. Ainsi, nous pouvons désormais observer des classes où Internet est considéré comme un outil potentiellement nuisible, et d'autres où les histoires relayées ne sont pas considérées comme véritablement graves. Notre objectif est bien entendu non pas de diaboliser Internet, mais de montrer qu'il peut être un formidable outil s'il est utilisé en respectant certaines règles.

Les jeunes prennent généralement conscience, au cours de l'intervention, qu'ils ne sont pas tout à fait anonymes derrière leurs écrans, et donc qu'ils encourent des risques. Ils réalisent également que certains actes constituent des infractions et peuvent être sanctionnés, tels que le harcèlement ou bien la diffamation, ce qui donne lieu à de riches échanges. De même, de plus en plus de jeunes s'interrogent sur l'utilisation de leurs données privées. Nous leur rappelons souvent le rôle de la CNIL et les possibilités offertes depuis l'application du RGPD (Règlement Général de Protection des Données). De même, nous détaillons de plus en plus le rôle et les finalités des cookies, ces logiciels de traçage des internautes pouvant être utilisés à des fins de publicités ciblées.

Nous poursuivons avec des informations concernant les téléchargements légaux et illégaux, même si les jeunes paraissent de mieux en mieux informés à ce sujet, surtout sur les téléchargements légaux. Il perdure cependant un certain flou autour de l'identification d'un téléchargement illégal et l'idée que, même si ce n'est pas légal, ce n'est pas très grave. Il en est de même avec l'utilisation du streaming. Il est de moins en moins rare d'entendre en intervention qu'ils ont reçu le mail voire le courrier LRAR de la part de la HADOPI.

Nous devons souligner ici un point non négligeable. À l'heure actuelle, nous sommes confrontés lors de nos échanges avec les collégiens à des préoccupations qu'auparavant nous retrouvions principalement au niveau du lycée. Ainsi, les difficultés rencontrées se concentrent davantage sur les relations filles/garçons avec les phénomènes de rumeurs, diffamations et de photos ou vidéos mises en ligne à l'insu des protagonistes, avec des conséquences de plus en plus graves.

Par ailleurs, de plus en plus de jeunes nous relaient les « challenges » populaires sur internet. Ils nous ont beaucoup parlé du « Blue Whale Challenge » qui consiste à réaliser une cinquantaine de défis, mettant de plus en plus la personne en danger, le dernier consistant à se suicider. Nous rappelons alors aux jeunes que la Loi interdit l'incitation au suicide comme la mise en danger de la vie d'autrui. De même, nous leur rappelons de ne pas reproduire ce qu'ils peuvent lire ou voir sur internet et qui pourrait les mettre en danger.

Les jeunes nous parlent aussi du « Momo challenge », un avatar inspiré de films d'horreur utilisé sur les messageries sociales (Whatsapp, Facebook Messenger, etc.) et qui après ajout du contact par l'utilisateur, lui demande plus ou moins clairement l'autorisation de prendre le contrôle de son appareil, comme les monstres des films d'horreur dont il s'inspire, pour lui demander de réaliser des défis plus ou moins risqués. Suivant les personnes se cachant derrière cet avatar (n'importe qui peut se réclamer du « Momo challenge » et lancer sa version), les défis peuvent être humoristiques ou terrifier l'utilisateur. Nous rappelons encore que la loi interdit l'incitation au suicide, ainsi que la mise en danger de la vie d'autrui.

Enfin, nous énumérons de plus en plus souvent les infractions liées à la cybercriminalité : sur ce point, nous sommes de plus en plus questionnés sur le « Deep » et « Dark » Web. De la même façon, nous devons insister sur l'intérêt de développer un esprit critique face à l'importance que prennent les « fake news » et notamment le crédit que les élèves leur accordent. La généralisation de contenus (textes ou photographies) créés à partir d'Intelligences Artificielles de plus en plus performantes accroit la nécessité d'information sur ces questions.

De même, en raison des confinements liés à la crise du covid qui ont généré davantage de présence des jeunes à domicile, il est devenu plus fréquent de devoir insister sur l'importance de faire attention quant aux propositions de rencontres par internet. De nombreux jeunes se précipiteraient à un éventuel rendez-vous, surtout si un repas dans un fast-food leur est proposé, sans prendre conscience des dangers. Nous rappelons alors que mentir sur internet est très facile et que s'ils ont un compte sur les réseaux sociaux avant 15 ans, c'est qu'ils ont eux-mêmes menti sur leur âge, et que rien n'empêche leurs interlocuteurs de faire la même chose, en ayant de mauvaises intentions.

B. www.lycée.net

1. Objectifs

Si la plupart des lycéens sont des utilisateurs réguliers d'Internet, ils ne sont pas toujours conscients des risques et des infractions liés à l'utilisation qu'ils peuvent en faire. C'est pourquoi l'association ADEJ a développé une animation à destination des lycéens afin de leur exposer comment la loi encadre certaines activités.

L'objectif est de montrer, à travers des exemples concrets, comment la loi permet de les protéger et de faire en sorte que leurs droits ne soient pas que virtuels.

2. Méthodologie

L'équipe de l'ADEJ a développé cet outil en se basant sur une autre animation « Droit et Internet » mais en l'adaptant, tant par sa forme que par son contenu, à un public de lycéens.

Avec l'appui d'un diaporama Powerpoint, les juristes de l'ADEJ échangent avec les élèves sur différentes activités pratiquées sur Internet. La liberté d'expression (réseaux sociaux), la protection des données personnelles, le respect de la vie privée, la diffusion d'images et de vidéos, les achats, le téléchargement et enfin la cybercriminalité sont ainsi étudiés.

Il s'agit ici de baliser l'environnement juridique pour leur permettre d'aller sur Internet en tant que personne responsable de ses actes (un focus sur la Justice Pénale des Mineurs est fait à cette occasion) mais également de leur faire connaître les règles de sécurité dans son utilisation.

3. Établissements concernés

- Mission locale Martigues
- Mission locale Fos sur Mer

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	20	86,96%	2	8,70%	1	4,35%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	21	91,30%			2	8,70%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	20	86,96%			3	13,04%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	20	86,96%			3	13,04%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,53					

5. Déroulement

Les lycéens ont à peu près les mêmes réactions que les collégiens autour de ce support pédagogique. Mais avec les lycéens, nous sommes confrontés, par les faits qu'ils rapportent, à des comportements plus violents ayant des conséquences parfois dramatiques. Les difficultés rencontrées se concentrent toujours sur les relations filles/garçons avec les phénomènes de rumeurs, diffamations et de photos ou vidéos mises en ligne à l'insu des protagonistes.

Les jeunes prennent conscience, au cours de l'intervention, qu'ils ne sont pas tout à fait anonymes derrière leurs écrans, et des risques qu'ils encourent. Ils réalisent également que certains actes constituent des infractions et peuvent être sanctionnés, tels que le harcèlement, la diffamation ou encore la provocation au suicide, ce qui donne lieu à des échanges riches et particulièrement constructifs.

Nous les informons alors des recours possibles à la fois sur Internet mais également au niveau judiciaire.

Ils se montrent aussi parfois inquiets quant à l'accès de leurs futurs employeurs à des informations concernant leur vie privée.

Nous poursuivons avec des informations concernant les téléchargements légaux et illégaux, même s'ils paraissent de mieux en mieux informés à ce sujet, surtout sur les téléchargements légaux. Il perdure cependant un certain flou autour de l'identification d'un téléchargement illégal et l'idée que, même si ce n'est pas légal, ce n'est pas très grave. Il est de moins en moins rare d'entendre en intervention qu'ils ont reçu le mail voire le courrier LRAR de la part de la HADOPI.

Puis, nous détaillons avec eux les modalités d'achat en ligne, en mettant l'accent sur certains points : paiement sécurisé, délais de réflexion et de rétractation, sensibilisation aux « arnaques ».

Enfin, nous présentons les infractions liées à la cybercriminalité : sur ce point, nous sommes de plus en plus questionnés sur le « Deep » et « Dark » Web.

C. Mon Internet en sécurité

1. Objectifs

Internet est désormais un outil incontournable, et concerne de plus en plus les jeunes enfants (9/10 ans) tant sur le plan pédagogique que sur le plan des loisirs. Il s'agit de faire comprendre aux élèves des écoles primaires comment utiliser Internet en toute sécurité. L'objectif est de les sensibiliser aux risques engendrés par l'utilisation des nouvelles technologies, tout en leur démontrant que la loi est aussi présente dans cet espace de liberté, afin de les protéger par la voie de limites posées.

2. Méthodologie

L'ADEJ a réalisé une « animation Powerpoint » qui sert de support à l'intervention d'une durée de 1h30 pour traiter de la sécurité sur Internet à partir de trois axes principaux :

- Définition : Qu'est-ce qu'Internet ? Que peut-on y faire ? Que peut-on y trouver ? Puis-je me protéger ?
- Protection : Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui est interdit sur Internet ? À partir du leitmotiv « Ni victime, ni auteur(e) », donner des exemples d'infractions et donner aux jeunes élèves les clés pour qu'ils se protègent et qu'ils soient protégés.
- Discussion et échange : Les informations sur Internet sont-elles toujours sérieuses ? Peut-on y trouver des images choquantes ? Certains propos sont-ils dangereux ?

Accompagné d'un livret que nous remettons à la fin de l'intervention aux élèves, le support Powerpoint élaboré a été adapté à la tranche d'âge concernée. Il reprend le contenu du livret que nous détaillons ensemble. En intervention, l'échange est organisé autour des questions « Vrai ou Faux » facilitant l'interactivité, la pédagogie et la mémorisation. De nombreux exemples viennent illustrer l'éveil juridique envisagé, permettant aux enfants de reconnaître certaines situations et d'utiliser ainsi Internet en toute sécurité.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
97	8-11 ans	1045	1038	2083

Ecole Les Lauves - Aix-en-Pce	Ecole La Grognarde - Marseille	Ecole Petit Bosquet - Marseille
Ecole Les Pins - Bouc Bel Air	Ecole La Guadeloupe - Marseille	Ecole Peyssonnel 1 - Marseille
Ecole Air Bel - Marseille	Ecole La Madrague de Montredon – Marseille	Ecole Peyssonnel 2 - Marseille
Ecole André Allar - Marseille	Ecole La Maurelette - Marseille	Ecole Révolution Jet d'eau - Marseille
Ecole Arenc Bachas - Marseille	Ecole La Roseraie - Marseille	Ecole Rose St Théodore - Marseille
Ecole Boisson - Marseille	Ecole La Sauvagère - Marseille	Ecole Square Michelet - Marseille
Ecole Breteuil - Marseille	Ecole La Solidarité - Marseille	Ecole St André Barnier - Marseille
Ecole Cabot Nazury - Marseille	Ecole La Valentine Tirane - Marseille	Ecole St Henri Raphaël - Marseille
Ecole Canet Ambrosini - Marseille	Ecole La Visitation - Marseille	Ecole St Jérôme Les Lilas - Marseille
Ecole Capelette Laugier - Marseille	Ecole Les Caillols - Marseille	Ecole St Louis Le Rove - Marseille
Ecole Château Gombert Village – Marseille	Ecole Maurelle Bombardière – Marseille	Ecole St Loup Centre - Marseille
Ecole Château Sec - Marseille	Ecole Menpenti - Marseille	Ecole St Marcel - Marseille
Ecole François Moisson - Marseille	Ecole Merlan Village - Marseille	Ecole Ste Marthe Audisio - Marseille
Ecole Gilles Vigneault - Marseille	Ecole Michelet Foch - Marseille	Ecole Teisseire - Marseille
Ecole Jean Fiolle - Marseille	Ecole Oddo - Marseille	Ecole ZAC Athéna Château Gombert Marseille
Ecole La Barasse – Marseille	Ecole Olivier Gilibert – Marseille	Ecole Paul Cézanne - Miramas
Ecole La Batarelle - Marseille	Ecole Parc Bellevue - Marseille	CS Paradis St Roch - Martigues
Ecole La Feuilleraie - Marseille		MECS L'Abri – Marseille

NB : Nous ne distribuons pas de questionnaires d'évaluation dans les écoles primaires et centres accueillant de jeunes enfants.

4. Déroulement

De manière générale, les enfants sont intéressés par ce thème et le plus souvent, nous font volontiers part de leur expérience.

Nous pouvons ainsi affirmer que les enfants utilisent de plus en plus tôt certains réseaux sociaux et nombreux sont ceux qui jouent en ligne. Nous les sensibilisons également sur les rencontres faites sur internet. La quasi-totalité des enfants sont assez vigilants et conscients des risques encourus de rencontrer un inconnu. Mais certains reconnaissent avoir fait des rencontres amicales sur internet et fixé un rendez-vous réel. Il peut alors arriver que l'enfant qui accepte le rendez-vous et qui pense échanger avec un autre enfant, se retrouve face à un adulte.

En raison des confinements, il est devenu plus fréquent de devoir insister sur l'importance de faire attention lors de propositions de rencontres par internet. Comme pour les collégiens, nous rappelons alors que mentir sur internet est très facile et que s'ils ont un compte sur les réseaux sociaux avant 15 ans, c'est qu'ils ont eux-mêmes menti sur leur âge, et que rien n'empêche leurs interlocuteurs de faire la même chose, en ayant de mauvaises intentions.

Le thème du droit à l'image intéresse beaucoup les enfants : il leur est de moins en moins difficile d'appréhender les contours de cette notion en raison de leurs expériences personnelles et/ou de celles de leur entourage.

Néanmoins, de façon générale, il leur est souvent difficile de se repérer sur Internet entre ce qui est légal ou non légal, en raison du fait que de nombreux contenus accessibles sur internet ne respectent pas la loi. Nous devons à chaque fois prendre le temps de distinguer la capacité de pouvoir faire quelque chose en termes de faisabilité, de la question de la légalité de l'acte en cause.

Le livret que nous distribuons en fin d'intervention, et qui résume le contenu de l'action, captive les élèves et ils sont ravis de pouvoir l'emporter chez eux. Nous laissons également une affiche pour la classe.

D. À la rencontre d'Eloi

1. Objectifs et méthodologie

Description	Public visé	Durée d'animation
Livret pédagogique	*9 à 11 ans*	*1h à 1h30 + séances*

Un livret pédagogique et ludique distribué à chaque élève sert de support à cette animation, qui a été créée en partenariat avec la mission Prévention de la Ville de Marseille dans le cadre du CLSPD.

Notre objectif, dans cette animation, est de permettre aux enfants de comprendre pourquoi les lois existent, à travers les différents niveaux de règles (famille, école, ville, pays…). Nous voulons aussi leur permettre d'identifier les auteurs, les acteurs des lois, et les personnes chargées de les faire appliquer.

Pour ce faire, nous proposons plusieurs phases :

1. Définir les règles et les différencier des lois en expliquant pour chacune les auteurs et les lieux où elles sont applicables. Nous partons des règles de la famille en élargissant à celles qui s'appliquent partout et à tous.
2. Expliquer les fonctions des lois en matière de protection et de gestion de la vie en société.
3. Expliquer ce qui se passe lorsque les lois ne sont pas respectées et pourquoi il existe des sanctions.
4. Enfin, nous expliquons aux enfants qu'ils bénéficient de droits spécifiques inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

2. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
45	6-11 ans	456	456	912

Ecole Les Granettes - Aix-en-Pce	Ecole Michelet Foch - Marseille
Ecole Air Bel - Marseille	Ecole National - Marseille
Ecole André Allar - Marseille	Ecole Rose Sauvagine - Marseille
Ecole Antoine de Ruffi - Marseille	Ecole Square Michelet - Marseille
Ecole Clair Soleil - Marseille	Ecole St André Castellane - Marseille
Ecole François Moisson - Marseille	Ecole St Tronc Castelroc - Marseille
Ecole Friedland - Marseille	Ecole Ste Marthe - Marseille
Ecole Hozier - Marseille	Ecole Teisseire - Marseille
Ecole La Sauvagère - Marseille	Ecole Chantegrive - Miramas
Ecole La Solidarité - Marseille	Ecole Pablo Picasso - Vitrolles
Ecole L'Abbé de l'Epée - Marseille	CS Lucia Tichadou - Port de Bouc
Ecole Les Bastides - Marseille	CS Mandela - Port de Bouc
Ecole Les Trois Ponts - Marseille	Centre de loisirs Château Pitty - Gardanne
Ecole Malpassé Les Lauriers - Marseille	Centre aéré - Port de Bouc
Ecole Malpassé Les Oliviers - Marseille	

NB : Nous ne distribuons pas de questionnaires d'évaluation dans les écoles primaires et centres accueillant de jeunes enfants.

3. Déroulement

Au travers les aventures d'Eloi et de petits jeux dans le livret, les juristes envisagent les différentes règles applicables au sein de la société.

En premier lieu, ils expliquent les notions de base que sont les droits, les obligations et les interdictions, en illustrant le tout de plusieurs exemples.

Ensuite, ils font deviner aux enfants quels sont les différents types de règles qui peuvent exister et quelles sont les personnes qui peuvent les imposer. Pour cela, ils partent du domaine privé avec les règles parentales pour élargir au domaine public (école, centre social, club de sport…).

La notion d'autorité parentale est alors définie. Cette progression permet d'expliquer aux enfants que les règles posées par les parents peuvent différer selon les familles mais que d'autres règles sont les mêmes pour tous. Par exemple, si les règles peuvent varier d'une école à une autre, elles sont communes à tous les élèves d'une même école.

L'existence de lois est ensuite détaillée, les juristes expliquent notamment leur création et leur champ d'application. Cela permet de revenir sur certaines fausses idées, par exemple que « c'est le Président qui fait les lois ». C'est aussi l'occasion de bien insister sur le fait que la loi est la même pour tous, qu'elle s'applique partout et à tous, et ainsi rappeler le principe d'égalité.

Il s'agit aussi de leur faire prendre conscience qu'il n'existe pas de lieux qui ne seraient régis par aucune règle.

En outre, d'autres jeux dans le livret permettent de faire deviner aux enfants quels sont les différents buts des règles et de la loi. Ils prennent alors généralement conscience que la loi n'est pas là que pour sanctionner, mais qu'elle sert aussi à protéger les personnes. C'est l'occasion d'exposer quelles sont les personnes qui sont chargées de la faire respecter et de la faire appliquer. Les juristes expliquent alors ce qui se passe, tant pour un mineur que pour un majeur, lorsque les règles ne sont pas respectées.

Enfin, les aventures d'Eloi se terminant en Chine, les juristes évoquent le fait que si chaque pays détermine sa propre loi, il existe des lois communes à tous les pays. Ils développent cette idée en donnant l'exemple de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant visant à protéger les enfants dans le monde entier.

D'une manière générale, le fascicule support de cette action permet une véritable interaction avec les élèves.
Ces derniers participent volontiers à l'intervention et en profitent pour poser de multiples questions, le plus souvent sur « qui fait les lois » et sur le rôle de la police et de la Justice.

Un des points communs à ces interventions est que, paradoxalement, elles prennent vraiment un visage différent en fonction des territoires. Les enfants sont plus ou moins insouciants en fonction de leur environnement de vie et posent donc des questions plus ou moins concrètes sur les droits des enfants et sur les actions de la Police et de la Justice.

E. Alice au pays des droits de l'enfant

1. Objectifs et méthodologie

Description	Public visé	Durée d'animation
Vidéo	*9 à 11 ans*	*1h à 1h30*

Cette vidéo se présente sous la forme d'un dessin animé, dans lequel les personnages « voyagent » au travers de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, afin de présenter les 10 droits les plus importants de la Convention. Elle est aussi illustrée par des photos d'enfants sur différents thèmes, tels que la misère, la famine, le travail forcé, la maladie, la guerre.

Après avoir regardé la vidéo, les enfants doivent trouver, en groupe, parmi des photos qui leur sont distribuées, celles qui se rapportent à chacun des droits abordés dans la vidéo. Cette animation permet aux élèves de s'exprimer sur les droits de l'enfant.

2. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
9	9-11 ans	86	91	177

Ecole La Salle - Bouc Bel Air
Ecole Rose Place - Marseille
Ecole Jules Ferry - Miramas
Ecole La Maille 3 - Miramas
CS Eugénie Cotton - Martigues

NB : Nous ne distribuons pas de questionnaires d'évaluation dans les écoles primaires et centres accueillant de jeunes enfants.

3. Déroulement

Les enfants se plongent rapidement dans le monde des droits de l'Enfant grâce au dessin animé et se prennent au jeu des photos.

Ils sont surpris des situations que vivent d'autres enfants dans le monde et cherchent à comprendre pourquoi les inégalités existent. Ils sont particulièrement en demande d'explications sur les enfants soldats et les enfants en mauvaise santé physique.

Une des caractéristiques communes aux interventions sur cette thématique réside dans l'influence de l'actualité médiatique sur les questionnements des enfants et, par voie de conséquence, une focalisation est faite sur un droit ou un autre lors de l'animation.

Les distinctions entre nationalité, origines et religion sont expliquées. De plus, les conditions d'acquisition de la nationalité française sont souvent évoquées, ainsi que la différence entre les étrangers disposant du droit de résider ou séjourner en France et les « clandestins », comme nous en parlent les enfants. Ces derniers nous questionnent parfois au sujet des mineurs non accompagnés, sur le territoire français notamment.

F. Graine de droit

1. Objectifs et méthodologie

Support	Thèmes	Durée d'animation
Jeu de plateau	*Convention Internationale des Droits de l'Enfant Justice / Égalité*	*1h à 1h30*

Suite à une demande croissante d'actions dans les écoles élémentaires, l'outil « Graine de droit » a été créé par l'ADEJ en partenariat avec le centre social Saint-Gabriel et l'école Clair Soleil de Marseille.

« Graine de droit » se présente sous forme d'un jeu de plateau où les enfants doivent répondre à des questions qui ont trait à des problèmes juridiques. Quatre grandes thématiques sont abordées au cours du jeu : Justice, Citoyenneté, Droits de l'enfant, Acceptation des différences.

Dans le jeu, il est proposé aux enfants de partir faire le tour du Monde avec la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) pour découvrir les droits et les devoirs des enfants dans ce monde dont ils font partie.

Le point de départ est New-York et, en avançant, les élèves parcourent la planète.
Les enfants lancent les dés et avancent sur le plateau, ils tirent une carte qui correspond à l'une des thématiques citées plus haut. En outre, ils peuvent tomber sur la catégorie "Le savais-tu ?", où il n'y pas de question mais où nous apportons un petit éclairage sur la situation des enfants dans le monde.

Ces questions permettent d'engager le débat avec les enfants et de les informer sur la loi.

2. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
27	3-12 ans	251	215	466

Ecole Georges Brassens - Gardanne
Ecole La Rouguière - Marseille
Ecole Rose Place - Marseille
Ecole Chantegrive - Miramas
Collège Camille Claudel - Vitrolles
CS Les Lierres - Marseille
CS La Carraire - Miramas
CS Lucia Tichadou - Port de Bouc
Centre de loisirs Château Pitty - Gardanne

3. Évaluation

NB : Nous ne distribuons pas de questionnaires d'évaluation dans les écoles primaires et centres accueillant de jeunes enfants.

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	71	68,27%	27	25,96%	6	5,77%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	89	85,58%			15	14,42%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	85	81,73%			19	18,27%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	73	70,19%			31	29,81%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,28					

4. Déroulement

Ce jeu permet un apprentissage ludique de certaines notions juridiques et des droits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Nous avons pu relever un grand enthousiasme des enfants à participer à ce jeu, ce qui permet de leur transmettre plus facilement les notions étudiées. En fonction de la composition de la classe, ils sont séparés en plusieurs groupes. À travers le jeu et les défis que les juristes leur proposent, les enfants découvrent, tout en s'amusant, des notions qui peuvent, parfois, être complexes à assimiler. Ils relèvent le challenge et sont le plus souvent bons joueurs.

Généralement, nous sommes agréablement surpris des bonnes connaissances qu'ils ont sur les thématiques proposées.

G. La CIDE, Chat s'explique

1. Objectifs et méthodologie

Description	Public visé	Durée d'animation
Support interactif Powerpoint	*9 à 11 ans*	*1h à 1h30*

L'animation a pour support un diaporama PowerPoint qui nous permet de naviguer entre les 12 principaux droits de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Chaque droit est mis en scène par des personnages dessinés de chats et des bulles de discussion. Après lecture de ces bulles, les enfants peuvent réagir sur les dialogues et nous expliquer le droit en question. Chaque dialogue est accompagné d'un article de la Convention, ainsi que d'une photo illustrant le droit.

Le but de cette animation est de faire découvrir aux enfants les droits de la Convention, mais surtout de leur permettre de les définir par eux-mêmes. Cet atelier leur permet, non seulement de prendre conscience de leurs droits, mais aussi de leurs recours si ces droits ne sont pas respectés en France.

Enfin, comme les 12 droits sont présentés à la fois aux niveaux national et international, les enfants prennent connaissance de la situation des autres enfants dans le monde et comment il est possible d'agir pour que la Convention soit mieux appliquée.

2. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
3	9-11 ans	24	23	47

Centre de loisirs Château Pitty - Gardanne
Ecole Château Pitty - Gardanne
Ecole Georges Brassens - Gardanne

NB : Nous ne distribuons pas de questionnaires d'évaluation dans les écoles primaires et centres accueillant de jeunes enfants.

3. Déroulement

Ce support permet d'étudier les principaux droits de l'enfant prévus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) en les illustrant avec des chats. Il s'agit de dessins de chats, dont le design et les situations ont été créés par des élèves de l'école Van Gogh de Miramas lors d'un projet de fond réalisé par l'ADEJ. Ces dessins ont été repris par un graphiste pour leur donner une unité graphique.

Nous commençons par rappeler que, si chaque pays fait ses propres lois, plusieurs pays peuvent s'engager à avoir les mêmes règles, on parle alors d'un traité ou d'une convention internationale. Nous expliquons alors que la CIDE a été signée par tous les pays du monde, sauf un, les Etats-Unis d'Amérique.

Nous présentons ensuite les 12 principaux droits de l'enfant, à savoir : le droit à la vie, à la santé, à la famille, à l'éducation, à la protection contre l'exploitation par le travail, à la liberté d'expression, à la protection contre le racisme et la discrimination, à l'identité culturelle, à la protection contre la guerre, à la protection contre l'exploitation sexuelle, à la protection contre la maltraitance et le droit au loisir.

Chacun de ces droits est illustré par une situation avec les chats. Parfois il y a un dialogue entre plusieurs chats, ce qui permet de faire participer les élèves en leur demandant de lire les scènes, ou bien un chat peut faire un commentaire sur un droit.

A chaque fois, les juristes de l'ADEJ expliquent les notions et répondent aux questions des élèves. Ceux-ci sont souvent surpris des situations que vivent d'autres enfants dans le monde et cherchent à comprendre pourquoi les inégalités existent. Ils sont particulièrement en demande d'explications sur les enfants soldats et les enfants en mauvaise santé physique.
En fonction de l'actualité, ils peuvent également nous interroger sur celle-ci en faisant un lien avec un droit que nous avons étudié ensemble.

Après avoir détaillé les principaux droits de l'enfant, nous terminons par un jeu qui nous permet de récapituler les notions vues ensemble. Nous demandons aux élèves de citer un exemple de droit, de devoir ou d'interdiction dans différents lieux (à la maison, à l'école, dans la ville, dans le pays ou dans le monde).

Il ressort des interventions que les jeunes se prennent au jeu des chats. Ils ont en général de bonnes connaissances sur ces thèmes.

H. Que ferais-tu si ? *(non utilisé en 2022)*

1. Objectifs

L'objectif de cette animation est double : il s'agit, d'une part, de sensibiliser les collégiens de 6ème et de 5ème au phénomène de la maltraitance et de l'enfance en danger et, d'autre part, de proposer des moyens d'action face à de telles situations.

Les jeunes peuvent avoir des représentations erronées des conséquences d'un signalement, ce qui peut constituer un obstacle à la parole d'une victime ou de ses pairs. L'action comprend donc également un travail sur les idées reçues.

2. Méthodologie

L'équipe de l'ADEJ utilise un support vidéo mettant en scène deux enfants en danger ; l'un d'eux est un enfant en risque, tandis que l'autre est un enfant maltraité. À travers l'analyse des différentes étapes de leur histoire, les juristes de l'ADEJ sollicitent les élèves pour envisager ensemble les solutions pour protéger ces enfants et aider leur famille.

L'animation se décompose en plusieurs phases qui permettent de présenter les thèmes suivants :
- L'autorité parentale : droits et devoirs des parents dans l'éducation des enfants.
- L'enfance en danger : définition à partir des situations décrites dans l'animation puis élargissement à toutes les formes de maltraitance.
- Les personnes et institutions impliquées dans la protection de l'enfance (au sein du collège, des services administratifs et judiciaires), les moyens dont ils disposent et la notion de secret professionnel.

L'implication des équipes médico-sociales durant l'animation est vivement souhaitée afin d'assurer la cohérence et le suivi de l'action au sein de l'établissement.

3. Déroulement

Ce support pédagogique n'a malheureusement pas été utilisé en 2022, alors qu'à l'occasion d'autres interventions à partir d'un support différent, par exemple « A la rencontre d'Eloi ou « Mon Internet en sécurité », nous notons l'intérêt de prévenir les maltraitances et d'informer sur l'autorité parentale.

II. Justice des mineurs

Cette thématique a concerné 419 jeunes, ce qui représente un total de 41 interventions.
4 outils différents ont été utilisés :

- Exposition 13/18, Questions de justice
- L'audience est ouverte
- En quête de justice
- Procès fictif

Dans la mesure où les outils « L'audience est ouverte », « Tribunal : mode d'emploi » (non utilisé en 2022) et « En quête de justice » ont un contenu, certes différent, mais très proche, nous avons choisi de présenter leur déroulement en un seul chapitre.

A. Exposition 13/18, Questions de justice

1. Objectifs

Cette exposition, conçue par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'inscrit dans le cadre de la prévention des maltraitances et de la délinquance, grâce à une information sur les droits de l'enfant ainsi que sur la Justice des mineurs.
L'animation de l'exposition met en avant la corrélation entre les droits dont chaque citoyen est bénéficiaire et les devoirs dont il est redevable. Faire émerger la réflexion sur la nécessité de l'existence de règles à respecter, dans toute collectivité, constitue l'objectif principal de cette exposition. Les droits sont primordiaux, mais pour que chacun puisse en bénéficier, le respect des règles est nécessaire.

2. Méthodologie

L'animation de l'exposition « 13/18, Questions de justice » se déroule sur deux heures. Elle nécessite la présence de deux intervenants.
Depuis 2006, l'ensemble des panneaux de l'exposition ont été inclus dans un support informatique (Powerpoint). Cette présentation a un avantage certain au niveau pratique et facilite la venue de l'ADEJ dans les établissements.

L'animation fonctionne en trois temps :

- <u>L'introduction</u> :
L'introduction permet de mieux définir la notion de loi, en suscitant les interventions des élèves par diverses questions (Pourquoi la loi ? Qui fait la loi ?…). L'idée forte de ce panneau, consacré à la loi, établit que la loi existe pour éviter la « loi du plus fort » : la loi a pour objectif d'assurer l'égalité et de protéger.

- <u>Les droits et devoirs</u> :
Les principaux droits reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sont repris un à un : droit à l'identité, droit à l'instruction, droit d'expression, droit à une justice adaptée…
La partie sur les droits se termine sur le thème de la Justice pénale des mineurs, ce qui constitue une transition vers la troisième partie : les interdictions.
Avant toute chose, il convient de s'arrêter avec les jeunes sur le lien qui existe entre les droits et les devoirs. Toujours présentées séparément, voire de manière antinomique, ces deux notions sont intimement liées. Il n'y a de droits pour personne s'il n'existe pas de devoirs pour chacun.

- Les interdictions :
Les interdictions sont ensuite appréhendées sous le prisme de la loi pénale : les infractions. Nous revenons sur les définitions de contravention, délit et crime, à l'aide d'exemples qui suscitent toujours le débat.

Tout au long de l'animation, les intervenants de l'ADEJ sollicitent les élèves afin que l'animation soit interactive. De même, de nombreux exemples viennent illustrer les trois parties de l'animation, ce qui permet d'instaurer un débat.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
5	2nde – 1ère	26	35	61

Lycée Blaise Pascal – Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	42	87,50%	5	10,42%	1	2,08%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	45	93,75%			3	6,25%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	33	86,84%			5	13,16%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	40	83,33%			8	16,67%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,57					

5. Déroulement

Si l'ensemble des thèmes étudiés semble intéresser les jeunes, il s'avère que certains d'entre eux retiennent particulièrement leur attention et donnent lieu à des échanges intéressants.

Tout d'abord, à l'annonce de l'intitulé de l'intervention « 13/18 Questions de justice », souvent les élèves sont intrigués quant aux raisons du fait que la prison est applicable aux mineurs à partir de 13 ans. Nous leur expliquons donc les raisons de ce seuil.

Ensuite, pour la majorité d'entre eux, ils découvrent l'existence de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et les principaux droits qu'elle garantit.

Le thème du droit à une identité et à la famille suscite toujours beaucoup d'interrogations de leur part.
En effet, ils s'interrogent sur les modalités de l'adoption et sur le sort des enfants, notamment en cas de séparation des parents. En nous appuyant sur leurs propos, nous répondons à leurs attentes et cherchons à les rassurer.
En outre, la possibilité pour la femme d'accoucher sous X soulève souvent un débat. Devant leur incompréhension massive face à cette possibilité, nous tentons de leur faire comprendre, par le biais de mises en situation et d'exemples, comment et pourquoi un tel dispositif existe. Nous expliquons également que, à l'heure actuelle, il est mieux encadré par la loi afin de se conformer à la CIDE et notamment au droit pour l'enfant d'avoir accès à ses origines.

De plus, devant leurs réactions, nous insistons sur le fait que, en principe, le nom patronymique ne peut pas être changé sauf exceptions très spécifiques.

Par ailleurs, ils se montrent très intéressés par les conditions d'acquisition de la nationalité française. Ce thème nous permet aussi de dissiper la confusion générale faite entre nationalité, origine et religion, ainsi que l'amalgame entre les clandestins et les immigrés. Souvent nous devons nous attarder et multiplier les exemples pour qu'ils appréhendent plus justement ces notions.
La problématique liée aux discriminations et au racisme surgit fréquemment dans ce thème, notions que nous prenons toujours le temps de définir lorsque les jeunes les évoquent.

Lorsque nous précisons la dimension protectrice du droit à l'instruction et que nous illustrons ce qui peut se passer dans les pays où il n'est pas appliqué, nous avons beaucoup de réactions sur la prostitution, le proxénétisme et les enfants soldats, et plus généralement sur l'exploitation par le travail de ces jeunes enfants.
Sur ces sujets, nous devons régulièrement faire face à quelques préjugés que nous parvenons à dissiper à l'aide d'exemples et de mises en situation.

En dernier lieu, le thème sur la Justice pénale des mineurs intéresse plus particulièrement les élèves. Très régulièrement, ils nous font part de certaines situations personnelles pour illustrer nos propos ou leurs propres questionnements.

Nous leur expliquons les particularités de la Justice pénale des mineurs, ce qui permet de défaire quelques idées reçues. Ils se montrent très intéressés par l'exposé des peines alternatives à l'emprisonnement, notamment le sursis, le travail d'intérêt général et le stage de citoyenneté : cela leur permet de prendre conscience que la prison n'est pas la seule sanction, et que si une personne reconnue coupable d'une infraction ne va pas en prison, cela n'est en aucun cas de l'impunité. Aussi, ils nous interrogent beaucoup sur les conditions de vie en milieu carcéral.
De façon générale, ils portent un grand intérêt aux questions de justice, notamment concernant la garde à vue, la détention provisoire et la peine de mort, ce qui suscite l'explication par les juristes des particularités de la procédure pénale applicable aux mineurs.

Toujours sur le thème de la Justice, les jeunes sont très intéressés par la notion de légitime défense : ils ne comprennent pas qu'elle ne soit envisageable que de façon très restrictive. Nous devons quasi systématiquement nous attarder afin qu'ils comprennent que la légitime défense ne puise pas sa légitimité dans la vengeance mais constitue au contraire une exception, acceptée au titre de la protection des biens et des personnes.

De plus, il n'est pas rare, afin d'éclaircir certaines confusions, que nous devions prendre le temps d'expliquer et distinguer l'aide juridictionnelle et l'avocat commis d'office, ainsi que le fonctionnement du casier judiciaire, sur lequel beaucoup d'idées préconçues dominent.

En définitive, au départ, nombre de jeunes expriment une certaine méfiance voire défiance envers la Justice. Néanmoins, en leur expliquant, de façon continue, le rôle protecteur et l'objectif d'égalité de la loi, illustrés d'exemples concrets si nécessaire, ils semblent comprendre l'intérêt de la loi et de la Justice. Souvent, nous assistons à une réelle prise de conscience chez les jeunes du rôle protecteur de la loi et de sa vocation d'assurer l'égalité.

B. L'audience est ouverte

1. Objectifs

Cette action permet d'apporter une vision concrète de la Justice et du déroulement d'un procès pénal. Grâce aux extraits d'audiences correctionnelles, les élèves découvrent la réalité d'un procès pénal et la confrontent ainsi aux représentations qu'ils peuvent en avoir.

Il s'agit, d'une part, de permettre d'appréhender le rôle et le fonctionnement de la Justice dans sa globalité et, d'autre part, de découvrir plus précisément les différents acteurs de la Justice. Une attention particulière est portée à l'explication des spécificités de la Justice des mineurs.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la Justice et plus précisément le déroulement d'un procès devant le Tribunal Correctionnel près le Tribunal de Grande Instance. Nous définissons le rôle et la fonction de chacun des acteurs en présence (juge, procureur, huissier, avocats…).

Puis, un support vidéo est présenté à la classe afin d'illustrer les explications fournies la première heure, mais également pour faire émerger la parole et exposer la réalité d'une audience pénale en matière délictuelle.

Les juristes de l'ADEJ proposent ensuite un débat aux élèves, au cours duquel ils répondent aux questions suscitées par la vidéo, en revenant sur les affaires jugées, le déroulement de l'audience et les peines infligées.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
1	1ère	6	7	13

Lycée Blaise Pascal - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	8	72,73%	3	27,27%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	81,82%			2	18,18%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	9	81,82%			2	18,18%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	9	81,82%			2	18,18%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,27					

5. Déroulement : voir page 30

C. Tribunal : mode d'emploi *(non utilisé en 2022)*

1. Objectifs

Lors de nombreuses interventions de l'ADEJ relatives à la Justice des mineurs, les intervenants ont été interpellés par certaines réactions des élèves. En effet, bien souvent ceux-ci ont des représentations erronées du fonctionnement de la Justice.

L'idée nous est donc naturellement venue d'emmener des classes au Tribunal afin que les élèves puissent voir comment se déroule un procès concrètement. En se rendant au Tribunal, outre la découverte du déroulement d'un procès et de ses acteurs, ils prennent également la mesure de ses enjeux.

2. Méthodologie

L'action se décompose en trois séances.

Avant les audiences, les juristes de l'association donnent des clés de compréhension aux élèves en abordant, notamment, le fonctionnement et l'organisation de la Justice pénale, la procédure pénale, les acteurs à l'audience et le vocabulaire juridique lors d'une première séance introductive de deux heures.

Puis, l'ADEJ accompagne les élèves et leurs enseignants aux audiences sur un après-midi.

Enfin, après les audiences, les juristes de l'ADEJ, à partir d'un échange avec les élèves, procèdent à une analyse de celles-ci et répondent aux questions.

3. Déroulement

Ce support n'a pas été utilisé en 2022.

D. En quête de justice

1. Objectifs

Cette action permet de définir le rôle et la fonction de chacun des acteurs de la Justice (juge, procureur, huissier, avocats…) et d'exposer la réalité d'une audience au Tribunal. Les juristes détaillent la façon dont s'applique la Justice afin de permettre une meilleure compréhension de cette dernière par les élèves. Ils analysent et déconstruisent les stéréotypes concernant la Justice, et fournissent les explications nécessaires sur les difficultés qu'elle rencontre et sur les jugements rendus.

Les sentiments d'injustice, d'impunité, ou au contraire la perception de sévérité éprouvés par les jeunes, peuvent alors être nuancés, voire disparaître, grâce aux explications apportées.

2. Méthodologie

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la Justice en mettant en évidence son rôle protecteur et régulateur au sein de notre société. Ils soulignent les différents champs de la Justice : civile, pénale et administrative et montrent la participation directe ou indirecte des citoyens à son fonctionnement.

Puis, un focus est fait concernant la Justice pénale, et notamment les spécificités de cette justice adaptée aux mineurs.

Enfin, la vidéo d'une audience, filmée au Tribunal correctionnel de Marseille à l'occasion du jugement d'un délit, est présentée à la classe. La place est alors laissée au débat afin de répondre aux questions suscitées par la vidéo et les explications des intervenants.

Un livret reprenant les notions essentielles de l'action et illustré par des schémas explicatifs, est remis aux élèves à la fin de l'intervention.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
19	13-19 ans	77	145	222

Collège Jas de Bouffan - Aix-en-Pce
ARS - Marseille
CFA Travaux Publics - Mallemort
CS Fabien Menot - Port de Bouc
Collège Henri Fabre - Vitrolles

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	104	71,23%	38	26,03%	4	2,74%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	134	91,78%			12	8,22%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	128	87,67%			18	12,33%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	113	77,40%			33	22,60%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,93					

5. Déroulement des actions « L'audience est ouverte », « Tribunal : mode d'emploi » et « En quête de justice »

Dans ces trois actions, nous expliquons aux jeunes les différentes juridictions, civiles, pénales et administratives. Puis, au travers d'exemples, nous leur montrons que la Justice n'est pas uniquement là pour sanctionner, mais qu'elle peut être amenée à trancher un conflit ou même permettre l'exercice de certains droits, tel que l'adoption. Si la Justice n'a pas toujours pour but de sanctionner, elle doit toujours protéger.

Nous détaillons la Justice pénale en précisant les différentes catégories d'infractions et les juridictions compétentes en la matière. Les élèves peuvent ainsi bien comprendre la logique d'articulation du droit pénal basé sur la gravité de l'infraction.

Nous nous attardons sur les ressemblances et les différences concernant les audiences des mineurs et des majeurs.

Nous étudions avec les jeunes les différents acteurs, leurs rôles ainsi que leur ordre de passage dans le déroulement d'une audience pénale. Ils prennent ainsi conscience du caractère codifié du procès pénal et du rôle de chacun. Le rôle de l'avocat est souvent très discuté dans le sens où ils ont tendance à croire que l'avocat commis d'office défend moins bien son client car il est, selon eux, mal payé. Également, il apparait nécessaire de bien leur expliquer la distinction entre l'avocat commis d'office et l'aide juridictionnelle.

Nous insistons bien sur le rôle de chaque acteur à l'audience. En effet, au départ les jeunes ont tendance à assimiler le Procureur de la République au Président du Tribunal, et beaucoup ont tendance à envisager la Justice pénale française sur le modèle anglo-saxon.

Les élèves découvrent l'étendue du rôle du juge. En effet, pour eux le juge est uniquement là pour punir. Ils comprennent alors que le but du juge est aussi d'éviter la récidive et de permettre le reclassement de l'auteur de l'infraction dans son propre intérêt comme dans celui de la société. Dès lors, ils prennent conscience de l'intérêt de prendre en considération la personnalité de l'auteur afin de prononcer le verdict. Les élèves se montrent alors très curieux quant aux éléments pouvant être pris en considération. Ce travail est facilité par la mise en perspective du maximum encouru prévu par la loi, des réquisitions du Procureur de la République et de la peine effectivement prononcée à l'encontre de la personne reconnue coupable par le Tribunal.

En revanche, il arrive qu'ils se montrent très critiques vis à vis de l'attitude des prévenus. Ils approuvent le jugement rendu, ou avouent qu'à la place du juge ils auraient été, la plupart du temps, plus sévères.

En matière de peine, les jeunes prennent pleinement conscience que l'incarcération ne constitue pas la seule sanction à disposition du magistrat.

Ainsi, nous énumérons les différentes peines applicables, telles que le sursis simple ou probatoire par exemple, ou encore les obligations (de soin, de formation…) qui peuvent être ordonnées au titre de la peine complémentaire. Nous exposons donc les différentes peines que le juge peut prononcer, mais aussi les peines complémentaires et alternatives. Ainsi, les notions suivantes sont systématiquement expliquées aux élèves : peine de prison, perpétuité, peine de sûreté, aménagements de peine (permission de sortir, bracelet électronique…), peines alternatives à l'emprisonnement (travail d'intérêt général, sursis simple, sursis avec mise à l'épreuve…).

En outre, nous nous attardons particulièrement sur les mesures applicables aux mineurs.
Ici, ils sont généralement très surpris d'apprendre le caractère personnel de la responsabilité pénale dès l'âge de discernement.

Également, beaucoup ignorent qu'un mineur, en France, risque la prison dès l'âge de 13 ans. Cependant, nous insistons sur le caractère exceptionnel et strictement nécessaire d'une telle décision. En effet, nous leur expliquons que les juridictions pour mineurs mettent toujours la priorité sur les mesures éducatives. Ainsi, nous détaillons avec eux les différentes mesures applicables

telles que la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, le rappel à la loi ou encore les ateliers d'implication civique.

Par ailleurs, nous explicitons la distinction entre les dommages et intérêts et l'amende. Ici, nous distinguons donc la responsabilité civile de la responsabilité pénale, pour les informer ensuite de la possibilité pour la victime de se constituer partie civile afin de pouvoir suivre la procédure et demander réparation du/des préjudice(s) subi(s). En effet, ces deux notions sont souvent confuses voire amalgamées dans l'esprit des enfants.

De plus, généralement, les jeunes nous interpellent sur le casier judiciaire. En effet, beaucoup pensent qu'il redevient automatiquement vierge à la majorité, ce qui n'est plus vrai aujourd'hui. Ils se demandent souvent aussi si les employeurs peuvent demander le casier judiciaire de leurs employés. Nous les informons alors sur les différents bulletins présents au casier judiciaire, leurs modes d'accès et les personnes habilitées en la matière, ainsi que sur les conditions d'effacement d'une mention de condamnation au casier judiciaire.

Enfin, les jeunes sont très curieux quant aux conditions de vie en détention. Là aussi, nous sommes amenés à rétablir la réalité en démontant plusieurs idées reçues, liées aux possibilités pour les détenus d'accéder à certains services et loisirs, même s'il est très difficile pour les jeunes d'imaginer les effets de la privation de liberté.

En conclusion, ces animations leur permettent de mettre en relief le monde judiciaire bien souvent connu mais dont les représentations sont souvent erronées et/ou « édulcorées. »

Ainsi, ils prennent conscience de toute l'étendue du rôle de la Justice et plus spécifiquement de celui du juge, du fait que l'on juge une personne et pas uniquement un fait, aussi grave soit-il. Généralement, le principe de personnalisation des peines est bien compris, de même que l'intérêt de l'ensemble des acteurs du procès pénal.

Dans l'action **« L'audience est ouverte »** et **« En quête de Justice »**, nous projetons différentes affaires judiciaires mettant en scène des majeurs jugés en comparution immédiate au Tribunal Judiciaire de Marseille. Nous diffusons 3 vidéos pour ***« l'audience est ouverte »*** et 1 pour ***« En quête de Justice »***. Ici, ils sont surpris, pour la plupart, de la possible rapidité de la Justice pénale. Devant leurs réactions, nous leur expliquons qu'il est impossible de leur montrer des audiences mettant en cause des mineurs dans la mesure où le huis clos est de rigueur et que ce mode de jugement, d'une particulière célérité, est proscrit s'agissant des mineurs. Nous expliquons également que, concernant les majeurs, la comparution immédiate n'est possible que lorsque l'affaire est en état d'être jugée, sinon le juge ouvre une information judiciaire, et que le prévenu a le droit de refuser cette procédure et d'avoir un délai pour préparer sa défense.

Concernant l'action **« Tribunal : mode d'emploi »**, la première séance est consacrée à l'explication de l'organisation et du fonctionnement de la Justice. Un schéma détaillant le parcours et le traitement d'une plainte est projeté aux élèves afin qu'ils s'approprient la chaine pénale. Par ailleurs, dans la mesure où ils vont assister à des audiences en comparution immédiate, nous nous attardons sur ce type de procédure, dont l'intérêt est de faire juger une personne dans un délai assez court à la suite de la garde à vue, lorsque les faits sont assez simples.

Les consignes pour le jour de l'audience sont alors données (tenue correcte, téléphones portables éteints, pas de bavardages…). Au regard de leurs interrogations, nous leur expliquons qu'il est impossible d'assister à une audience mettant en cause un mineur, étant donné que ce sont des audiences qui se tiennent à huis clos.

Dans un second temps, l'ADEJ accompagne donc les élèves et les enseignants à l'audience. Enfin, lors de la troisième rencontre, en classe, les juristes de l'ADEJ, à partir d'un échange avec les élèves, procèdent à une analyse des audiences et répondent aux questions que cela a pu susciter et/ou à certaines incompréhensions.

De manière générale, les jeunes sont assez surpris par les lieux, ils imaginaient souvent qu'une salle d'audience était plus grande. Il est nécessaire également de s'attarder sur les différents costumes de la Justice et sur le rôle précis de chacun des acteurs du procès pénal.

E. Procès fictif

1. Objectifs

Dans le cadre du projet « Procès fictif » développé en partenariat avec les établissements, l'ADEJ apporte un soutien sur les questions liées à la Citoyenneté, l'accès au Droit, la Justice et la prévention de la délinquance.
Le projet consiste à informer les jeunes sur la citoyenneté, c'est-à-dire sur leurs droits et leurs devoirs. Plus particulièrement, l'accent est mis sur la justice afin de rendre les jeunes à leur tour acteurs et ainsi vecteurs d'informations pour leur entourage.
Il s'agit donc, dans un premier temps, d'informer les jeunes afin qu'ils puissent s'approprier la chaîne pénale et le fonctionnement de la Justice pénale. Une fois ces connaissances et cette compréhension de la Justice acquises, les jeunes vont participer activement, dans un second temps, à la réalisation d'un procès, dont ils auront fixé eux-mêmes tous les contours.

Il s'agit ainsi de proposer un travail de fond sur la Justice, de rendre accessible au plus grand nombre une information transversale relative à la Justice, afin d'informer et de déconstruire les préjugés et idées reçues.

2. Méthodologie

6 à 10 séances sont prévues, leur nombre varie selon l'ampleur du projet souhaité par la structure demandeuse et le nombre de jeunes concernés par le projet. En effet, certaines séances peuvent être doublées en fonction du nombre de participants et de leur emploi du temps.
Chaque « procès fictif » correspond à un projet de fond spécifique et est donc aménageable en fonction des besoins recensés. Ce projet de fond peut être accompagné de rencontres avec des professionnels de la justice tels que des juges, des avocats… Dès lors, ces rencontres sont organisées par l'ADEJ.

Exemple d'échéancier

Séance(s) d'introduction

Introduction à la justice : sur la base des supports « 13/18 Questions de justice » ou bien « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés », nous mettons en parallèle les droits et les obligations de chacun afin de mettre en avant l'intérêt d'un Etat de Droit pour pouvoir vivre en société. Ensuite, nous appréhendons ensemble le fonctionnement de la Justice pénale des mineurs et des majeurs, la notion d'infraction, ainsi que les droits fondamentaux d'un individu (droit d'être défendu…).

Séance(s) de préparation à l'audience

« L'audience est ouverte » : cette intervention permet d'appréhender directement le fonctionnement de la Justice au sein même d'un tribunal correctionnel, par le biais de trois séquences filmées montrant de vraies audiences au sein du tribunal correctionnel de Marseille. Cela nous permet d'identifier ensemble les acteurs d'un procès, leur rôle, ainsi que la prise en compte par la chaîne judiciaire des circonstances dans lesquelles une infraction a été commise.

Séance(s) au Tribunal Judiciaire

« Tribunal : mode d'emploi » : durant cette action, il s'agit d'accompagner les élèves au tribunal correctionnel afin d'assister avec eux à des audiences, souvent en comparution immédiate. Les élèves comprennent ainsi le rôle de chaque intervenant dans la chaîne pénale, ainsi que les nombreux paramètres dont le juge doit tenir compte avant de rendre son verdict. La qualification des infractions est abordée avec les élèves.

Il leur est alors demandé de réfléchir et de choisir l'infraction qu'ils aimeraient aborder pour le montage de leur scénario.

Séances de phase préparatoire à la réalisation du procès fictif

Toutes les circonstances de la commission de l'infraction sont définies. Les rôles des acteurs au procès sont répartis entre les élèves. Il ne reste aux juristes de l'ADEJ qu'à formaliser en termes juridiques le scénario construit par les élèves. Ce scénario ainsi rédigé est ensuite envoyé par mail au professeur référent du projet, qui le fait parvenir à ses élèves pour que ceux-ci puissent en prendre connaissance et s'en imprégner.

Séance « répétition générale »

Il s'agit pour le(s) groupe(s), de faire une « répétition générale » du procès. Cela permet aux juristes de l'ADEJ d'expliquer le sens des termes juridiques inscrits dans le scénario, et de rectifier certaines incompréhensions ou confusions afin que chaque élève puisse incarner totalement son personnage.

Séance de réalisation du procès fictif

C'est la phase de réalisation du procès fictif. Chaque groupe présente à l'autre, le cas échéant, son travail. Une fois le procès fictif réalisé, un petit débat a lieu dans la salle en présence du groupe assistant à l'audience, et permet aux juristes de répondre à certaines interrogations quant à l'infraction en question, aux rôles des acteurs au procès, et aux peines énoncées. Enfin, la mise en situation permet aux élèves d'acquérir une meilleure représentation de la justice pénale.

Selon les projets, les élèves peuvent être amenés à réaliser leur procès fictif en costumes et dans une véritable salle d'audiences. Le procès peut alors peut faire l'objet d'une captation vidéo.

3. Etablissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
5	12-15 ans	8	13	21

Collège Clair Soleil - Marseille

4. Déroulement

Chaque projet de procès fictif est unique. En fonction des établissements et des groupes, ils sont réalisés sur un temps court (par exemple sur des vacances scolaires) ou sur un temps long (sur une année scolaire) et ne disposent pas du même nombre de séances. C'est pourquoi nous ne pouvons décrire un déroulement général et nous renvoyons vers le bilan des projets réalisés cette année.

Un projet « Procès fictif » a été réalisé au collège Clair Soleil de Marseille avec les élèves du Conseil de Vie Collégienne de l'établissement sur l'année scolaire 2021/2022.

Le bilan des séances figure en deuxième partie du présent rapport.

III. Promotion de l'égalité

Cette thématique a concerné 2327 jeunes, ce qui représente 129 interventions.
4 outils ont été utilisés :

- Kiffer / Qui fait l'autre ?
- D'égal à égale : formules contre les stéréotypes
- Les autres, ça m'est égal ?
- Différents, et alors ?

A. Kiffer / Qui fait l'autre ?

1. Objectifs

L'outil consiste en une B.D. servant de support pour aborder les relations filles/garçons. Elle propose plusieurs saynètes présentant des situations que les jeunes peuvent quotidiennement rencontrer dans leurs relations avec l'autre sexe. Le sexisme et les violences y sont abordés en lien avec leurs réponses juridiques.

L'objectif est d'améliorer ces relations, de donner des clés de compréhension pour la relation avec l'autre et de fournir les informations afférentes aux conséquences de certains actes pouvant être sanctionnés juridiquement.

L'image, les dialogues et parfois l'humour sont les moyens que nous choisissons pour traiter ces thèmes difficilement abordables avec les adolescents. Cela favorise l'émergence du dialogue de la part des jeunes pour laisser la place au débat.

2. Méthodologie

L'animation se déroule en deux heures. Chaque saynète de la BD permet d'instaurer un débat sur les thèmes suivants :

- Saynète 1 : les représentations de genre, les stéréotypes, les droits des femmes et le principe d'égalité.
- Saynète 2 : le consentement, les agressions sexuelles, le viol, la majorité sexuelle.
- Saynète 3 : la liberté d'expression, les modes différentiels de communication.
- Saynète 4 : le sexisme, les discriminations à caractère sexiste.
- Saynète 5 : l'influence du groupe.
- Saynète 6 (ajoutée en 2016) : les relations sur Internet, le harcèlement et les questions de réputation.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
65	11-17 ans	710	674	1384

Collège Château Double - Aix-en-Pce	Collège Albert Camus - Miramas
Collège Nathalie Sarraute - Aubagne	Collège Jacques Prévert - St Victoret
Collège André Malraux - Fos-sur-Mer	Lycée Blaise Pascal - Marseille
Collège Les Matagots - La Ciotat	Lycée Montgrand - Marseille
Collège Arthur Rimbaud - Marseille	Lycée SEP de l'Etoile - Gardanne
Collège Jean Moulin - Marseille	MECS Hope - Marseille
Collège Jules Ferry - Marseille	Point Accueil Jeunes - Salle Youri Gagarine - Port de Bouc
Collège Louis Pasteur – Maseille	
Collège Thiers - Marseille	

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	701	65,03%	308	28,57%	69	6,40%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	915	86,89%			138	13,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	887	84,08%			168	15,92%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	794	75,40%			259	24,60%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,76					

5. Déroulement

Tout d'abord, en fonction des classes, du nombre de questions posées et de la maturité des groupes, nous adaptons le contenu afin d'être au plus près des attentes des jeunes. Ainsi, parfois toutes les saynètes ne seront pas envisagées faute de temps, ou bien le contenu sera généralisé afin de ne pas heurter les plus jeunes (saynète 2 notamment).

Saynète 1 : les représentations de genre, les stéréotypes, les droits des femmes et le principe d'égalité

Cette première scène a vocation à mettre en exergue l'apparition du principe d'égalité entre tous et plus spécifiquement entre l'homme et la femme.
Ainsi, au travers de références historiques, les jeunes s'aperçoivent que la notion d'égalité est apparue relativement tardivement.
À ce sujet, nous constatons, au départ, beaucoup d'idées reçues : ainsi, nous entendons souvent « l'homme est supérieur à la femme ».
En outre, pour beaucoup, garçons comme filles, certains métiers ne sont envisageables que pour un sexe. Ainsi, comme cela revient souvent, la maçonnerie est un métier d'homme et l'esthétique un métier de femme par exemple.
De la même manière, nous nous confrontons régulièrement au préjugé selon lequel un homme coiffeur ou une femme conductrice de poids lourd seraient homosexuel(le).

Néanmoins, en poussant la discussion, nous nous apercevons qu'eux-mêmes détruisent leurs propres clichés par l'emploi de contre-exemples.

En effet, nous observons souvent un certain paradoxe. Alors même que pour eux l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un principe acquis, pour beaucoup il est difficile de l'admettre en pratique, tant il est vrai qu'au quotidien le principe est mis à mal comme ils le soulignent par la voie d'exemples concrets.

En outre, ce thème est souvent l'occasion de revenir et de dissiper certaines idées reçues ou mal maîtrisées telles que la prostitution ou encore l'esclavage.

Saynète 2 : le consentement, les agressions sexuelles, le viol, la majorité sexuelle

Ce thème permet aux élèves de bien comprendre ce que recouvre la notion légale de consentement. En effet, trop souvent, ils en font une application sinon erronée, du moins tronquée.

Lors de la présentation de ce thème, ils rebondissent sur la question du viol. Nous observons qu'ils ont souvent beaucoup de difficultés à comprendre l'étendue de la définition du viol. Nous multiplions les exemples afin de dissiper certains *a priori*.

Ainsi, par exemple, beaucoup pensent que ne constitue pas un viol le fait, dans le but d'avoir une relation sexuelle, d'obtenir le consentement de la personne par surprise (altération du discernement). Pour eux, un consentement même donné de façon viciée fait obstacle à la qualification de viol. Il faut donc insister sur les conditions de validité que doit revêtir le consentement pour que celui-ci soit valable, c'est-à-dire donné de façon libre et éclairée.
En outre, cette scène permet de revenir sur certaines notions mal maîtrisées et des amalgames faits par exemple entre la pédophilie, l'homosexualité et la prostitution…

En outre, après avoir exposé l'infraction criminelle qu'est le viol, nous nous attardons sur le délit que constitue l'agression sexuelle. Là encore, nous parvenons à leur faire comprendre la limite entre ce qui, pour eux, est souvent assimilé à un jeu, et la réalité des comportements qui relèvent, en cas de refus de l'autre personne, d'une infraction à caractère sexuel.

Enfin, nous présentons les recours possibles pour la victime et les personnes auxquelles elle peut faire appel pour une prise en charge tant judiciaire que psychologique.

Par ailleurs, cette scène nous permet d'expliquer la notion de majorité sexuelle qui est souvent mal comprise par les élèves. En effet, pour eux cela équivaut à une interdiction d'avoir des relations sexuelles avant 15 ans ou encore l'obligation de demander la permission aux parents. Nous leur expliquons donc que la loi n'a pas vocation à s'immiscer dans les relations intimes entre les personnes, mais qu'en revanche, elle vient fixer ce seuil afin de protéger le mineur contre d'éventuelles pressions pouvant être exercées par un majeur compte-tenu de son jeune âge.
C'est également l'opportunité de distinguer la notion de détournement de mineur très souvent confondue avec celle de majorité sexuelle.

De façon générale, le thème de la majorité sexuelle retient particulièrement l'attention des élèves. Pour la plupart, ils apprennent ce que signifie et engendre ce seuil légal. Dès lors, ils en déduisent, d'eux même, le rôle protecteur de la loi.

Saynète 3 : la liberté d'expression, les modes différentiels de communication

Cette saynète n'est pas forcément explicitée avec les plus grands : en effet, bien souvent la liberté d'expression ressort des propos des jeunes dès l'introduction et elle est donc traitée à ce moment. Pour les plus jeunes un accent particulier est mis sur cette séquence.
En tout état de cause, nous leur expliquons le principe ainsi que ses limites. Généralement, principe et limites sont unanimement admis. En revanche, il nous faut souvent faire la distinction entre injures et grossièretés, soit plus largement entre la loi et la morale.

Saynète 4 : le sexisme, les discriminations à caractère sexiste

Tout d'abord, nous définissons les deux notions car les élèves ont généralement tendance à les mélanger.

Les thèmes de la discrimination et du sexisme donnent lieu à des échanges intéressants. Aussi, après avoir clairement défini les notions en cause, étayées par des exemples concrets, nous revenons sur certaines idées reçues lorsqu'elles sont verbalisées par les élèves. C'est ainsi que nous revenons toujours sur la définition du racisme. En outre, il n'est pas rare que les jeunes pensent que l'on peut légitimement déduire d'une attitude ou d'une tenue vestimentaire les réelles intentions d'une personne.

Aussi, nous constatons régulièrement que beaucoup de garçons pensent avoir une autorité légitime sur leurs sœurs. Nous leur expliquons donc que la seule autorité légale existante est celle dévolue aux parents ou plus largement au(x) représentant(s) légal(aux).

Enfin, après avoir étudié avec eux ces comportements, nous définissions l'infraction que constitue la diffamation et nous la distinguons de l'atteinte à la vie privée. En effet, beaucoup de jeunes ont du mal à distinguer ces deux notions. Là encore, le recours à de multiples exemples facilite leur compréhension.

Saynète 5 : l'influence du groupe

Tout comme la saynète 3, cette saynète n'est pas forcément explicitée avec les plus grands : en effet, bien souvent ces notions sortent dès la saynète précédente et sont donc étudiées à ce moment. Pour les plus jeunes, un accent particulier est mis sur cette séquence, notamment pour faire un focus sur l'influence du groupe.

Ce thème permet de faire prendre conscience aux jeunes que, parfois, il peut leur arriver de prendre des décisions en considération du groupe dans lequel ils évoluent plutôt qu'en fonction de leurs propres aspirations, et que cela ne va pas toujours dans leur intérêt.

Nous notons que les élèves se montrent toujours très curieux quant à la Justice pénale qui est incluse de façon transversale tout au long de la BD. Nous leur expliquons les grands principes de la Justice applicables aux mineurs. De même, régulièrement, nous nous attardons afin de tenter de défaire certaines idées reçues concernant le monde de la Justice et l'univers carcéral notamment.

Saynète 6 : les relations sur Internet, le harcèlement et les questions de réputation

Cette saynète a été ajoutée en 2016 suite au constat, de plus en plus fréquent, qu'une rumeur débutant au sein d'un établissement scolaire prend souvent une ampleur considérable du fait de sa diffusion sur Internet ou sur les réseaux sociaux. Depuis sa création, cette saynète trouve pleinement écho auprès des jeunes. D'ailleurs, les partenaires s'en saisissent plus particulièrement.

L'objectif ici est de sensibiliser à nouveau les jeunes sur les questions de diffamation. Au-delà du fait qu'il s'agit d'une infraction pénale, nous essayons de leur faire comprendre les conséquences de la propagation d'une rumeur sur la victime. En effet, ces réputations s'arrêtent rarement aux portes des établissements scolaires, elles se poursuivent au sein de la sphère privée via l'utilisation de divers supports technologiques (téléphone portable, tablette…).

De plus, la rumeur se transformant régulièrement en harcèlement, nous échangeons avec eux sur cette infraction pénale. Les différentes formes de harcèlement (moral, physique, voire sexuel) sont expliquées et les sanctions encourues détaillées (pénales et disciplinaires). La notion d'« appels malveillants » est également précisée.

La diffusion de photos allant souvent de pair avec les réputations, les intervenants font toujours un point sur le droit à l'image. Les composantes de ce droit sont détaillées et les sanctions de son non-respect sont énoncées.
Une parenthèse sur l'interdiction de diffusion d'images de violences est parfois faite en fonction des interrogations des jeunes.

Les élèves nous font souvent part de cas de suicides suite à des situations de harcèlement, parfois même de suicides diffusés en direct via les réseaux sociaux. Cela permet de sortir un peu du cadre juridique pour insister sur les conséquences réelles sur la vie d'une victime de harcèlement ou de diffamation. C'est aussi l'occasion de préciser l'infraction de provocation au suicide.

Pour finir, nous sensibilisons les jeunes sur l'importance de parler de ce type de comportement à des adultes de confiance. Nous indiquons les personnes « ressources » au sein de leur établissement et nous expliquons ce que recouvre le secret professionnel de l'assistante sociale ou de l'infirmière.

La possibilité de déposer plainte pour les différentes infractions détaillées est également rappelée.

B. D'égal à égale : formules contre les stéréotypes

Description	Public visé	Durée d'animation
Site Internet	*9-18 ans*	*9-10 ans : 1h30* *11-18 ans : 2h*

1. Objectifs

Il s'agit d'un support pédagogique, interactif, mis en ligne sur le site internet de l'ADEJ : « egalite.adej.org ». Le site se décompose en trois parties distinctes : Écoliers, Collégiens et Lycéens.
Il est l'aboutissement des réflexions échangées dans le comité de pilotage sur les relations filles/garçons à l'adolescence, que coordonnait l'ADEJ, il y a quelques années. Les constats d'alors avaient permis d'initier le travail sur la création du site Internet.

Cet outil propose d'échanger et de travailler sur les représentations de genres et sur les relations filles/garçons, notamment en s'adaptant aux différentes tranches d'âges. Il contient des informations juridiques et de jurisprudence accessibles aux élèves.

Les objectifs de l'intervention sont d'exposer le principe d'égalité homme-femme et de déconstruire l'idée selon laquelle les métiers et les activités auraient un genre et/ou une orientation sexuelle. Nous analysons aussi les questions de la majorité sexuelle et du consentement.

2. Méthodologie

Nous avons adapté le site internet sous la forme de supports Powerpoint pour chacun des niveaux afin d'en faciliter la diffusion et de pallier à un éventuel problème de connexion internet lors de nos interventions.

Pour les écoliers, via le site internet, un quizz « vrai/faux » est présenté aux enfants. Il leur permet de mieux comprendre l'égalité homme-femme et de réfléchir aux stéréotypes encore prégnants dans notre société.

Pour les collégiens, le site internet propose, dans un premier temps, différentes images illustrant des personnes dans leur vie quotidienne, le but étant de faire deviner aux élèves le métier, le sport ou l'activité que la personne exerce. Ainsi, en nous appuyant sur les interprétations des jeunes, nous les amenons à développer leur esprit critique et à remettre en cause certaines idées reçues. Dans un deuxième temps, nous les invitons à choisir la fin d'une BD, afin d'aborder les relations filles-garçons ainsi que les notions de consentement et de majorité sexuelle.
Nous traitons également des stéréotypes de genre en diffusant des offres d'emplois et des publicités. Cela permet d'échanger avec les jeunes sur les discriminations et de rappeler que dans le monde professionnel, le critère principal de recrutement est la compétence.

Pour les lycéens, il est tout d'abord présenté des publicités existantes ou retouchées, ce qui conduit à s'interroger sur le caractère sexiste ou non de ces dernières. Cela permet d'aborder les représentations véhiculées sur ce thème. Il leur est ensuite proposé de choisir la situation de couple qui leur apparaît idéale, pour discuter de l'égalité homme-femme au sein du couple et de la liberté de choisir son orientation sexuelle.

Le support interactif en ligne, accessible via le site internet de l'ADEJ « egalite.adej.org », donne la possibilité aux jeunes et aux équipes éducatives d'y retourner ultérieurement.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
39	8-15 ans	336	336	672

Ecole La Bergerie - Bouc Bel Air
Ecole Jean Giono - Miramas
Ecole Van Gogh - Miramas
Collège Château Double - Aix-en-Pce
Collège Les Matagots - La Ciotat
Collège Alexandre Dumas - Marseille
Collège Louise Michel - Marseille
Collège Sylvain Menu - Marseille
Collège Vallon des Pins - Marseille
Collège Frédéric Mistral - Port de Bouc
Collège Paul Eluard - Port de Bouc
Lycée Montgrand - Marseille
MECS L'Abri - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	340	64,03%	148	27,87%	43	8,10%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	417	78,98%			111	21,02%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	402	77,01%			120	22,99%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	353	67,88%			167	32,12%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,71					

5. Déroulement

En fonction des questions et des thèmes abordés, nous pouvons revenir sur le principe d'égalité entre homme et femme, et expliquer l'évolution des droits des femmes. Nous définissons alors la notion de discrimination et les différents critères retenus par la loi. Les réponses et réflexions des élèves sont similaires à celles décrites pour le support pédagogique *« Kiffer / Qui fait l'autre ? ».*

Dans toutes les classes, nous expliquons l'organisation de notre Etat de droit en mettant en avant le fait que la loi tend à garantir l'équilibre entre les libertés individuelles et collectives, afin de permettre la protection des personnes, dans une société égalitaire.
Les réactions des élèves nous conduisent souvent à définir l'infraction que constitue la discrimination ainsi que son champ et ses critères d'application.
Nous expliquons l'évolution des droits des femmes et plus globalement le principe d'égalité, tel qu'envisagé depuis 1789 à nos jours.
Un retour sur la discrimination est fait, ce qui nous permet de nous assurer de la bonne compréhension des jeunes et de leur capacité de restitution.

Les élèves ont été très réceptifs au message de l'intervention et ont semblé apprécier cette animation sous forme de quizz, peu importe le niveau. La multiplicité des mises en situation, à l'aide des images présentées, facilite la compréhension des plus jeunes tout en restant ludique. Elle facilite également les échanges entre élèves et l'argumentation des uns et des autres. Ainsi nous pouvons d'autant plus nous appuyer et rebondir sur leurs propos.

En règle générale, les enfants déconstruisent d'eux-mêmes les stéréotypes, en étayant souvent leurs propos avec des exemples concrets ou personnels. En revanche, ils comprennent ce que recouvre la notion de stéréotype, mais il apparaît que ce terme ne leur est pas familier.

C. Les autres, ça m'est égal ?

1. Objectifs

Les objectifs de cette action sont multiples : il s'agit tout d'abord de présenter aux enfants les différentes formes de discriminations existantes et de leur expliquer que la discrimination constitue une infraction pénale sanctionnée par la loi. D'autre part, il s'agit de leur exposer les différents moyens de lutter contre la discrimination et de déconstruire les préjugés qui peuvent l'alimenter.

L'enjeu à long terme est de faire évoluer les mentalités, de tendre vers l'acceptation des différences sans qu'elles ne suscitent de hiérarchisation, et de permettre une égalité de fait entre les individus.

2. Méthodologie

Cette animation a pour support une exposition réalisée en 2008 par les juristes de l'ADEJ avec deux classes de 3ème du collège Edgar Quinet à Marseille, accompagnées par leur professeur d'arts plastiques et mise en forme par un graphiste. Les slogans, les dessins et les remakes de tableaux célèbres réalisés par les élèves permettent d'interpeller le public et d'instaurer le débat, tandis que les exemples de jurisprudence et le rappel des textes de lois montrent comment la discrimination peut être combattue.

L'exposition illustre tous les types de discriminations (selon le sexe, le handicap, les origines, l'orientation sexuelle…) et les domaines dans lesquels elles s'exercent (logement, travail, apprentissage, accès aux biens et aux loisirs…).

L'animation se déroule en plusieurs temps.
Tout d'abord il s'agit d'interpeller sur les représentations et stéréotypes qui sous-tendent les discriminations à partir des images et des textes de l'exposition.
Ensuite sont données des informations et des explications concernant les lois visant à lutter contre les discriminations, afin de permettre une bonne connaissance de ces dernières et de les comprendre au travers d'exemples de jurisprudence.
Puis les juristes de l'ADEJ énumèrent les moyens de défendre les droits des victimes, en fournissant toutes les informations sur les démarches à accomplir et les structures en mesure de venir en aide dans ces situations.
Enfin, il s'agit de faire prendre conscience de la gravité de ces infractions et de faire connaître les sanctions encourues si l'on commet une discrimination, quelle qu'elle soit.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
18	6-18 ans + adultes	106	87	193

Lycée SEP de l'Etoile - Gardanne
Lycée Mongrand - Port de Bouc
AUER PJJ Chutes Lavie - Marseille
Hôtel de Ville - Marseille
UEMO PJJ - Martigues

4. Déroulement

Nous débutons l'intervention en expliquant le principe d'égalité consacré par la Loi. Ensuite, nous demandons si, en pratique, ce principe fondamental est toujours observé. Spontanément, les élèves nous répondent que non, que certaines personnes sont racistes et que d'autres font de la discrimination.
Dès lors, ensemble nous définissons ces deux concepts sans trop les développer afin de leur laisser l'opportunité de découvrir par eux-mêmes toute leur étendue, lors de la découverte de l'exposition présentée.

Si, pour la plupart, les élèves connaissent le terme de discrimination, sa définition n'est pas toujours maîtrisée et souffre de confusions. En revanche, la notion de racisme est plutôt bien cernée par les élèves même si de prime abord ils n'en perçoivent pas toute la portée.

Ensuite, nous les questionnons sur le sens du titre de l'exposition. D'emblée, tous nous répondent généralement « ça veut dire qu'on s'en fiche des autres ». Dès lors, nous leur faisons prendre conscience du second degré de cette question. Ainsi, ils saisissent que cette exposition doit être envisagée avec un certain recul afin de susciter des réactions de leur part.

Puis, après leur avoir exposé le comment et le pourquoi de l'exposition nous leur laissons le temps d'en prendre connaissance librement. Afin de faciliter la compréhension du thème et sa mise en perspective, nous leur distribuons un questionnaire dont les réponses se trouvent dans les panneaux exposés. Cette approche ludique facilite l'interactivité comme l'intérêt des jeunes.
En outre, nous restons à leur écoute afin de les guider, de les renseigner sur cette exposition et de recueillir leurs impressions spontanées.

Ensuite, nous ouvrons la discussion et envisageons les réponses au questionnaire. Entre chaque réponse, nous revenons sur les notions explicitées et les formes de discriminations présentées en nous appuyant sur les illustrations des panneaux.

De façon générale, au travers de cette exposition les jeunes découvrent, par eux-mêmes, toute l'étendue de ce que recouvre le terme de discrimination. Pour chaque discrimination exposée, nous multiplions les exemples ainsi que les mises en situation afin de s'assurer de leur compréhension.
Dès lors, ils comprennent bien que la discrimination consiste à refuser un droit ou un service à quelqu'un en fonction d'une différence spécifiquement énoncée par la loi.

En outre, cette exposition permet de revenir sur certains préjugés. Ainsi, pour beaucoup, garçons comme filles, certains métiers ne sont envisageables que pour un sexe.
Néanmoins, en avançant dans la discussion, nous nous apercevons assez régulièrement qu'ils détruisent eux-mêmes leurs propres clichés, par l'emploi de contre-exemples ou en adhérant aux nôtres. Cela nous donne l'opportunité d'expliquer le sexisme.

Nous revenons également et systématiquement sur la distinction entre nationalité, origine et religion, que les jeunes amalgament dans une grande confusion.
Ensuite nous expliquons ce que recouvrent le principe de laïcité et ses corollaires.
Le thème de la religion et de la laïcité soulève généralement beaucoup de questions de leur part. Ils ont souvent tendance à penser que la laïcité signifie « interdiction de pratiquer sa religion » ou parfois « interdiction d'en parler au sein d'un établissement scolaire ». Cette notion est donc approfondie.
Cette animation nous permet aussi de recenser et dissiper un grand nombre d'*a priori* sur l'homosexualité, le transsexualisme et l'hermaphrodisme.

Enfin, une fois la notion de discrimination bien maîtrisée et ses différentes formes recensées, nous nous attardons sur les moyens existants pour la combattre.

Après nos explications, les élèves comprennent l'intérêt de déposer plainte tant pour soi, lorsque l'on est victime, que pour les autres, afin de favoriser l'évolution des mentalités. Nous leur exposons aussi les différentes associations ou institutions existantes pour aider les victimes de discrimination.
De plus, grâce à l'exposition, les élèves prennent conscience que, tour à tour, on peut être auteur et victime de discrimination ou d'infraction en général.

Cet outil interpelle les jeunes. Leur intérêt apparaît clairement au travers de l'importance de leurs questions et de leur envie de réfléchir aux problématiques soulevées.
L'intervention permet une mise en perspective intéressante du principe d'égalité. Elle permet également aux jeunes de bien comprendre le rôle protecteur de la loi ainsi que sa vocation à assurer l'égalité.

De façon générale, l'intervention se révèle positive en donnant aux jeunes la possibilité de réfléchir et de dissiper beaucoup d'idées reçues. L'aspect ludique de l'exposition leur plaît particulièrement, ce qui favorise l'interactivité.

D. Différents, et alors ?

1. Objectifs et méthodologie

En partant de courts-métrages issus de la vidéo « 12 regards sur le racisme au quotidien », nous exposons les thèmes des différences, du racisme et des discriminations.

Une explication des différences entre origine, nationalité et religion permet d'amener à la définition du racisme et des discriminations.

Les objectifs sont de susciter le débat sur ces questions afin de mettre en perspective les idées reçues relatives à ces notions, et de reposer le cadre de la Loi.

Les moyens de lutter contre le racisme et les discriminations, ainsi que les recours possibles lorsque l'on en a été victime, sont également présentés.

2. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
4	12-18 ans	12	47	59

Collège Marcel Pagnol - Martigues
Maison de quartier Boudème - Martigues
MECS Hope - Marseille
MECS MNA Addap 13 - Marseille

3. Déroulement

Nous retrouvons, sur les sujets du racisme et des discriminations, les mêmes réactions que nous avons décrites quant aux autres outils supports dans cette thématique de « la promotion de l'égalité ».

Cependant, comme nous centrons l'intervention sur le droit à la différence et l'égalité via la lutte contre le racisme et les discriminations, nous constatons davantage de fatalisme ou de scepticisme : fatalisme dans le sens où les jeunes nous indiquent souvent « qu'on ne peut rien faire contre les personnes racistes », et scepticisme vis-à-vis de l'application des lois et des sanctions appliquées aux contrevenants.

Nous passons alors beaucoup de temps à débattre des moyens de prouver les infractions et expliquons les avancées législatives, sans nier les difficultés propres à ces types d'infractions.

Les amalgames entre origine, nationalité et religion sont également largement explicités dans cette intervention. En revanche, on remarque une évolution notable dans le temps. En effet, les enfants et les jeunes ont, du fait de leurs propres expériences et environnement, de plus en plus conscience du caractère polymorphe du racisme et de la discrimination.

IV. Citoyenneté

Cette thématique a concerné 393 jeunes pour un total de 35 interventions.
4 outils ont été utilisés :

- Changement majeur
- Emploie tes droits !
- Je(u) suis citoyen
- Je, tu, il… nous exerçons nos libertés.

A. Changement majeur

1. Objectifs

En présentant l'exposition « 13/18, Questions de Justice » auprès du public lycéen, les intervenants de l'ADEJ ont réalisé que de nombreuses questions relatives au Droit se posaient pour les jeunes majeurs ou en passe de le devenir. Il a semblé nécessaire de développer un outil spécifique pour ce public.

En effet, le passage à la majorité est un cap important dans la vie des jeunes. Il suscite presque toujours de l'enthousiasme mais parfois aussi de nombreuses questions. Le but de cette animation est de donner le maximum d'informations pratiques pour faciliter cette transition.

2. Méthodologie

La notion d'acquisition de la capacité juridique à 18 ans est abordée de façon transversale par le biais de 7 thématiques :
Il est à noter que faute de temps, devant le grand nombre de questions soulevées par les jeunes, très souvent les 7 thèmes ne peuvent pas tous être détaillés. Ainsi, nous partons toujours de l'intérêt des jeunes en leur faisant choisir les thèmes qu'ils souhaitent voir traités en priorité.
Le support interactif permet d'entrer dans chaque thématique en détail et de passer aisément de l'une à l'autre :

- Citoyenneté : Droit de vote, Institutions, Actions citoyennes …
- Famille : Autorité parentale, Mariage, PACS, Divorce…
- Justice : Responsabilité civile, Responsabilité pénale, Infractions, Actions en Justice…
- Argent : Compte en banque, Crédits, Impôts…
- Contrats : Contrat de travail, bail, vente…
- Santé : Choix médicaux, Couverture sociale, Cotisations…
- Sexualité : Libre choix du partenaire, Majorité sexuelle…

À la fin de l'intervention, un « pass' à la majorité » est remis à chaque élève. Ce livret reprend les différents thèmes abordés sous forme de résumés accompagnés de modèle de lettres et de renseignements pratiques.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
9	14-24 ans	21	73	94

MECS Hope - Marseille
MECS MNA Addap 13 - Marseille
PJJ Chutes Lavie (STEMO) - Marseille
CFA Travaux Publics - Mallemort
Mission locale - Fos-sur-Mer
Mission locale - Martigues
Maison de quartier Notre-Dame des Marins - Martigues

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	59	93,65%	4	6,35%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	61	96,83%			2	3,17%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	54	85,71%			9	14,29%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	59	93,65%			4	6,35%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,58					

5. Déroulement

Citoyenneté : Il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes qu'ils peuvent exprimer leurs idées par l'exercice du droit de vote ou l'adhésion aux partis politiques, syndicats, associations, et qu'ils peuvent également mettre en œuvre leurs projets en créant une association ou en se présentant aux élections.
Ce thème permet de développer les modalités de la représentation lors des périodes pré-électorales, et de définir le rôle des différents représentants élus. Plus largement, il aide à revenir sur l'élaboration de la loi et ses objectifs de protection et d'égalité. Les amalgames entre origines, nationalité et religion sont également largement abordés dans cette thématique.

Famille : Afin de mieux appréhender ce que comporte la phase de transition entre la minorité et la majorité, la notion d'autorité parentale est abordée. À 18 ans, l'autorité parentale s'éteint, mais l'obligation alimentaire perdure. Nous insistons sur le fait qu'elle est « réciproque ».

La maltraitance et le régime de la protection de l'enfance sont souvent détaillés et expliqués.
En l'espèce, il n'est pas rare que des jeunes majeurs ou des mineurs en passe de devenir majeurs, nous interpellent sur leur situation personnelle compliquée. Il ne s'agit pas ici de leur apporter une solution mais de les rassurer et leur indiquer les différentes possibilités qui s'offrent à eux pour pallier ce conflit familial. En effet, selon les publics, notamment lors de nos interventions en MECS, cette thématique peut être particulièrement détaillée en revenant sur les différentes prises en charge et/ou aides possibles. Des questions d'ordre pratique (qui, où, comment) et relatives à leur parcours sont posées. Un temps important doit être pris afin que la réponse apportée soit pertinente, adéquate, tout en étant généraliste afin de ne pas être contre-productive au regard d'une prise en charge qui s'inscrit dans le temps et dont nous n'avons pas tous les éléments. Il s'agit de leur donner les bonnes ressources.

Nous présentons ensuite les différentes possibilités d'unions dès 18 ans (mariage, PACS, concubinage) sous l'angle des contrats. Il n'est pas rare ici de revenir sur l'évolution législative en la matière. En effet, l'âge nubile a été relevé à 18 ans pour les femmes afin de s'ajuster sur l'âge des hommes dans le but de gagner en effectivité en termes d'égalité et de lutter contre les mariages forcés.
Ensuite, nous détaillons les droits et obligations que ces unions, reconnues par la loi, entraînent, ainsi que leurs modalités de rupture. Nous précisons également la différence entre unions civile et religieuse.
Ainsi, ce thème permet généralement de rappeler et d'expliquer ce que revêtent la laïcité et ses corollaires. En outre, il permet également de reprendre des propos, parfois violents, que peuvent exprimer certains jeunes quant à l'homosexualité.

Justice : Deux volets de responsabilités sont définis : la responsabilité civile et la responsabilité pénale.
La responsabilité civile engagée est celle des parents lorsque les enfants sont mineurs. Lorsqu'ils deviennent majeurs, ils engagent leur propre responsabilité, et doivent vérifier s'ils bénéficient d'une assurance (scolaire, carte bleue, assurance habitation…).
A contrario, la responsabilité pénale est engagée très tôt, dès que l'enfant mineur est « discernant ».

Pour chacun de ces thèmes, toute la chaîne judiciaire est présentée. Nous insistons toujours sur les différences que la Loi établit entre la Minorité et la Majorité, en insistant sur les spécificités de la Justice adaptée aux mineurs.
Sur ce point, ils sont généralement surpris d'apprendre le caractère personnel de la responsabilité pénale.
Ainsi, beaucoup ignorent qu'un mineur, en France, risque la prison dès 13 ans. Cependant, nous insistons sur le caractère exceptionnel et strictement nécessaire d'une telle décision.
En effet, les juridictions pour mineurs mettent toujours la priorité sur les mesures éducatives. Ainsi, nous détaillons avec eux les différentes mesures applicables telles que la mesure de réparation pénale, le stage de citoyenneté, le rappel à la loi ou encore l'atelier d'implication civique.
Les jeunes mineurs prennent alors véritablement conscience de la portée des actes qu'ils commettent : s'ils engagent effectivement la responsabilité civile des représentants légaux, c'est bien leur propre responsabilité pénale qui se trouve engagée.

Argent : Avant 18 ans, la gestion de l'argent d'un enfant mineur revient au(x) détenteur(s) de l'autorité parentale. Les principes et modalités d'application de l'administration légale sont donc présentés. Le plus souvent nous étudions le cas des revenus, fruits du travail, de l'enfant mineur, dont il peut disposer en fonction de la décision des représentants légaux, décision qui doit intégrer prioritairement les intérêts de l'enfant.

A 18 ans, on acquiert la capacité d'ouvrir un compte en banque seul, de le gérer soi-même et de disposer de tous les moyens de paiements. Ces « pouvoirs » bancaires sont transmis au jeune, un peu brutalement, souvent sans qu'il bénéficie au préalable d'une information sur les risques encourus quant au découvert autorisé, chèques impayés, ainsi que sur les différents modes de gestion d'une carte bancaire (débit immédiat/différé). L'accent est mis également sur les crédits à la consommation, souvent faciles d'accès mais qui peuvent représenter un danger, si le jeune ignore les risques encourus en cas d'échéances non réglées.
Il ne s'agit pas de diaboliser le recours au crédit, mais de responsabiliser ses utilisateurs face à un engagement lourd de conséquences.
Là encore, selon les publics, notamment lors de nos interventions en MECS, cette thématique peut être particulièrement détaillée et peut donc nécessiter un temps important pour une réponse adaptée.

Contrats : Chaque jeune peut, dès la majorité, signer seul un contrat : contrat de travail, contrat de bail ou contrat de vente.

Concernant le contrat de travail, la différence entre contrat à durée déterminée, indéterminée et contrat d'apprentissage est exposée, en insistant sur les mentions obligatoires qu'il doit comporter dans tous les cas. Les conditions de rupture sont également envisagées et détaillées en fonction du type de contrat. Ici, nous abordons la problématique du travail dissimulé. Bien souvent, les jeunes n'en conçoivent pas le danger. Ainsi, à l'aide de mises en situations nous leur faisons comprendre le caractère protecteur du droit du travail et donc plus largement de la Loi.

Il ressort de cette thématique que, si la perspective de devenir employeur leur semble lointaine, les jeunes ont conscience que salarié et employeur ont des droits et des obligations l'un envers l'autre même si, de leur propre expérience, ils ne retiennent bien souvent que le lien de subordination existant entre un employeur et son salarié. En effet, nous sommes régulièrement interpellés sur des situations pour lesquelles, telles qu'elles nous sont exposées, le Conseil des Prud'hommes pourrait

être saisi, mais les jeunes ne l'ont pas fait car « c'est le patron », sous-entendant qu'il agit comme il l'entend et que l'on ne peut que subir. Néanmoins, si l'établissement est informé d'un dysfonctionnement de ce type, il est toujours intervenu afin de protéger les intérêts de leur élève. Cette thématique peut donc être particulièrement détaillée et nécessite un temps important d'explication.

Quant au contrat de bail, au moment où les jeunes sont parfois rapidement amenés à prendre leur envol, il est nécessaire de les sensibiliser sur les documents qu'un bailleur est en droit de demander au locataire pour constituer son dossier. L'état des lieux d'entrée et de sortie peut parfois entrainer des déconvenues si le jeune ne vérifie pas ce qui y est noté. La signature d'un bail de 9 mois (bail étudiant), 1 an (en général pour les meublés) ou 3 ans (bail de principe), donne lieu à des droits et obligations. Le paiement du loyer, le détail des charges, sont abordés de façon détaillée. Par ailleurs nous sommes parfois interrogés sur les baux de colocation.

Pour le contrat de vente, nous insistons sur la différence entre minorité et majorité, la responsabilité du vendeur en cas de vente à un mineur, ainsi que le déséquilibre qu'il peut parfois y avoir dans un contrat de vente (escroquerie, vices cachés, livraison non-conforme à la commande…) et les moyens d'agir pour faire rétablir ses droits. De même, nous pouvons aborder la distinction entre vente entre particuliers et vente entre un professionnel et un particulier.

Santé : Pour ce thème, nous insistons sur le droit à la santé. A 18 ans, le jeune choisit lui-même d'accéder ou non aux soins (hospitalisations), choisit le type de soins, donne son accord pour les dons du sang ou d'organes. Il doit absolument s'assurer qu'il est bien affilié à la Sécurité sociale (plusieurs régimes possibles : étudiant, salarié, régimes spéciaux).
Par contre, une personne mineure doit être informée, et l'on doit s'efforcer d'obtenir son consentement dès que cela est possible en fonction de son discernement, même si l'autorisation des représentants légaux doit être recueillie avant toute intervention sauf si le pronostic vital de l'enfant est engagé.

L'accent est également mis sur la nécessité de souscrire une complémentaire santé lorsque l'on n'est plus couvert par celle des parents. La Sécurité sociale ne prend pas en charge toutes les dépenses de santé et certains actes médicaux peuvent coûter cher (dentiste, ophtalmologiste…). Enfin, la Région PACA a mis en place le « pass santé jeunes » qui permet aux jeunes de bénéficier gratuitement d'une contraception, de consultations médicales spécialisées, de bilans sanguins et de consultations psychologiques. Nous les informons sur les moyens d'obtenir cet avantage.

Nous présentons aussi les dispositions relatives à l'interruption volontaire de grossesse. En effet, la Loi fait à ce sujet une exception au principe de l'autorisation préalable des représentants légaux, car l'anonymat de la jeune fille doit être respecté si elle le souhaite. Puis, nous leur indiquons les structures à même de pouvoir les accueillir et les prendre en charge.
Là encore, selon les publics, notamment lors de nos interventions en MECS, cette thématique peut être particulièrement détaillée et donc nécessiter un temps important.

Sexualité : Lors du passage à la majorité, le jeune acquiert le droit de choisir librement son partenaire, son orientation sexuelle. Nous devons, quasiment toujours, définir les trois orientations sexuelles reconnues et les dissocier de certaines pratiques que les jeunes peuvent parfois assimiler à des orientations sexuelles. Ainsi, nous revenons et expliquons certaines pratiques ou comportements qui ne sont pas des orientations sexuelles mais constituent des infractions telles que la pédophilie, la zoophilie…

La règle de la majorité sexuelle est envisagée en détail, pour que les jeunes aient bien conscience que, dès 18 ans, ils ont le devoir de protéger les mineurs. Souvent, nous devons insister afin qu'ils prennent conscience que cette règle de protection ne s'applique pas uniquement aux jeunes filles mais aux mineurs en général, en vertu du principe d'égalité.

B. Emploie tes droits !

1. Objectifs

Dans un monde du travail en pleine mutation, reflet d'une période économique difficile, il est apparu pertinent d'offrir aux jeunes le moyen de s'informer au moment où ils s'insèrent dans la vie professionnelle.

Les intervenants de l'ADEJ proposent de présenter les enjeux liés au Droit du travail, tant du point de vue du salarié que de celui de l'employeur.
Le but est d'expliquer aux jeunes qu'à chaque étape de leur parcours professionnel, qu'ils soient en recherche d'emploi, salariés ou même employeurs, il existe des droits et des devoirs.

2. Méthodologie

Les juristes animent l'intervention en illustrant leurs propos à l'aide d'une présentation Powerpoint, entrecoupée de vidéos réalisées en 2013 par les jeunes de 1ère Bac Pro du lycée La Floride dans le cadre du projet du Forum d'accès au droit des jeunes, coordonné par le CDAD.

Ils commencent par définir ce qu'est un contrat de travail, les droits et obligations du salarié et de l'employeur puis diffusent une vidéo intitulée : « Les règles inhérentes au contrat de travail », qui montre l'importance du respect des règles de sécurité.
Ils expliquent ensuite les spécificités des différents contrats de travail (CDI, CDD…).

Par la suite, les juristes exposent les modes de rupture du contrat de travail en fonction de leur type (CDI ou CDD) et l'illustrent par une vidéo simulant un entretien préalable au licenciement. Ils expliquent la procédure de licenciement, les intervenants et la procédure prud'homale en cas de litige.

Pour terminer, un faux contrat de travail est projeté afin de récapituler les thèmes abordés et dialoguer avec le public.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
7	14-24 ans	23	43	66

Lycée Blaise Pascal - Marseille
AAJT St Charles - Accueil jeunes majeurs - Marseille
Association Le Refuge - Marseille
Mission locale - Fos-sur-Mer
Mission locale - Martigues
Maison de quartier Notre-Dame des Marins - Martigues

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	30	63,83%	10	21,28%	7	14,89%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	37	78,72%			10	21,28%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	36	76,60%			11	23,40%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	34	72,34%			13	27,66%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,31					

5. Déroulement

Les réactions des jeunes lors de cette animation révèlent un besoin de comprendre les notions essentielles du droit du travail auxquelles ils peuvent déjà être confrontés.

S'ils connaissent l'existence des différents types de contrats de travail (CDD, CDI), ils n'ont pas forcément conscience de leurs spécificités.
Selon les publics, notamment lors de nos interventions en CFA, certains contrats ou certaines réglementations peuvent être particulièrement détaillés et donc nécessiter un long temps de développement.

Certains posent des questions sur le paiement de la période d'essai, d'autres ne comprennent pas pourquoi il est nécessaire de respecter les règles de sécurité, notamment sur le matériel de protection.
A chaque fois, les juristes prennent le temps de leur répondre et d'expliquer ces notions.

Concernant l'hypothèse d'un litige, la procédure prud'homale est expliquée : si les jeunes ont tous plus ou moins entendu parler du Conseil de Prud'hommes, ils sont surpris d'en découvrir les particularités et le fait que d'autres personnes qu'un avocat, peuvent représenter les parties.

Comme nous le voyons dans la partie « Travail » de l'action « Changement majeur », il ressort des interventions que, si la perspective de devenir employeur leur semble lointaine, les jeunes ont conscience que salarié et employeur ont des droits et des obligations l'un envers l'autre même si, de leur propre expérience, ils ne retiennent bien souvent que le lien de subordination existant entre un employeur et son salarié. En effet, nous sommes régulièrement interpellés sur des situations pour lesquelles, telles qu'elles nous sont exposées, le Conseil de Prud'hommes pourrait être saisi, mais la procédure rebute. Néanmoins, si l'établissement est informé d'un dysfonctionnement de ce type, il est toujours intervenu afin de protéger les intérêts de leur élève.

Nous concluons l'intervention avec la diffusion d'un faux contrat de travail que nous corrigeons avec les jeunes. Ces échanges sont souvent l'occasion de développer certaines thématiques en lien avec des expériences vécues par les jeunes. De plus cela permet de matérialiser ce qu'est un contrat de travail.

C. Je(u) suis citoyen !

1. Objectifs

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre le système législatif et démocratique français, de mieux connaître les lois et la différence entre origine, nationalité et religion. Un autre objectif est de permettre aux élèves de réfléchir et de s'approprier ce qu'ils auront compris du premier temps de l'intervention : c'est une initiation à la prise de position, à l'argumentation et au sentiment d'être citoyen à part entière.

2. Méthodologie

Cette intervention se déroule sur trois heures. Elle consiste en l'animation d'un débat entre les élèves, préalable au vote d'une loi. Les élèves jouent les rôles des parlementaires lors de la discussion et du vote de la loi.

Il est tout d'abord expliqué aux élèves le fonctionnement du pouvoir législatif en France : vote direct/indirect, définition d'un mandat, différence entre fonction et métier, et explication des rôles du Chef d'État, Premier ministre, ministres, députés et sénateurs. Nous devons prendre le temps de bien dissocier le rôle de chacun des acteurs. En effet, bien souvent les jeunes pensent que c'est le Président de la République qui fait les lois. Cela permet de définir le mode d'élaboration de la loi et de mettre en avant la séparation tripartite des pouvoirs établie en France et d'expliciter les notions de dictature et de démocratie.

Ensuite, les juristes font l'état des lieux concernant le droit à la différence, la liberté d'expression, la liberté de conscience, la laïcité. Là encore, nous prenons le temps d'expliquer et d'illustrer chaque notion. Ainsi, en fonction des réactions des jeunes nous nous attardons sur le racisme, la discrimination afin qu'ils appréhendent l'étendue des comportements en cause. Nous exposons également le principe de la séparation de l'État et des différents cultes.

Enfin, nous demandons aux jeunes de trouver un sujet de loi sur lequel débattre : s'ils n'ont pas d'idée, 3 propositions de lois leur sont présentées (loi sur la discrimination positive, sur le port de l'uniforme en milieu scolaire, sur l'imposition d'une religion d'État…). Ils en choisissent une, et en préparent la discussion. Pour ce faire, ils sont divisés en deux groupes, encadrés par les intervenants. En général, ils choisissent le Président de l'Assemblée nationale après qu'il se soit présenté et ait suscité l'intérêt. Il est chargé de répartir les temps de paroles entre les groupes, de façon équitable. L'enjeu du vote de la loi est important puisqu'il concerne la vie quotidienne des citoyens. Chaque groupe, ayant désigné un porte-parole, va défendre sa position avec force et conviction, proposant, de façon organisée, une argumentation riche et construite.
Pour finir, le Président de l'Assemblée Nationale clôture les débats et fait procéder au vote à bulletins secrets. En général, cette mise en situation suscite l'engouement des élèves et permet dans tous les cas une meilleure compréhension sur la façon dont les lois sont élaborées et adoptées.

Au terme de la séance, nous remettons aux élèves un livret « Je(u) suis citoyen ! » qui regroupe l'ensemble des informations qui ont été exposées.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
6	6è à 3è	61	71	132

Collège Olympe de Gouges - Plan de Cuques
Collège Henri Fabre - Vitrolles

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	43	52,44%	35	42,68%	4	4,88%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	68	82,93%			14	17,07%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	65	79,27%			17	20,73%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	55	67,07%			27	32,93%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,24					

5. Déroulement

Chaque intervention est différente, notamment du fait que, d'un groupe à l'autre, les jeunes n'opèrent pas le choix de la même loi. Les bilans sont donc détaillés dans la deuxième partie de ce rapport. Mais à chaque fois, les jeunes débordent d'enthousiasme lors du débat précédant le vote des lois.

D. Je, tu, il… nous exerçons nos libertés

1. Objectifs

Cette action, que nous avons créée en 2016, vise à présenter et développer les principes fondateurs de la République démocratique française : les libertés et la manière de les utiliser, l'égalité et les moyens mis en œuvre pour qu'elle soit effective, la fraternité et les dispositifs qui contribuent à son fonctionnement.

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre l'exercice des libertés de chacun en collectivité. Cette action permet d'échanger avec les jeunes sur toutes les dimensions de la citoyenneté.

2. Méthodologie

L'intervention se déroule sur deux heures. Elle consiste en la présentation d'une affiche principale et d'un diaporama PowerPoint déclinant les principales libertés (la liberté d'expression, le droit d'être entendu, le droit au respect…)

Les libertés, l'égalité et la fraternité sont abordées à la fois au niveau des droits individuels et collectifs, et de leur exercice au sein d'une société démocratique.

Un livret pédagogique qui récapitule les thèmes abordés lors de l'intervention est remis à chaque élève.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
7	12-24 ans	40	26	66

Collège Saint Augustin - Carnoux
Mission locale - Fos-sur-Mer
Mission locale - Martigues
CS Les Lilas - Marseille
Association Le Refuge - Marseille
MECS Hope - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	53	85,48%	9	14,52%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	54	87,10%			8	12,90%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	61	98,39%			1	1,61%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	52	83,87%			10	16,13%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,33					

5. Déroulement

L'exercice de la citoyenneté nécessite au préalable un apprentissage des libertés. À partir des images figurant sur le support utilisé, nous sollicitons les élèves sur leur perception des libertés, de l'égalité et de la fraternité.

Nous pouvons alors rebondir sur leurs propos afin d'expliquer les principes fondamentaux du système démocratique français, et ainsi, le cas échéant, déconstruire les idées reçues. Il s'agit de comprendre comment les libertés s'articulent dans une démocratie.
Cela donne l'opportunité de faire un peu de droit comparé. Ainsi, les élèves examinent la situation et l'application de la loi dans différents pays. De façon unanime, ils illustrent toujours leurs propos en comparant la France aux USA, bien souvent à « l'Afrique » (souvent perçue comme un pays au lieu d'un continent…) à la Corée du Nord, à la Chine ou encore au Japon.

Une liberté n'est pas nécessairement absolue et il arrive parfois que les libertés individuelles et collectives soient en contradiction, c'est pourquoi la Loi, en France, impose, le plus souvent, des limites dans le but de protéger les individus. Ainsi, sont développés la liberté d'expression distinguée de la liberté de pensée, le droit de manifester, le droit de grève, le droit d'être protégé, ou encore, le droit d'être entendu lors d'une procédure…

Ensuite, le principe d'égalité est développé afin de mieux en cerner les contours. Afin que l'égalité soit effective, la loi prévoit un cadre permettant de lutter contre le racisme et les différentes formes de discriminations, que nous exposons aux élèves.

La laïcité est également définie ici comme constitutive et garante à la fois de l'égalité et des libertés individuelles. La liberté de culte est définie et le rappel du principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat est posé. La plupart du temps, la réglementation en matière de port de signes religieux et le principe de la neutralité des agents de l'Etat sont détaillés.

Enfin, ces principes favorisent la fraternité nécessaire au bon fonctionnement de la société. Ainsi, le système solidaire français est présenté à travers des exemples concrets : le droit à l'instruction, la santé, la retraite, les aides sociales… ce qui explique l'existence des contributions financières, la participation à l'impôt et leurs utilisations pour l'intérêt général. Le principe du « contrat social » selon la conception de J.J. Rousseau, est souvent expliqué aux élèves.

E. Citoyenneté : quel âge as-tu ? *(non utilisé en 2022)*

1. Objectifs

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre la citoyenneté, et les différentes possibilités de l'exercer. Les juristes de l'ADEJ en expliquent les grands principes et exposent des cas concrets concernant les âges à partir desquels de nouveaux droits et devoirs nous impliquent de plus en plus dans nos choix citoyens.

Nous avons créé ce nouvel outil en 2018 car nous avons estimé nécessaire de consacrer aux jeunes une intervention à part entière à l'explication de la citoyenneté et de son exercice. Ce besoin était relevé par l'équipe lors des interventions, au vu des questions des jeunes sur les différentes implications dont ils pouvaient faire preuve, à l'échelon local et international et en fonction de leur âge. L'environnement, l'écologie représentent la porte d'entrée à des préoccupations d'ordre plus politique comme l'organisation d'évènements dans les établissements scolaires ou la participation à des manifestations.
Cette création coïncide avec la volonté du Conseil Départemental d'intégrer ce thème dans les actions éducatives qu'il développe auprès des collégiens.

Cet outil propose de répondre aux questions suivantes :

- « Qu'est-ce que la citoyenneté ? »
- « Mais d'abord, à partir de quel âge suis-je un citoyen ? »
- « Comment peut-on exercer la citoyenneté et à quel âge ? »
- « Et dans l'Europe et dans le monde, est-ce que je suis aussi un citoyen ? »
- « Qu'est-ce qu'être un citoyen actif et engagé ? »

2. Méthodologie

L'intervention se déroule sur deux heures. Les libertés, l'égalité et la fraternité sont étudiées à la fois au niveau des droits individuels et collectifs, et de leur exercice au sein d'une société démocratique.

Une affiche principale et un diaporama Powerpoint déclinent les principaux moyens d'exercer sa citoyenneté par thème :
- s'engager,
- étudier,
- s'exprimer,
- se déplacer,
- droit de vote, les mandats électifs et représentatifs

3. Déroulement

Ce support n'a pas été utilisé en 2022.

V. Droit et milieu scolaire

Cette thématique a concerné 873 jeunes pour un total de 45 interventions.
Nous avons utilisé les outils « Questions de violences » et « Sans Ferry, pas de voyage vers l'égalité des chances ? ».

A. Questions de violences

1. Objectifs

Cette intervention s'inscrit dans une optique de prévention des violences en milieu scolaire. L'ADEJ propose de donner une qualification juridique aux actes de violence en se référant au règlement intérieur et à la Loi.

L'objectif est de permettre tout d'abord aux enfants de pouvoir s'exprimer librement à propos de la violence (sous toutes ses formes) au sein des établissements scolaires. Puis, il s'agit de les informer que certains comportements sont interdits, à la fois par le règlement intérieur mais aussi par la Loi.

2. Méthodologie

Il s'agit tout d'abord de débattre avec les élèves sur le thème de la violence à l'école. Pour ce faire, trois courts-métrages leur sont présentés.
Ces vidéos sont le résultat d'un projet réalisé avec les élèves d'une classe de 4ème du collège Miramaris de Miramas, qui ont choisi de mettre en scène les thèmes des vols, des bagarres et des agressions sexuelles. Ils ont imaginé eux-mêmes les scénarios et interprété les différentes saynètes.

Dans un second temps, à partir des réactions suscitées, nous élargissons le débat à d'autres formes de violences rencontrées au collège (violences verbales comme les insultes, la diffamation, le harcèlement moral…). Puis, nous envisageons les conséquences tant pour les victimes que les auteurs, celles-ci pouvant être de plusieurs types : sanctions disciplinaires internes à l'établissement, sanctions judiciaires si une plainte a été déposée.

Ainsi, les phénomènes de banalisation des violences et de culpabilité des victimes peuvent être discutés, et l'image parfois négative qu'ont les jeunes du fait d'être victime est remise en question.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
37	CM2 à 4ème	329	373	702

Ecole Les Pins - Bouc Bel Air
Collège De Mirabeau - Marignane
Collège Fraissinet - Marseille
Collège Jules Ferry - Marseille
Collège Massenet - Marseille
Collège Thiers - Marseille
Collège Albert Camus - Miramas
Addap 13 - Marseille

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	390	64,14%	197	32,40%	21	3,45%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	531	87,34%			77	12,66%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	519	85,22%			90	14,78%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	456	75,12%			151	24,88%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,54					

5. Déroulement

Dans le cadre de cette action, nous avons pu constater un amalgame entre les notions de légitime défense et de vengeance, notamment lors de la diffusion de la vidéo sur la bagarre.
En effet, les élèves considéraient qu'ils se trouvaient en légitime défense dès que la situation leur paraissait injuste. Cependant, leur base de référence n'était pas la Loi, mais diverses considérations d'ordre moral. Ainsi, à chaque fois que les besoins l'exigent, les juristes rappellent que seules les lois votées au Parlement font office de référence commune à l'ensemble des personnes présentes sur le territoire.

Il est aussi rappelé aux élèves la possibilité de porter plainte s'ils sont victimes d'infractions. Nous avons remarqué, de façon assez générale, que, souvent et de prime abord, les jeunes ont une vision négative de la personne victime d'une infraction, l'assimilant à un état de faiblesse selon leur propos : « il se victimise », « c'est la victimisation », « c'est de la faute de la victime » … Là encore, c'est à force de mises en situations que les jeunes ont pu modérer leur vision du statut de victime.

La vidéo traitant du vol est incontestablement celle qui suscite les plus vifs échanges. Plusieurs points sont mis en avant lors de la projection de cette vidéo.
Tout d'abord nombre d'élèves considèrent que le fait de laisser en évidence un objet susceptible d'attiser les convoitises dédouane en partie la personne qui s'en empare.
Ensuite, ils considèrent que même si une personne est témoin d'un vol, elle doit garder cette information secrète sous peine de représailles (représailles qui, aux yeux de beaucoup, seraient justifiées).
Les juristes sont très souvent amenés à replacer la situation dans son contexte afin de définir les responsabilités de chacun lorsqu'une infraction de ce type se produit.

La vidéo traitant de l'agression sexuelle permet, outre la sensibilisation des jeunes sur ce sujet, de leur rappeler l'importance de parler lorsque ce type de situation arrive et de faire le point sur les personnes relais au sein de l'établissement. En outre, les juristes en profitent pour faire un point sur le harcèlement ainsi que sur les personnes ressources au sein des établissements.

Cette action permet aux élèves de prendre conscience que s'ils commettent une infraction, ils devront répondre de leur acte devant le juge. Aussi, le thème sur la Justice pénale des mineurs intéresse particulièrement les élèves : très régulièrement ils nous font part de certaines situations personnelles pour illustrer nos propos ou leurs propres questionnements. Nous sommes donc amenés à leur expliquer les particularités de la Justice pénale des mineurs, ce qui permet de défaire quelques idées reçues. Lorsque ce thème prend une place très importante au cours de l'intervention, nous en informons l'établissement scolaire et proposons une action spécifique sur la Justice.

B. Sans Ferry, pas de voyage vers l'égalité des chances ?

1. Objectifs

A l'occasion de l'anniversaire des lois de Jules Ferry, le Conseil Départemental a émis un appel à projet : « Passeur de mémoire 2021/2022 : Les 140 ans des lois de Jules Ferry créant l'école gratuite, laïque et obligatoire pour tous (1881/1882) ». Nous avons proposé une action visant à présenter et à expliquer ces trois principes fondateurs de l'école.

L'objectif de cette intervention est tout d'abord d'appréhender les changements primordiaux induits par les lois Jules Ferry et de quelle manière elles fondent l'école d'aujourd'hui, socle de notre République démocratique.
Un autre objectif est de mettre en lumière les évolutions qui ont suivi jusqu'à nos jours et qui participent à la transformation de l'école dans l'esprit des lois Jules Ferry.
Puis, la finalité est de montrer que les élèves peuvent jouer un rôle dans l'école de demain, dans l'intérêt des futures générations, donc de la société en général.

2. Méthodologie

Cette intervention se déroule en trois temps, sur trois heures.
Dans un premier temps, nous diffusons un diaporama Powerpoint, support à un jeu « quizz avant/après les lois Jules Ferry ». Nous alternerons exemples concrets et explications des principes et nouvelles idées qui sous-tendent les changements de l'école sous Jules Ferry. Les principes de la gratuité, de la laïcité et de l'obligation scolaire pour tous seront contextualisés et mis à l'épreuve du temps passé jusqu'à nos jours.

Dans un deuxième temps, nous faisons découvrir les différentes lois et décrets qui succèdent aux lois Jules Ferry et, respectant leur esprit, déterminent l'école d'aujourd'hui.
Nous partons d'images, de tableaux et de photos pour aborder ces évolutions (uniforme, mixité, punitions…) qui tendent à instaurer une égalité réelle entre les élèves.

A l'issue de cette deuxième partie, les élèves ont tous les éléments clés pour comprendre et comparer les évolutions entre l'école d'hier et d'aujourd'hui, ce qui leur permet de penser l'Ecole de demain.

Nous les invitons alors à élaborer des propositions de lois, en prenant notamment en compte l'école en temps de crise, afin de l'améliorer encore, de réduire certaines inégalités qui perdurent et de s'adapter à l'ère du numérique.
Pour ce faire, nous créons plusieurs groupes (en fonction du nombre d'élèves), encadrés par les intervenants, pour permettre aux collégiens de réfléchir à une loi qu'ils pourraient présenter à leurs camarades.
Chaque groupe expose ensuite sa proposition de loi et son argumentation afin de convaincre la classe.
La place est laissée à un débat, préalable au vote de la loi que la classe souhaite retenir.

3. Établissements concernés

Nb interv.	Niveaux	Filles	Garçons	Total
8	5ème – 4ème	75	96	171

Collège De Mirabeau - Marignane
Collège Jean Bernard - Salon de Pce

4. Évaluation

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	83	72,81%	25	21,93%	6	5,26%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	99	86,09%			16	13,91%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	91	79,13%			24	20,87%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	88	76,52%			27	23,48%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,12					

5. Déroulement

Ce support étant utilisé de façon exceptionnelle, uniquement sur l'année scolaire 2022, le déroulement se trouve dans la deuxième partie du présent rapport.

2ème partie :

LA REALISATION DES PROJETS

I. Droit au quotidien Marseille

Description

Le projet « Droit au quotidien Marseille » s'inscrit dans les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur le territoire marseillais. Les territoires prioritaires de la Politique de la Ville sont principalement concernés, mais nous travaillons également avec les autres secteurs.

Concernant les actions collectives à destination des jeunes, tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée, mais également auprès des structures associatives telles que les centres sociaux, les maisons d'enfants à caractère social…

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports qui sont adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et concernant les établissements scolaires, nous essayons de travailler dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire nos actions dans le cadre du projet d'établissement.

Partenaires

- Le Contrat de Ville de Marseille et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance et la Métropole Aix Marseille Provence
- La Mission Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- La Direction Générale Éducation, Culture et Jeunesse du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Justice Région
- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- Le Conseil Départemental d'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les structures associatives en lien avec la jeunesse, essentiellement les centres sociaux

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES EN 2022 (Droit au quotidien Marseille)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	20	223	232	455
Mon Internet en sécurité	90	976	962	1938
A la rencontre d'Eloi	38	399	398	797
Alice au pays des droits de l'enfant	3	28	25	53
Graine de droit	7	75	61	136
Stand "Droits de l'enfant" *("Village associatif" - Marseille)*	1	50	50	100
Total Droit des mineurs	***159***	***1751***	***1728***	***3479***
Justice des mineurs				
Exposition 13/18 Questions de justice	5	26	35	61
L'audience est ouverte	1	6	7	13
En quête de justice	10	8	53	61
Procès fictif	5	8	13	21
Total Justice des mineurs	***21***	***48***	***108***	***156***
Promotion Egalité				
Kiffer / Qui fait l'autre ?	9	90	81	171
D'égal à égale : formules c/ les stéréotypes	2	14	17	31
Les autres, ça m'est égal ?	11	52	59	111
Différents, et alors ?	2	0	24	24
Projet "Discrimination-racisme" *(MPT Vallée de l'Huveaune, Marseille)*	3	10	9	19
Total Promotion Egalité	***27***	***166***	***190***	***356***
Citoyenneté				
Changement majeur	2	8	14	22
Emploie tes droits !	4	21	36	57
Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	3	12	9	21
Total Citoyenneté	***9***	***41***	***59***	***100***
Droit et milieu scolaire				
Questions de violences	1	9	0	9
Total Droit et milieu scolaire	***1***	***9***	***0***	***9***
TOTAL	**217**	**2015**	**2085**	**4100**

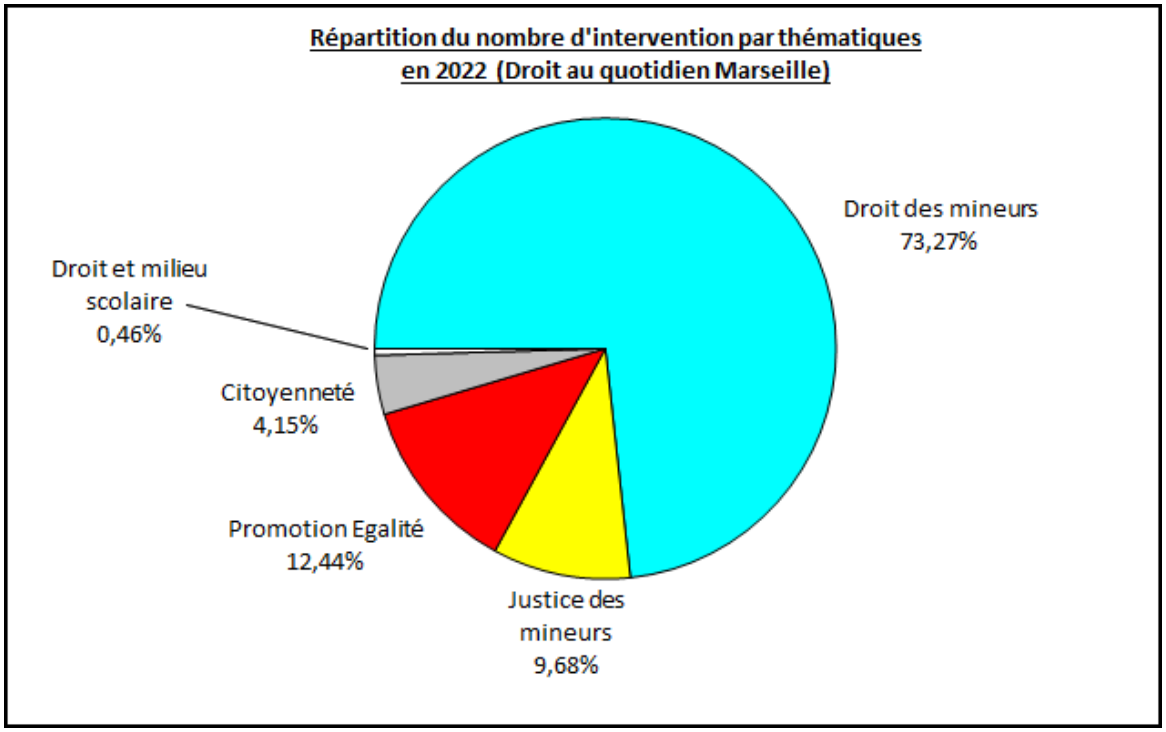

Evaluation globale de tous les outils **

(4100 jeunes dans les centres sociaux et établissements scolaires : 2015 filles, 2085 garçons)

*** Exception faite des séances qui n'ont pas pu être évaluées et ne sont donc pas comptabilisées (nous ne demandons pas d'évaluation dans les écoles primaires)*

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	432	78,12%	100	18,08%	21	3,80%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	491	88,47%			64	11,53%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	465	85,32%			80	14,68%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	432	78,26%			120	21,74%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,21					

Evaluation « 13/18 : Questions de justice » (61 jeunes : 26 filles, 35 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	42	87,50%	5	10,42%	1	2,08%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	45	93,75%			3	6,25%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	33	86,84%			5	13,16%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	40	83,33%			8	16,67%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,57					

Evaluation « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes » (31 jeunes : 14 filles, 17 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	22	81,48%	5	18,52%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	26	96,30%			1	3,70%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	22	81,48%			5	18,52%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	23	85,19%			4	14,81%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,96					

Evaluation « Droit et Internet » (455 jeunes : 223 filles, 232 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	230	76,16%	61	20,20%	11	3,64%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	272	89,47%			32	10,53%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	265	87,17%			39	12,83%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	232	76,82%			70	23,18%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,21					

Evaluation « Emploie tes droits » (57 jeunes : 21 filles, 36 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	16	48,48%	10	30,30%	7	21,21%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	23	69,70%			10	30,30%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	23	69,70%			10	30,30%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	20	60,61%			13	39,39%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,12					

Evaluation « En quête de justice » (61 jeunes : 8 filles, 53 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	39	90,70%	4	9,30%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	40	93,02%			3	6,98%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	37	86,05%			6	13,95%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	39	90,70%			4	9,30%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,29					

Evaluation « Kiffer / Qui fait l'autre ? » (171 jeunes : 90 filles, 81 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	66	85,71%	9	11,69%	2	2,60%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	65	84,42%			12	15,58%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	67	87,01%			10	12,99%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	62	80,52%			15	19,48%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,82					

Evaluation « L'audience est ouverte » (13 jeunes : 6 filles, 7 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	8	72,73%	3	27,27%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	81,82%			2	18,18%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	9	81,82%			2	18,18%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	9	81,82%			2	18,18%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,27					

Evaluation « Questions de violences » (9 filles)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	6	66,67%	3	33,33%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	8	88,89%			1	11,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	6	66,67%			3	33,33%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	4	50,00%			4	50,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,67					

A. Établissements scolaires

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Ecole Air Bel	A la rencontre d'Eloi	CM1 B	12	12	24
		CM1 A	15	11	26
	Mon internet en sécurité	CM1 A	14	11	25
		CM1 B	12	10	22
Ecole André Allar	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2	14	11	25
	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	12	11	23
Ecole Antoine de Ruffi	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2	10	9	19
Ecole Arenc Bachas	Mon internet en sécurité	CM1-CM2 C	8	10	18
		CM1-CM2 A	13	8	21
		CM1-CM2 B	10	9	19
Ecole Boisson	Mon internet en sécurité	CM2	13	14	27
		CM1-CM2	10	11	21
Ecole Breteuil	Mon internet en sécurité	CM2	10	11	21
		CE2	9	8	17
Ecole Cabot Nazury	Mon internet en sécurité	CM2	15	11	26
		CM1-CM2	17	9	26
Ecole Canet Ambrosini	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	10	10	20
		CM1-CM2	15	7	22
Ecole Capelette Laugier	Mon internet en sécurité	CM1	8	12	20
Ecole Château Gombert Village	Mon internet en sécurité	CM2 L	10	11	21
		CM1 A	13	9	22
		CM2	11	15	26
		CM1 B	12	14	26
Ecole Château Sec	Mon internet en sécurité	CM1	12	8	20
		CM1	7	8	15
Ecole Clair Soleil	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2	13	10	23
		.	.	.	.
		.	.	.	.
Ecole François Moisson	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2	10	10	20
		CM2 A	4	12	16
		CM2 B	8	13	21
	Mon internet en sécurité	CM2	10	10	20
		CM2 C	9	10	19
		CM2	10	10	20
Ecole Friedland	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2	10	6	16
Ecole Hozier	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2	8	10	18
Ecole Jean Fiolle	Mon internet en sécurité	CM1 A	10	9	19
Ecole La Barasse	Mon internet en sécurité	CM1	14	9	23
Ecole La Batarelle	Mon internet en sécurité	CM2 A	15	11	26
		CM2 B	14	13	27
Ecole La Feuilleraie	Mon internet en sécurité	CM1 A	10	12	22
Ecole La Grognarde	Mon internet en sécurité	CM2 C	11	10	21
Ecole La Guadeloupe	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	14	12	26
	Mon internet en sécurité	CM2	16	13	29

Ecole La Madrague de Montredon		CM1	14	15	29
Ecole La Maurelette	Mon internet en sécurité	CM2	8	8	16
Ecole La Roseraie	Mon internet en sécurité	CM2	8	10	18
Ecole La Sauvagère	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2	9	13	22
		CM1-CM2	8	12	20
	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	7	13	20
		CM1-CM2	8	12	20
Ecole La Solidarité	A la rencontre d'Eloi	CM2	8	10	18
		CM2 A	11	8	19
	Mon internet en sécurité	CM2 A	12	7	19
		CM2 B	8	11	19
Ecole La Valentine Tirane	Mon internet en sécurité	CM2 A	10	13	23
		CM1-CM2	12	15	27
		CM2 B	12	14	26
Ecole La Visitation	Mon internet en sécurité	CM2	9	11	20
Ecole L'Abbé de l'Epée	A la rencontre d'Eloi	CM1 B	12	14	26
		CM1 A	15	14	29
Ecole Les Bastides	A la rencontre d'Eloi	CM2	17	9	26
Ecole Les Caillols	Mon internet en sécurité	CM2 A	11	13	24
		CM2 B	14	10	24
		CM1 A	11	13	24
		CM1 B	12	9	21
Ecole Les Trois Ponts	A la rencontre d'Eloi	CM1	10	12	22
Ecole Malpassé Les Lauriers	A la rencontre d'Eloi	CM2	14	14	28
Ecole Malpassé Les Oliviers	A la rencontre d'Eloi	CM1	8	13	21
Ecole Maurelle Bombardière	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	12	9	21
Ecole Menpenti	Mon internet en sécurité	CM1	13	14	27
		CM1	14	11	25
		CM1-CM2	9	11	20
		CM1	9	14	23
Ecole Merlan Village	Mon internet en sécurité	CM1	9	12	21
		CM2	7	11	18
Ecole Michelet Foch	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2	14	13	27
		CM1-CM2	12	15	27
	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	12	12	24
		CM1-CM2	10	10	20
Ecole National	A la rencontre d'Eloi	CM1-CM2 B	5	16	21
Ecole Oddo	Mon internet en sécurité	CM1	8	9	17
		CM1-CM2	9	8	17
Ecole Olivier Gilibert	Mon internet en sécurité	CM2 A	8	16	24
Ecole Parc Bellevue	Mon internet en sécurité	CM1B	11	8	19
Ecole Petit Bosquet	Mon internet en sécurité	CM2 A	12	12	24
		CM1 B	11	7	18
Ecole Peyssonnel 1	Mon internet en sécurité	CM1 B	11	12	23
		CM2 A	12	11	23
Ecole Peyssonnel 2	Mon internet en sécurité	CM2	12	10	22
		CM1	12	11	23
		CM2	12	12	24
		CM2	11	8	19
Ecole Révolution Jet d'eau	Mon internet en sécurité	CM2 A	9	11	20
		CM1	9	11	20
Ecole Square Michelet	A la rencontre d'Eloi	CM2	4	7	11
	Mon internet en sécurité	CM2	10	16	26
		CM1	14	9	23
Ecole St André Barnier	Mon internet en sécurité	CM2	13	9	22
Ecole St André Castellane	A la rencontre d'Eloi	CM1	8	12	20
		CM1	10	11	21
Ecole St Henri Raphaël	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	9	8	17
Ecole St Jérôme Les Lilas	Mon internet en sécurité	CE2-CM1	9	10	19
		CM2 A	9	10	19
Ecole St Louis Le Rove	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	2	8	10
Ecole St Loup Centre	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	10	11	21
Ecole St Marcel	Mon internet en sécurité	CM1	14	8	22
		CM1-CM2	13	8	21
Ecole St Tronc Castelroc	A la rencontre d'Eloi	CM2	15	13	28
		CM2	14	15	29

		CM1	15	13	28
		CE2-CM1	16	7	23
Ecole Ste Marthe	A la rencontre d'Eloi	CM1 1	11	6	17
		CM2 1	12	6	18
Ecole Ste Marthe Audisio	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	11	9	20
Ecole Teisseire	A la rencontre d'Eloi	CM2 A	12	10	22
		CM1 A	13	11	24
		CM2	10	12	22
	Mon internet en sécurité	CM1 A	15	11	26
		CM2 B	8	7	15
		CM1 B	9	11	20
		CM2	10	12	22
Ecole ZAC Athéna Château Gombert	Mon internet en sécurité	CM1	12	16	28
		CE2-CM1	10	13	23
Ecole Gilles Vigneault	Mon internet en sécurité	CM2 A	11	10	21
Ecole La Rouguière	Graine de droit	CE2	11	13	24
		CE1-CE2	13	12	25
		CE1	16	8	24
Ecole Rose Place	Alice au pays des droits de l'enfant	CM1-CM2	9	6	15
		CM2	9	10	19
		CM1-CM2	10	9	19
	Graine de droit	CM1	10	6	16
		CM1-CM2	8	9	17
		CM2	11	9	20
Ecole Rose Sauvagine	A la rencontre d'Eloi	CM2	12	8	20
Ecole Rose St Théodore	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	12	13	25
Collège Clair Soleil	Procès fictif	Délég CVC	5	8	13
		Délég CVC	.	.	.
		Délég CVC	3	5	8
		Délég CVC	.	.	.
		Délég CVC	.	.	.
Collège Jean Giono	Droit et internet	6è 6	14	9	23
		6è 1	10	14	24
		6è 2	11	10	21
		6è 5	9	10	19
		6è 3	11	12	23
		6è 4	9	13	22
		6è 7	12	13	25
Collège St Joseph La Madeleine	Droit et internet	6è 3	16	14	30
		5è 1	17	13	30
		5è 3	14	12	26
		5è 4	16	13	29
		5è 2	16	13	29
		6è 4	15	15	30
		6è 2	15	15	30
		6è 1	13	20	33
Lycée Blaise Pascal	13/18 Questions de justice	1PO	3	4	7
		2OP	12	9	21
		2MT	0	10	10
		2BPH	5	6	11
		2TAO	6	6	12
	Emploie tes droits	1AGORA	7	6	13
		1AGORA2	12	11	23
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	1TAO	4	3	7
		1BPH	7	3	10
		1OP	5	0	5
	L'audience est ouverte	1AGORA1	6	7	13
Lycée Montgrand	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	2nde S4	11	15	26
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	2nde S1	22	7	29
		S9	15	16	31
		S10	10	14	24
		S9	15	10	25
		S2	12	16	28
Total : 173 interventions			**1827**	**1791**	**3618**

1 - Ecoles

a) « A la rencontre d'Eloi »

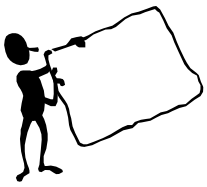

1. Les points communs des interventions

Les interventions se sont bien déroulées. Une grande partie des classes que nous avons rencontrées pour animer cet outil avait déjà vu avec nous le support *« Mon internet en sécurité »,* ce qui a facilité nos échanges.

Dans l'ensemble, les écoliers se sont montrés participatifs et avaient de bonnes connaissances générales.

Quand nous abordons les différents types de règles, à savoir ce que sont les droits, les devoirs ou les interdictions, nous expliquons ce qu'est la Loi et son processus d'élaboration.
Souvent les élèves sont surpris de constater que ce n'est pas le Président de la République qui fait les Lois, mais le Parlement. C'est souvent l'occasion de distinguer une démocratie d'une dictature. Nous en profitons alors pour expliquer le rôle des différents élus, que ce soit les parlementaires, le maire ou le Président.
A partir du printemps, les élections présidentielles et législatives 2022 étant proches, nous avons eu de nombreuses questions concernant le mode de scrutin et les conditions pour se présenter aux différentes élections.

Quand nous étudions les infractions et les sanctions qui sont envisageables, nous avons généralement des questions sur la Justice Pénale des Mineurs. Les jeunes sont souvent ennuyés d'apprendre que ce ne sont pas leurs parents qui sont responsables à leur place mais eux, avec des règles adaptées. Nous avons parfois des questions sur la peine maximale envisageable et les jeunes sont surpris d'apprendre que la peine de mort a été abolie en France en 1981.

Lorsque nous détaillons les principaux droits de l'enfant prévu par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les jeunes sont souvent choqués d'apprendre que le travail des enfants existe encore dans certains Etats, ou même qu'il ait pu être envisagé.
Nous prenons toujours le temps d'expliquer la maltraitance et de rappeler les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin, ainsi que le numéro de téléphone 119 sur l'enfance en danger.

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

Dans plusieurs classes, lorsque nous avons étudié la Justice, nous avons été interrogés sur la légitime défense. Nous en avons rappelé les règles et l'avons distinguée de la vengeance.

Sur ce thème de la Justice, nous avons aussi été parfois interrogés sur le dépôt et le parcours d'une plainte. De même, nous avons été questionnés sur le casier judiciaire.
Par ailleurs, en échangeant avec les jeunes sur les alternatives à la prison, nous avons expliqué ce qu'est le bracelet électronique. Dans plusieurs classes, des jeunes étaient persuadés qu'il était aussi

électrique et envoyait des impulsions si un détenu ne respectait pas les règles. Nous les avons ramenés à la réalité dans ces situations.

Dans une classe, en abordant l'existence des Conventions Internationales, un jeune nous a interrogés sur les règles dans l'espace, que ce soit dans l'ISS, la station spatiale internationale ou pour les satellites.

3. Les points à relever

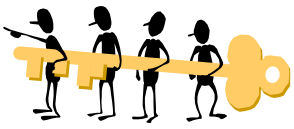

Dans plusieurs classes d'un établissement, en demandant un exemple d'infraction, les jeunes ont cité le viol. Ils avaient été sensibilisés à ces questions quelque temps avant notre venue. Nous avons expliqué en des termes adaptés que leur corps leur appartient et rappelé quelles sont les personnes ressources vers qui se tourner en cas de besoin. De même, nous avons précisé ce qu'est l'agression sexuelle.

Dans une classe, l'enseignant nous a signalé des problèmes de violence dans le groupe, les élèves réglant tout par ce moyen. Nous leur en avons rappelé les éventuelles sanctions, que ce soit à l'école ou par la Justice.

Dans certains établissements, nous avons rencontré des élèves étrangers qui ne maitrisaient pas encore le français. Suivant leur niveau, soit les enseignants leur donnaient des exercices à faire, soit nous nous adaptions à eux afin de leur transmettre les notions essentielles du support.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

> *Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.*

- Les Dom-Tom, ça vous parle ? Oui ! C'est les Dalton !
- Un juriste, c'est quelqu'un qui dit des jurons.
- Comment ça se fait, au collège on fait un stage alors qu'on peut pas travailler avant 16 ans !
- C'est interdit de se baigner en Corse à cause des requins.
- T'as pas des enfants pour faire le ménage chez toi ?
- Il n'y a pas de lois à la campagne.

Les parents ne sont pas censés nous maltraiter, donc on n'est pas censés connaître le 119

En Chine, les enfants travaillent. On peut faire footballeur ?

b) « Mon internet en sécurité »

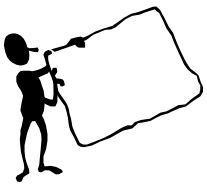

1. Les points communs des interventions

Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées. La grande majorité des élèves avaient déjà de bonnes connaissances des outils numériques. Il nous est parfois arrivé de rencontrer des groupes encore assez jeunes dans leur raisonnement, voire assez naïfs. Nous nous sommes alors adaptés à leur maturité pour leur transmettre les messages essentiels de l'intervention. Dans tous les groupes, nous avons rappelé que de fausses informations peuvent facilement circuler et prendre de l'ampleur sur internet ou ailleurs.

Nous commençons les interventions en définissant ce qu'est internet, à savoir un réseau de communication mondial. A ce moment, presque toujours, les jeunes nous expliquent leurs usages d'internet.
Bien que la majorité numérique soit fixée à 15 ans en France, ils ont quasiment tous un compte sur les réseaux sociaux, principalement tik-tok. Quand nous rappelons la règle et son but, qui est de les protéger, la plupart des enfants comprennent, mais trouvent cela injuste.
Dans un établissement, les réseaux sociaux avaient pris tellement de place que l'école a organisé un concours de déconnexion.

En expliquant que la France dispose de Lois garantissant l'accès à internet à 100% de la population et que diverses aides permettent de s'équiper, nous rappelons que ce n'est pas le cas partout. En citant l'exemple de la Chine, qui contrôle les usages d'internet, ou celui de la Corée du Nord, qui n'a officiellement pas d'accès à internet mais un intranet pour certaines personnes autorisées par les autorités, nous expliquons la différence entre une dictature et une démocratie. Cela nous permet également d'aborder la liberté d'expression ainsi que ses limites, et le droit à l'information.

En présentant la diapositive du support illustrant les différentes personnes avec qui communiquer sur internet, nous proposons aux jeunes une situation dans laquelle l'un des personnages les invite à un rendez-vous. Dans la majorité des cas, les jeunes sont sensibilisés et refusent de se déplacer, ou alors seulement après en avoir discuté avec leurs parents. Néanmoins, dans une classe, une part importante accepterait d'aller au rendez-vous, même après leur avoir expliqué que tout est faux. Nous détaillons en effet la facilité avec laquelle il est possible de créer un faux profil sur internet, et nous prenons leur cas personnel en exemple. En effet, pour avoir un compte sur les réseaux sociaux sans avoir l'âge requis, ils ont menti sur leur date de naissance et donc créé un faux compte.
De même, nous les alertons sur les cas d'usurpation d'identité et sur l'importance d'être vigilants et de se tourner vers un adulte de confiance en cas de doute.

Souvent, dans la continuité, les jeunes nous citent des cas d'arnaques sur internet. Cela reste rare, mais revient de plus en plus souvent. Nous faisons alors un bref rappel des points de vigilance, notamment l'importance de demander conseil à leurs parents et de se méfier des offres trop belles pour exister, comme un smartphone à - 99%.

Lorsque nous faisons un point sur l'adresse IP pour rappeler aux élèves que personne n'est anonyme sur internet, nous rappelons également ce que sont les données privées et le droit à la vie privée.
Parfois, cela génère des questions en lien avec les assistants virtuels comme OK GOOGLE, SIRI, ALEXA ou CORTANA. Ces outils se contrôlent par la voix mais collectent de nombreuses données personnelles. Souvent les jeunes sont déçus d'apprendre qu'il ne s'agit pas d'un vrai robot doté d'une conscience, mais d'un logiciel de reconnaissance vocale très performant.

Quand nous étudions le droit à l'image, nous en détaillons les règles. Dans quelques classes, les élèves y avaient été sensibilisés, ou leurs enseignants ont profité de notre présence pour les sensibiliser sur les risques à envoyer des photos où l'on est en tenue légère. Dans un établissement

notamment, suite à une question d'un écolier, nous avons expliqué en des termes adaptés ce qu'est le viol et l'avons distingué de l'agression sexuelle.

Au vu des exemples d'infractions que nous pouvons citer tout au long de l'intervention, nous sommes interrogés sur la Justice Pénale des Mineurs.
L'infraction de harcèlement est souvent citée, et des jeunes profitent de notre venue pour nous parler de leurs cas ou de celui d'une connaissance. Nous leur rappelons alors l'importance de se tourner vers un adulte de confiance.

Dans quelques classes, ces échanges ont amené certains enfants à nous poser des questions sur la maltraitance. A chaque fois, nous avons fait le point avec les enseignants qui, souvent, avaient déjà repéré la situation.

Lors de nos échanges avec les jeunes sur leurs usages d'internet, ils ont souvent cité les différents challenges sur les réseaux sociaux, que ce soit le « momo chalenge », le « labello challenge » ou autre nom. Tous ces défis ont en point commun de commencer innocemment et de terminer par une activité périlleuse pouvant mettre en danger la personne qui le réalise. Nous avons alors rappelé l'importance de parler à un adulte de confiance et souligné que tout ce qui est diffusé sur internet n'est pas forcément la réalité.

Par ailleurs, dans quelques classes, nous avons été interrogés sur la rumeur concernant l'application « Talking Angela » selon laquelle un pédophile prêt à kidnapper les enfants se cacherait dans le reflet de l'œil du chat Angela. Il s'agit d'une version féminine de l'application « Talking Tom » dans laquelle un chat (Tom ou Angela donc) répète ce que dit l'utilisateur d'une voix aigüe. Depuis sa commercialisation, cette rumeur circule concernant l'application « Talking Angela » mais pas concernant « Talking Tom », la différence entre les deux étant pourtant seulement la couleur du chat. Nous rassurons donc les élèves en déconstruisant toutes les incohérences dans cette rumeur et leur disons que rien ne les oblige à installer une application. Nous en profitons également pour faire un rappel sur les fausses informations circulant sur internet et sur l'importance des autorisations d'accès des applications à certaines données.

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

Les interventions animées au printemps 2022 ont été marquées par de nombreuses questions des jeunes en lien avec le blasphème. A cette période, un tik-tokeur s'est mis en scène de façon très provocante dans différents lieux de culte, ce qui a pu choquer certaines personnes. Comme toujours, nous sommes restés sur ce que dit la Loi, à savoir que chacun a le droit de pratiquer la religion de son choix, ou d'en changer, ou de ne pas en avoir, et qu'il est possible de critiquer une croyance.

Nous diffusons une image sur l'interdiction de la diffusion des images de violence. A cette occasion, nous avons été amenés à différencier la légitime défense de la vengeance.
Parfois cela a amené des jeunes à nous questionner sur les violences policières ou à réagir sur la gifle reçue par le Président de la République lors d'un événement public.
A chaque fois nous rappelons les règles, et notamment le fait que la violence est interdite par la Loi, sous toutes ses formes.
De même nous avons pu être interrogés sur le port d'arme en France et ses conditions.

Dans quelques écoles, quand nous avons abordé le droit à la vie suite à des questions des élèves, nous avons été questionnés sur le droit à l'avortement. Nous avons alors rappelé ces principes et ce que dit la Loi française.

3. Les points à relever

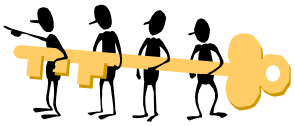

Dans un établissement, une de nos interventions n'a pu être animée à cause d'une alerte intrusion. Nous regrettons de n'avoir pas pu la reprogrammer, en raison de contraintes d'agenda.

Le succès de la série Squid Game, pourtant interdite aux moins de 16 ans, a eu des répercussions dans certaines classes. Des jeunes se sont mis à jouer à « 1, 2, 3… soleil » comme dans la série, en frappant ceux qui perdent. A la demande des enseignants, nous avons un peu plus insisté sur les règles concernant les âges d'accès aux différents contenus et sur le contrôle parental.

Suite à la guerre en Ukraine, à partir du printemps nous avons rencontré des classes dans lesquelles des élèves ukrainiens étaient présents, et nous nous sommes adaptés en fonction de leur maîtrise de la langue française.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

> *Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.*

Le viol, c'est rentrer dans l'espace vital d'une personne sans son accord

- Tout existe à partir du moment où tu veux que ça existe
- Sur internet, il y a des maladresses
- Lui, il fait son beau gosse sur internet
- Les gens qui n'ont pas internet, ils veulent économiser
- On n'a pas d'argent, nous. On a la pension alimentaire !
- Ça veut dire que ma mère me doit de l'argent, comme elle me prend en photo
- Barbare l'éléphant, il est bien ce dessin animé *(pour dire Babar)*
- Pourquoi on ne doit pas mettre les doigts dans la prise électrique ? Pour pas finir KFC !
- Je vais pas au rendez-vous. Tant je me retrouve à payer
- Il y a un papa qui a enlevé la TV à ses enfants, c'est un monstre !
- Une femme enceinte c'est comme des handicapés, faut lui céder la priorité
- Pour savoir si une personne dit la vérité sur internet, on lui demande sa religion
- Peut-être le papy, il veut savoir c'est comment la vie des jeunes

Si quelqu'un nous invite à McDo, on peut pas y aller, on n'est pas vacciné, on n'a pas de pass sanitaire

Il n'y a pas d'élection ? Ça veut dire qu'ils ne peuvent pas changer de dictateur ?

c) « Alice au pays des droits de l'enfant »

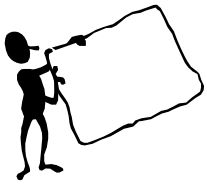

1. Les points communs des interventions

De manière générale, cette action captive les enfants, ils sont très attentifs au format dessin animé.
Dans toutes les classes auprès desquelles nous sommes intervenus, ils réagissent aux images d'enfants soldats. Ils sont à chaque fois surpris, parfois choqués, par le fait que des enfants soient utilisés comme soldats dans certains conflits armés.
De même, lorsque nous traitons le droit à la protection contre l'exploitation par le travail, ils sont sensibles aux situations exposées, en réalisant que des enfants exercent des métiers qui les mettent en danger et que leur salaire est plus que dérisoire,
Enfin, le thème de la maltraitance nécessite également des explications et suscite des interrogations de leur part sur les mesures de protection de l'enfance en danger (placement, MECS, rôle ASE …).

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

A travers ce support, lorsque nous expliquons que la CIDE prévoit que les pays signataires doivent mettre en place une justice adaptée aux mineurs, les enfants nous posent beaucoup de questions sur le fonctionnement de la justice pénale et la privation de liberté.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

> *Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.*

d) « Graine de droit »

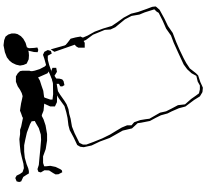

1. Les points communs des interventions

Cette action ludique est très appréciée par les enfants. Ils se prêtent volontiers au jeu et les échanges se déroulent dans une ambiance agréable et dynamique.
De manière générale, les notions abordées dépendent des cartes tirées par les enfants au cours du jeu.

Concernant la thématique Citoyenneté, les notions de nationalité, origines et religion sont définies et distinguées. De même, afin de dissiper toute confusion, il est nécessaire de différencier le racisme et la discrimination.
Dans la thématique Justice, nous expliquons les rôles des différents acteurs judiciaires. Les enfants nous questionnent régulièrement sur le juge des enfants et l'avocat, certains ayant tendance à les confondre.
Enfin, d'autres droits fondamentaux sont présentés comme le droit à la santé, le droit à l'instruction ou encore le droit à la famille. A cette occasion, le thème de la maltraitance est traité et nous expliquons les règles régissant la protection de l'enfance.

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

Au gré des échanges et selon les cartes tirées par les enfants, dans certaines classes, il a été nécessaire de détailler les règles en matière de mariage civil. Nous avons distingué le mariage civil du mariage religieux et expliqué le mariage forcé. Parfois, les élèves nous ont interrogés sur le mariage pour tous, ce qui nous a permis de faire un point sur le droit à la tolérance et l'acceptation des différences.

3. Les points à relever

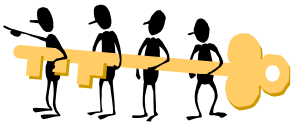

En octobre 2022, nous avons été sollicités pour animer le jeu « Graine de droit » à l'école de La Rouguière dans le cadre de la semaine de la citoyenneté « Comment bien vivre à la Rouguière ? ».
Nous avons rencontré les élèves des classes de CE1/CE2. Les interventions se sont bien déroulées, les enfants étaient participatifs. Toutefois, ces interventions constituaient l'exception à la règle, car nos supports sont conçus pour un public âgé de 9 à 25 ans.

Maison pour Tous - Centre Social La Rouguière · Suivre
5 oct. 2022 ·

La 1ère EDITION de la Semaine Citoyenne a débuté au sein de l'école primaire de la Rouguière avec l'intervention de l'ADEJ (Accés au droit des enfants et des jeunes des écoles) autour du thème :

"C'est quoi être libre à la Rouguière"

Des outils pédagogiques ont été menés auprès des enfants de l'école élémentaire de la Rouguière.

L'équipe de la Rouguière.

2 – Collèges

1) « Droit et internet » (Collèges St Joseph de la Madeleine et Jean Giono)

Dans ces deux collèges, les élèves se sont montrés participatifs et à l'écoute.
Ils avaient de bonnes connaissances générales et l'immense majorité disaient qu'ils ne se rendraient pas à un rendez-vous organisé par internet avec un inconnu. Ceux qui disaient le contraire étaient immédiatement repris par leurs camarades.

Lorsque nous avons expliqué que l'utilisation d'internet n'était pas obligatoire, certains élèves se sont montrés surpris que des gens refusent d'avoir internet. Ils comprenaient que des personnes ne puissent pas avoir les moyens financiers, mais le fait de s'en passer alors qu'on peut le payer les interrogeait. Un jeune nous a alors fait part de la situation de son voisin qui refuse d'avoir internet, mais vient souvent chez lui pour se connecter au réseau.
Des jeunes nous ont aussi interrogés sur le statut des robots et des intelligences artificielles.
Ils nous ont souvent aussi questionnés sur la justice pénale et plus particulièrement sur les spécificités de celle des mineurs.
De même, il a été parfois nécessaire de leur expliquer les règles régissant la protection de l'enfance.

2) « Procès fictif » au collège Clair Soleil

Séance 2 le 8 mars 2022 :

Après la première rencontre qui avait eu lieu en décembre 2021 (cf rapport d'activité 2021), lors de cette deuxième séance, nous avons étudié le parcours judiciaire avant un procès, à l'aide de l'outil « L'audience est ouverte ». Nous avons expliqué les différentes infractions ainsi que la justice pénale des mineurs.
Pour commencer le parcours judiciaire, nous avons détaillé le système de plainte, le rôle de la police et celui du Procureur de la République. Ensuite, nous avons déterminé les différents chemins possibles tels que : le classement sans suite, l'ouverture d'une information judiciaire, la saisine du juge d'instruction ou la comparution immédiate, le non-lieu et la cour correctionnelle ou la cour d'assises, et la condamnation ou la relaxe.
Nous avons également expliqué le rôle de chaque acteur judiciaire. Les élèves nous ont notamment questionnés sur certaines infractions telles que le viol ou le trafic de stupéfiant. Nous avons aussi parlé de la liberté conditionnelle, du sursis, des circonstances aggravantes et de la détention provisoire.
Les élèves étaient très participatifs. Le but de cette intervention était de les préparer pour le procès auxquels ils devaient assister la semaine suivante.

Séance 3 le 15 mars 2022 :

Avec les élèves, nous sommes allés à une audience au tribunal correctionnel en comparution immédiate. Les jeunes ont pu assister à deux procès relatifs au vol. Les prévenus étant étrangers, ils ont donc vu un traducteur judiciaire.
Tous les élèves ont adoré assister aux procès, ils ont pu échanger avec la police et les avocats. Ils ont été très étonnés par les plaidoiries des avocats de la défense, qu'ils ont trouvé essentielles.

Séance 4 le 22 mars 2022 :

La 4ème séance a permis de débriefer l'audience de la semaine précédente. Nous avons pu répondre à leurs interrogations sur le sursis, le casier judiciaire et la peine de prison ferme.
Dans la deuxième partie de la séance, les jeunes devaient choisir un sujet de procès et identifier les rôles de chacun. Après avoir hésité entre une audience relative au trafic de stupéfiant et une agression sexuelle, ils ont finalement opté pour un procès sur le harcèlement et l'agression sexuelle,

dont les victimes étaient deux lycéens. Ils ont beaucoup apprécié de choisir une histoire et de créer son déroulé. La répartition des rôles entre eux n'a posé aucune difficulté, les jeunes se sont écoutés mutuellement et ont respecté le choix de chacun.

Séance 5 le 5 avril 2022 et séance 6 le 3 mai 2022 :

Les séances 5 et 6 ont été dédiées à l'écriture du scénario.
Les élèves ont travaillé entre eux la partie orale du procès. Puis, le 27 juin 2022, ils se sont produits toute la journée pour les « portes ouvertes ». Nous avons pu assister à trois représentations le matin. Ils étaient tous très satisfaits d'avoir pu participer à ce projet.

3 – Lycées

1) Lycée Blaise Pascal

Au **lycée Blaise Pascal**, nous avons animé différents supports auprès de plusieurs classes.
Comme toutes les années, à chacune de nos venues, nous avons été très bien accueillis par l'équipe pédagogique, et particulièrement par Madame Grimaldi.

« L'audience est ouverte »

Nous avons rencontré trois classes de l'établissement.
Au cours des échanges, nous avons présenté la justice pénale des mineurs et distingué l'agression sexuelle du viol. Nous sommes également revenus sur la notion de consentement libre et éclairé. De même, nous avons été interrogés sur le port d'arme et la légitime défense.
Par ailleurs nous avons expliqué le mécanisme de l'aide juridictionnelle et de l'avocat commis d'office, ainsi que le dépôt et le parcours de la plainte.
Un élève nous a questionnés sur les règles applicables dans l'Espace, notamment dans la station spatiale internationale.

« Emploie tes droits »

Pour cette action, nous avons rencontré deux classes.
Malgré un sujet complexe, les jeunes avaient de bonnes connaissances générales. Ce sont sur les détails qu'ils avaient besoin de davantage d'explications. Par exemple, concernant le salaire, s'ils comprenaient la différence entre le brut et le net, l'existence du « net imposable » les interrogeait.
Lorsque nous avons défini les modes de rupture du contrat de travail, nous avons également exposé les procédures devant le conseil de prud'hommes. Cela nous a donné l'opportunité d'expliquer ce qu'est l'aide juridictionnelle.

« Klffer / Quil fait l'autre ? »

Nous avons rencontré trois classes pour animer ce support. En raison de la crise sanitaire du covid 19, nous sommes intervenus auprès de petits groupes, les jeunes étant soit malades, soit cas contact. Cela n'a pas empêché le bon déroulement des actions.
Lorsque nous avons évoqué l'existence de l'esclavage moderne lors de la première scène, des jeunes ont cité la situation des Ouïghours en Chine.
Avec une classe, énumérer les éventuelles sanctions en cas d'infraction a suscité de nombreuses questions en lien avec la Justice Pénale. Nous avons vu ensemble les grands principes, notamment d'individualisation, et les différentes formes de peine (incarcération, amende, sursis probatoire …).
En traitant de la discrimination, nous avons expliqué le rôle du défenseur des Droits.

« 13/18 Questions de justice »

Nous sommes intervenus auprès de deux classes.
En détaillant le fonctionnement de la justice, nous sommes revenus sur le rôle des différents acteurs de la justice, et avons déconstruit certains clichés sur la vie carcérale.
Lorsque nous avons énoncé les principaux droits de l'enfant prévus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, certains jeunes étaient surpris de constater que les Etats signataires ne les respectaient pas forcément, notamment concernant le travail des enfants.

2) Lycée Montgrand

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

Nous avons rencontré une classe de 2nde dans le cadre de la semaine citoyenne du lycée.
L'intervention s'est bien déroulée, les jeunes déconstruisaient d'eux-mêmes la majorité des clichés. Ils nous ont interrogés sur les différentes formes d'union. A cette occasion, suite à la réflexion d'un jeune, nous avons abordé les violences conjugales et rappelé que le « devoir conjugal » n'existe pas. Nous avons également fait un point sur le consentement et distingué le viol de l'agression sexuelle.

« Klffer / Quil fait l'autre ? »

Nous avons rencontré cinq classes pour animer ce support.
Dans une classe, les jeunes avaient beaucoup de questions sur l'inceste.
Quand nous avons traité la scène 4, dont une séquence traite de la tenue vestimentaire, dans plusieurs classes, des jeunes se sont exprimés sur la longueur d'une jupe et de façon générale sur le regard porté sur les tenues vestimentaires des femmes.

B. Structures associatives

Etablissement	Outils	Age	Filles	Garçons	Total
CS Les Lierres	Graine de droit	8-10 ans	6	4	10
CS Les Lilas	Droit et internet	12-13 ans	1	4	5
	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	12-14 ans	0	3	3
MFA Font Vert	Droit et internet	11-15 ans	18	15	33
		12-18 ans/ adultes	6	12	18
MPT Vallée de l'Huveaune	"Projet Discrimination-racisme"	6-8 ans	5	4	9
		9-11 ans	3	4	7
		12-14 ans	2	1	3
Association Le Refuge	Emploie tes droits	18-25 ans	2	9	11
Association Le Refuge	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	18-25 ans	2	6	8
MECS Hope	Changement majeur	15-18 ans	8	0	8
	Différents, et alors ?	16-17 ans	0	6	6
	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	15-18 ans	10	0	10
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	15-17 ans	0	12	12
MECS L'Abri	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	9-11 ans	3	2	5
	Mon internet en sécurité	9-10 ans	3	3	6
MECS MNA Addap 13	Changement majeur	14-18 ans	0	14	14
	Différents, et alors ?	14-18 ans	0	18	18
AAJT St Charles – Accueil jeunes majeurs	Emploie tes droits	16-22 ans	0	10	10
Addap 13	Questions de violences	12-14 ans	9	0	9
Hôtel de Ville	Les autres, ça m'est égal ?	CM2 A	6	9	15
		Adultes	2	3	5
		Adultes	6	5	11
		9-11 ans	4	4	8
		8-10 ans	16	7	23
		6-11 ans	6	14	20
		12-14 ans	4	3	7
		Adultes	6	7	13
		Adultes	1	2	3
		Adultes	1	2	3
"Village associatif" ville de Marseille	"Stand Droits de l'enfant"	4-10 ans	50	50	100
AUER PJJ Chutes Lavie	Droit et internet	13 ans	0	2	2
		12-13 ans	0	3	3
	Les autres, ça m'est égal ?	13 ans	0	3	3
ARS – Association pour la Réadaptation Sociale	En quête de justice	13-18 ans	1	7	8
		15-19 ans	3	7	10
		15-18 ans	1	5	6
		16 ans	0	1	1
		17 ans	0	1	1
		14-17 ans	1	5	6
		15-18 ans	0	7	7
		15 ans	0	9	9
		14-18ans	1	4	5
		15-17 ans	1	7	8
Total : 44 interventions			**188**	**294**	**482**

1 – Centres sociaux et Maisons pour Tous

Centre social Les Lilas

Dans le cadre d'un projet de création d'une affiche sur le thème du harcèlement et le vivre ensemble par les jeunes, le centre social Les Lilas a sollicité l'ADEJ afin de traiter les notions fondamentales relatives à ces sujets. Nous avons rencontré le « groupe des ados » pour deux supports différents. Les jeunes se sont montrés attentifs, intéressés et participatifs. Nous avions rencontré certains d'entre eux l'année précédente, et ils avaient gardé quelques souvenirs des sujets étudiés. Les animatrices présentes ont également pris part aux échanges.

« Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

Dans un premier temps, nous avons choisi cet outil car il nous permettait de présenter le fonctionnement de notre Etat de droit et les valeurs républicaines. Nous avons ainsi pu exposer l'exercice de nos libertés fondamentales en collectivité, ainsi que les limites instaurées pour protéger les individus et permettre le vivre ensemble. A cet effet, nous avons développé le principe d'égalité à travers différents exemples concrets. Nous avons par ailleurs expliqué ce que recouvre la notion de fraternité et, ainsi, le fonctionnement et l'intérêt de notre système de solidarité. Enfin, en exposant le cadre posé par la loi pour garantir le respect de l'exercice des droits, nous avons traité les principes directeurs de la justice pénale. Ici, comme l'année précédente, les jeunes avaient beaucoup de questions. Ils nous ont notamment interrogés sur les sanctions relatives au trafic de stupéfiants (guetteur, vente…), sur la conduite sans permis et sur le délit de fuite. De même, nous avons présenté les principes directeurs de la justice pénale des mineurs et les conditions de détention en EPM (Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs).

« Droit et internet »

Cette action nous a permis d'envisager leurs usages des outils numériques et les règles sur la toile. Nous avons pu détailler la liberté d'expression en ligne et ses limites ainsi que les sanctions adaptées. Lors de nos échanges, deux jeunes nous ont dit être scolarisés à domicile et ont expliqué au groupe leur emploi du temps et leur fonctionnement. Un autre jeune nous a indiqué qu'il n'avait pas droit aux écrans chez lui. Enfin, nous avons traité le droit à l'image et l'enregistrement et la diffusion d'images de violence.

Centre social Les Lierres

« Graine de droit »

L'intervention « Graine de droit » s'est bien déroulée. Les enfants se sont montrés participatifs et ont volontiers pris part au jeu.
Lors de nos échanges, une jeune fille s'est saisie de notre présence pour évoquer sa situation personnelle. En effet, lorsque nous avons exposé les limites à la liberté d'expression, elle en a profité, appuyée par ses camarades, pour nous signaler qu'elle était victime de harcèlement dans son école. D'ailleurs, son petit frère nous a aussi interpellés lors de notre départ pour nous en parler également. Nous avons pris le temps d'en discuter avec les jeunes, et il semble que le nécessaire a été fait et qu'elle en a parlé à ses parents.

- **MFA Font-Vert**

« Droit et internet » / Rencontre Ados et Parents

Dans le cadre du projet « Education aux médias » initié par la MFA Font-Vert depuis 2020 et qui se compose en trois axes, l'ADEJ a été sollicitée afin d'animer les supports pédagogiques en lien avec cette thématique.
Précédemment, nous avions rencontré les jeunes en amont afin d'échanger sur les notions essentielles liées aux usages du numérique, avant de participer à un temps d'échanges avec les parents et leurs enfants.

Dans l'ensemble, les échanges se sont bien déroulés. Les jeunes ont été participatifs et intéressés. Cependant, au début de la rencontre avec les mamans, les enfants n'osaient pas prendre la parole et parler de leurs pratiques sur la toile. Les mamans, de leur côté, ont été plus participatives. Elles ont ainsi soulevé la question de l'utilisation des réseaux sociaux. Certaines nous ont expliqué que leurs enfants refusaient de les « ajouter en amis » sur leur compte. Elles nous ont questionnés sur la majorité numérique et ont évoqué le contrôle parental afin de protéger leurs enfants : « Des fois, nos enfants ne réalisent pas les conséquences de ce qu'ils font, et on essaie de leur expliquer et de les guider ».
De même, elles ont insisté sur le temps passé sur les écrans et la nécessité de les cadrer : « le soir, ils passent trop temps sur les jeux ou à regarder des vidéos, alors on bloque tout ».

En traitant l'usage des réseaux sociaux, nous avons fait le point sur le droit à l'image. Les mamans ont évoqué l'affaire d'actualité au moment de notre venue au lycée Diderot, la vidéo «Blackface». Pour résumer, il s'agit d'une vidéo montrant des jeunes qui se sont barbouillés le visage en noir et ont crié en imitant « l'accent africain », vidéo à connotation raciste.

Suite à ces échanges, nous avons exposé les principes de la justice pénale des mineurs. Nous avons ainsi distingué la responsabilité pénale de la responsabilité civile. En réponse aux interrogations d'une maman, nous avons différencié les dommages et intérêts dus à la victime du paiement de l'amende à l'Etat. Ici, la maman a soulevé que la justice n'était pas toujours juste et équitable, et citant son expérience personnelle, elle pense que le juge a été plus sévère avec elle et son fils car « ils sont issus des quartiers et ils sont maghrébins ».

- **MPT Vallée de l'Huveaune**

« Graine de droit » adapté

Dans le cadre de la **semaine de lutte contre les discriminations liées à l'origine**, l'ADEJ a sollicitée pour animer un de ses supports lors de la journée du 23 mars 2022.
Nous avons ainsi adapté le jeu « Graine de droit » en l'axant davantage sur le thème des discriminations.
Les enfants et les jeunes se sont volontiers prêtés au jeu et les échanges ont été intéressants et constructifs. Cependant, pour les plus petits (6-8 ans), ces notions étaient assez difficiles à appréhender, malgré nos efforts d'adaptation.

PARTENAIRES

Centre social Bernard Du Bois - Centre social Del Rio – Centre social Château St Loup - Centre social Estaque Bassin de Séon Centre Social La Castellane – Centre social Les Musardises – MPT Grand St Antoine - MPT Kleber St Lazare - MPT Romain Rolland– MPT la Rouguière - MPT Vallée de l'Huveaune

Accès au Droit des Enfants et des Jeunes – Altiplano - Amicale des locataires d'Air Bel - Anthropos Cultures Associées - Approches Cultures & Territoires - Association d'aide aux Populations Précaires et Immigrées - Because U Art - Cabinet Concept RSE - Centre de Culture Ouvrière - Coco Velten - Collectif des Habitants organisés du 3ème - Cap Vert l'Avenir Culture Sans Frontière - Face Sud Provence - Femmes Afrique Méditerranée - Infos Jeunes PACA - La ligue de l'Enseignement Fédération des Bouches-du-Rhône - L'An 02 - Les mamans de la Castellane - Les Minots de St Charles - Les Minots de Noailles Les yeux grands ouverts - Manifeste Rien - Mot à Mot - MRAP 13 Sound Musical School B.Vice - UFOLEP 13 - Synergie Family

Emergences(S) PLIE Label Empl'itude / Cap au Nord Entreprendre - Pôle emploi – Face Sud Provence

ET LE SOUTIEN DE

AIX MARSEILLE PROVENCE

DILCRAH

Défenseur des droits

LUNDI 21 MARS 18H VERNISSAGE EXPOSITION À LA MÉMOIRE D'IBRAHIM ALI

À PARTIR DE 18H INFOS JEUNES PACA - 96 LA CANEBIÈRE 13001 MARSEILLE

Cette exposition proposée par le collectif Ibrahim Ali et La Sound Musical School B.Vice se tiendra du 21 au 31 mars 2022.
Il y a 27 ans Ibrahim Ali, jeune marseillais de 17 ans, était tué d'une balle dans le dos par des colleurs d'affiches du Front National. Cette expo retrace le combat mené depuis 27 ans par sa famille, ses amis et différentes associations pour la reconnaissance de sa mémoire. L'exposition Ibrahim Ali sera présentée à Info Jeunes PACA du 21 au 31 mars 2022.

MARDI 22 MARS IDENTIFIER ET AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIEES A L'ORIGINE DANS L'EMPLOI

8H - 17H CENTRE SOCIAL DEL RIO 38 AVENUE DE LA VISTE, 13015 MARSEILLE

Animation : Cabinet Concept RSE et Association l'An 02

8H : Accueil petit déjeuner

8H30 À 10H - **Atelier de sensibilisation en direction des Entreprises.**
Renseignements et inscriptions semainelcdmarseille@gmail.com ou 06 68 13 36 24

10H30 À 12H30 : **Atelier de sensibilisation en direction des professionnels de l'intermédiation et de l'accompagnement à l'emploi.**
Renseignements et inscriptions semainelcdmarseille@gmail.com ou 06 68 13 36 24

12H30 : Repas offert

14H À 17H : **Sensibilisation, théâtre forum, débat** - Tout public
Renseignements au 04.91.60.57.27 ou semainelcdmarseille@gmail.com

MERCREDI 23 MARS LES JEUNES FACE AUX DISCRIMINATIONS

13H30 – 18H30 MPT VALLÉE DE L'HUVEAUNE 4 RUE GIMON 13011 MARSEILLE

Journée de sensibilisation et d'échanges avec les secteurs jeunes des centres sociaux : CS Château St Loup, Cs Estaque, Cs del Rio, Cs les Escourtines, MPT Vallée Huveaune, MPT Rouguière, MPT Kleber.
Ateliers, Théâtre forum, Escape game, Concours d'éloquence, Exposition, Quizz et débats animés par les associations Because U art, l'AN 02, le MRAP13, Anthropos Cultures Associées , ADEJ, la ligue de l'Enseignement et le délégué du Défenseur des droits.

14H00 À 17H00 CENTRE SOCIAL DU GRAND SAINT-ANTOINE - 12 BD DU COMMANDANT ROBERT THOLLON13015 MARSEILLE

Atelier d'éducation nouvelle : Discriminations : quelles pistes pour agir ?
Par Approches Cultures et Territoires. Cette démarche pédagogique alternative s'adresse au public jeunesse du centre social du Grand Saint-Antoine.

JEUDI 24 ET VENDREDI 25 MARS FORMATION

09H00 À 16H30 CENTRE DE RESSOURCES ET DE FORMATION ACT 39 RUE PARADIS 13001 MARSEILLE

Le racisme structurel : Modalités, impacts et pistes pour agir - Formation en direction des professionnels et acteurs associatifs
Sur inscription par mail : direction@approches.fr

VENDREDI 25 MARS SPECTACLE LA MARSEILLAISE EN BREF !

À PARTIR DE 18H CENTRE SOCIAL BERNARD DU BOIS 16 RUE BERNARD DU BOIS 13001 MARSEILLE

Par le collectif Manifeste Rien - D'après les recherches historiques de G.Noiriel et M.Zancarini-Fournel. Un one man show sur l'histoire de l'immigration : des origines de la Première Guerre Mondiale à nos jours ; du foot des black blancs beurs aux pogroms ; de la charge de l'histoire coloniale à la crise des migrants...
Inscriptions : manifesterien@gmail.com

SAMEDI 26 MARS FEMMES ET POUVOIR D'AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS

14H00 À 19H30 COCO VELTEN 16 RUE BERNARD DU BOIS 13001 MARSEILLE

14H00 – 18H00 **Diffusion de podcast, Exposition, Journée de sensibilisation et d'échanges.**

Les débats seront portés par des femmes impliquées dans des associations et collectifs marseillais : avec Altiplano, les Minots de St Charles, les Minots de Noailles, les yeux grands ouverts, UFOLEP, Collectif des Habitants organisés du 3ème, Cs Romain Rolland, les mamans de la Castellane, l'Amicale des locataires d'Air Bel, Cap Vert l'Avenir, Approches Cultures et Territoires.

18H-19H30 **Apéritif dinatoire**

Renseignements : semainelcdmarseille@gmail.com ou 06 20 75 30 74

DU 16 AU 25 MARS EXPOSITION IMMERSIVE

À L'EPOPÉE 4/6 RUE BERTHELOT 13014 MARSEILLE

Exposition immersive Prévention et lutte contre les discriminations animée par Face Sud Provence - 7 ateliers thématiques développés pour sensibiliser et permettre une réelle prise de conscience des discriminations
Réservée aux groupes sur inscription auprès de Malika Riffaud 07 84 44 81 15

2 – Maisons d'Enfants à Caractère Social Mineurs non accompagnés / ADDAP 13

MECS L'Abri

A la demande des éducateurs, les actions ont été réalisées en fin de journée après le temps scolaire. Il s'est avéré que ces horaires ne sont pas propices à ce type d'intervention. Il était en effet difficile de maintenir la concentration des jeunes. De plus, certains d'entre eux sont en « temps étude » sur ces créneaux.

« Mon internet en sécurité »

Nous avons animé l'intervention de manière adaptée. Un des jeunes avait déjà bénéficié de cette action dans son école. Nous avons envisagé les notions essentielles relatives à ce support. Nous avons expliqué la liberté d'expression et ses limites. En traitant le principe d'égalité, les enfants ont évoqué le régime d'Hitler et la ségrégation raciale.
Suite à leurs remarques, nous avons défini la notion d'autorité parentale et les mesures envisagées en cas de fugue d'un enfant, afin de le protéger et non pas de le sanctionner.
Enfin, nous avons abordé la question des rencontres sur internet et le droit à l'image. Les enfants semblaient assez vigilants sur ces points.

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

Lors des échanges avec les jeunes, nous sommes revenus sur le principe d'égalité. Nous avons présenté différents stéréotypes et les enfants ont déconstruit d'eux-mêmes les clichés.

MECS Hope Saralogisol MNA / MECS ADDAP13 MNA

Nous sommes intervenus pour animer différents supports auprès de jeunes mineurs non accompagnés âgés de 14 à 18 ans et pris en charge par deux services différents.

« Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

Cette intervention s'est bien déroulée. Les jeunes étaient très attentifs et avaient beaucoup de questions sur de nombreux thèmes. Certains ne maitrisaient pas très bien le français et il a été parfois nécessaire de traduire nos propos en anglais.
Nous avons expliqué le processus d'élaboration de la loi afin de mieux appréhender le fonctionnement de notre Etat de droit. Ensuite, en envisageant les libertés fondamentales, les jeunes nous ont interrogés sur le droit d'asile et sur l'OFPRA, mais aussi sur les modes d'acquisition de la nationalité française. De même, il a été nécessaire de leur expliquer la procédure relative au changement de nom de famille.
Ensuite, nous avons également détaillé la notion de majorité sexuelle avant de définir le viol.
Enfin, à leur demande et suite à leurs nombreuses questions, nous avons diffusé une vidéo d'une audience correctionnelle au Tribunal Judiciaire de Marseille. Nous avons ainsi expliqué le rôle de la justice et son fonctionnement, mais aussi le rôle des acteurs judiciaires et l'aide juridictionnelle.

« Changement majeur »

Dans les deux groupes rencontrés, nous avons sensiblement traité les mêmes thèmes : les Contrats, la Santé, la Justice et la Citoyenneté.

En effet, du fait de leur situation, les jeunes nous ont beaucoup questionnés sur le contrat jeune majeur, les formalités liées à la demande d'un titre de séjour, le droit au logement, les droits ouverts par la Sécurité Sociale et l'Aide Médicale d'Etat. Nous avons à chaque fois pris le temps de répondre à leurs interrogations, et de les orienter vers les structures compétentes si nécessaire. De même, ils avaient de nombreuses questions sur le droit du travail, et particulièrement les différents types de contrats de travail.
Nous avons également distingué le mariage religieux du mariage civil. Ensuite, en traitant la partie santé, nous avons défini la majorité sexuelle et distingué le viol de l'agression sexuelle.
Enfin, nous avons énoncé les principes de la justice pénale et plus spécifiquement la justice pénale des mineurs (casier judiciaire, sursis, alternatives aux peines …)

« Klffer / Quil fait l'autre ? »

Nous avons animé cet outil auprès d'un groupe. Les jeunes se sont montrés intéressés et participatifs.
Nous avons pris le temps de bien traiter les deux premières saynètes afin de mieux transmettre les notions essentielles. Dans un premier temps, nous avons expliqué le principe d'égalité et ses contours. Cela nous a conduits à expliquer le principe de laïcité et ses corollaires. Ensuite, un jeune nous a demandé « Pourquoi la polygamie est interdite en France ? ». Il a été ici nécessaire de distinguer le fait religieux de la loi, mais également le mariage civil du mariage religieux.

Ensuite, en traitant l'égalité professionnelle homme-femme et les cas de discrimination, nous avons eu un échange intéressant avec les jeunes sur ce domaine. Nous avons pu relever ici, à travers leurs arguments, les différences de culture, d'éducation et autres. En effet, pour la majorité d'entre eux, si un homme gagne bien sa vie, sa femme n'a pas besoin de travailler, cela serait « honteux » et mal perçu dans la société, et d'autant plus si elle exerce un métier « physique ».

« Différents, et alors ? »

Sur nos deux interventions, l'une d'elles s'est avérée plus difficile à animer. En effet, nous avons commencé l'intervention avec un peu plus d'une demi-heure de retard, les jeunes ayant eu du mal à se réveiller le matin, notamment du fait de la période des vacances et du ramadan.
Cependant, à chaque fois, ils se sont montrés attentifs, intéressés et participatifs malgré les difficultés de langue pour certains. Nous avons pris le temps de débriefer les vidéos, et ce de manière adaptée. Nous avons traité les notions essentielles liées à la thématique du droit à la différence, du racisme et des discriminations.

- **ADDAP13 - Secteur 3ème arrondissement**

L'équipe de prévention spécialisée de l'ADDAP du 3ème arrondissement de Marseille a construit un projet autour de la lutte contre les violences, avec un groupe de douze collégiens des collèges Rosa Parks, Saint-Mauront et Belle de mai. Ils ont ainsi sollicité l'ADEJ dans ce cadre.

« Questions de violences »

Nous avons rencontré un groupe de jeunes filles. L'intervention s'est bien déroulée.
Lors de l'introduction, en traitant la liberté d'expression et ses limites, elles ont dénoncé les propos racistes d'un de leurs professeurs : « Il dit qu'on est des singes ! », « Moi, il me dit « va manger des bananes ! » ».
Nous avons ensuite fait un point sur la loi, sur son rôle et sur le principe d'égalité, une jeune fille nous disant que « la loi ment ».
Cette intervention a permis d'avoir de longs échanges avec les jeunes filles sur le droit relatif au mariage. Nous avons ainsi distingué le mariage religieux et civil, et précisé la différence entre les coutumes, la tradition et la loi.

3 - Association Le Refuge

Nous sommes intervenus auprès de jeunes âgés de 18 à 25 ans, issus de différents horizons et nationalités. Certains d'entre eux étaient en cours de régularisation de leur situation, et d'autres étaient en attente de leur demande d'asile. L'ADEJ a été donc sollicitée afin de leur présenter et leur expliquer le fonctionnement de notre Etat de droit, et ainsi les informer sur leurs droits.
Lors de nos interventions, les jeunes se sont montrés attentifs et participatifs malgré, parfois, la barrière de la langue. En effet, beaucoup ne maitrisaient pas très bien le français, et ils s'entraidaient pour traduire les notions entre eux.

« Je,tu,il… nous exerçons nos libertés »

Cette action nous a permis de traiter les libertés fondamentales et le fonctionnement de notre régime politique. Nous avons ainsi envisagé la liberté d'expression et ses limites, et la liberté de la presse. En envisageant le rôle et les pouvoirs du Président de la République, les jeunes nous ont interrogés sur le référendum, ce qui nous a amenés à distinguer la dictature de la démocratie.
Ensuite, ils nous ont questionnés sur le droit au travail, notamment pour les personnes ayant un titre de séjour. De même, ils se demandaient s'il était possible d'ouvrir un commerce sans avoir la nationalité française. Dans la continuité de ces propos, ils ont évoqué l'accès à la Légion Etrangère.
Enfin, nous avons abordé la discrimination et les moyens d'agir contre elle, comme la saisine du Défenseur des Droits.

« Emploie tes droits »

Nous avons traité les notions essentielles liées à cette thématique.
Dans un premier temps, nous avons détaillé les différents types de contrats de travail. En envisageant les emplois publics, nous avons distingué la titularisation des personnes embauchées en qualité de contractuels. De même, nous nous sommes attardés sur les contrats aidés et l'apprentissage.
Dans un second temps, nous avons abordé les divers modes de rupture de contrats et leurs conséquences. Les jeunes nous ont ainsi questionnés sur le rôle de Pole Emploi et l'allocation chômage.
Enfin, ils ont posé des questions pratiques sur le temps de travail effectif, sur le temps de trajet domicile-travail ou encore sur le Conseil des Prud'hommes.

4 - AAJT Saint-Charles - Accueil Jeunes Majeurs

« Emploie tes droits »

Nous avons été très bien reçus par l'équipe et par les jeunes. Nous avons démarré la séance un peu plus tard que prévu, le temps que les jeunes rentrent de cours ou du travail. Les jeunes se sont montrés attentifs, certains ayant même pris des notes. Ils avaient de bonnes connaissances générales sur plusieurs points.
Nous avons présenté l'ensemble des notions essentielles relatives au droit du travail. En détaillant les différents types de contrats de travail, nous avons envisagé la période d'essai et la différence entre la rémunération brute et nette. A cette occasion, les jeunes ont appris l'existence de la convention collective dans certaines branches de métiers, notamment dans la restauration, quelques-uns étant concernés.
De même, nous leur avons expliqué que, depuis 2016, les employeurs du secteur privé doivent obligatoirement fournir une mutuelle à leurs employés. Suite à ces propos, nous avons expliqué les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie et le harcèlement moral au travail.

5 --AUER - PJJ

« Droit et Internet »

Lors de cette intervention, deux jeunes âgés de 13 ans étaient présents. Cependant, environ trente minutes après le début, l'un deux a dû mettre fin à sa participation du fait de son état de santé.
Lors de l'introduction, nous avons envisagé la liberté d'expression et ses limites. Afin de dissiper toute confusion, il a été nécessaire de distinguer le racisme de la discrimination.
Les échanges se sont poursuivis durant plus d'une heure avec le seul jeune restant. Il était intéressé et a posé de nombreuses questions.
Concernant le contenu de l'action, il avait de très bonnes connaissances pour tout ce qui avait trait à Internet et aux usages des outils numériques en général.
Ensuite, nous avons évoqué les principes directeurs de la justice pénale des mineurs. Suite à ses questions, nous avons expliqué le principe de l'individualisation de la peine et exposé les sanctions encourues pour certaines infractions.
Pour finir, nous avons détaillé le mécanisme d'élaboration et du vote de la loi.

« Les autres, ça m'est égal ? »

A l'occasion de cette séance, nous avons rencontré trois jeunes de 11 à 15 ans.
Dès l'introduction, nous avons abordé de nombreuses notions connexes. Par exemple, les jeunes nous ont très vite questionnés sur la justice pénale (légitime défense, principes de la justice pénale des mineurs, casier judiciaire…). En traitant certaines infractions et les circonstances aggravantes, nous avons envisagé les violences conjugales. De même, nous avons expliqué la notion de consentement et distingué l'agression sexuelle du viol.
Enfin, en étudiant les différents critères de discriminations et les moyens de lutte contre ces dernières, nous avons présenté le Défenseur des Droits et son rôle. Ici, nous avons également évoqué l'existence de la loi dite DALO (Droit au Logement Opposable).

6 – ARS – Réparation pénale

L'Association de Réadaptation Sociale (ARS) est régulièrement nommée par le Parquet afin de réaliser des mesures de réparation pénale auprès de mineurs. Dans le cadre d'un nouveau dispositif de réparation pénale collective, l'ARS nous a sollicités afin d'animer certains de nos supports auprès des groupes de jeunes convoqués.
Depuis l'entrée en vigueur du Code de la justice pénale des mineurs, il arrive de plus en plus souvent que des jeunes soient convoqués à l'atelier dans le cadre de la nouvelle procédure (mise à l'épreuve éducative ou sanction éducative prononcée lors de l'audience unique).
Les éducateurs de l'ARS interviennent également au cours de l'action, ce qui permet une complémentarité dans les informations données, en fonction du rôle de chaque professionnel.
Cette année, nous avons animé le support ***« En quête de justice »***.

Nous avons animé deux ateliers où il n'y avait qu'un seul jeune présent à chaque fois. L'un d'eux avait déjà assisté à une intervention de l'ADEJ lors d'un stage de citoyenneté. Par ailleurs, parmi les participants, il y avait parfois des mineurs non accompagnés.

En nous présentant au début de chaque intervention, nous rappelons aux jeunes le cadre du dispositif mis en place et les modalités de l'alternative aux poursuites. Ainsi, nous exposons le rôle de chaque acteur judiciaire, et plus particulièrement celui du Procureur de la République.

1. Les points communs des interventions

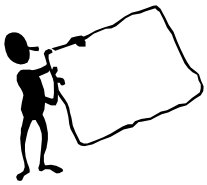

Dans l'ensemble des ateliers tenus, les échanges ont été riches et constructifs. Les jeunes étaient participatifs, et posaient beaucoup de questions sur la justice et les peines. Il est arrivé que des groupes soient moins dynamiques, mais la plupart d'entre eux ont su se saisir de notre présence pour poser des questions générales ou plus personnelles.
De manière générale, parmi les jeunes rencontrés, certains avaient de très bonnes connaissances générales, et notamment en matière judiciaire.

Tout d'abord, il s'agissait de les faire réagir sur leur représentation de la justice, avant d'expliquer le fonctionnement de celle-ci et celui de notre Etat de droit dans sa globalité.
Lors de cet échange, nous avons constaté que, souvent, les jeunes évoquaient en premier lieu la police, ou encore qu'une majorité d'entre eux estimaient que la loi ne s'applique pas de la même manière à tous, ou bien qu'elle est « inutile sauf à mettre des amendes ».
Nous avons alors pris le temps d'échanger sur ces différents points et d'expliquer le rôle de la loi et les avancées législatives, sans nier l'existence de certaines difficultés.

Dans la logique de l'échange, nous avons présenté les principes directeurs de notre Etat de droit, en exposant le régime démocratique et le mode d'élaboration de la loi : contrairement à ce que pensaient les jeunes, « ce n'est pas le Président qui fait la loi ».
Nous avons souvent précisé ce que recouvrait le triptyque de la République française « Liberté, égalité, fraternité » et le fonctionnement du système de solidarité, expliquant l'équilibre entre les droits individuels et collectifs. A cette occasion, un jeune qui manifestait une certaine défiance vis-à-vis de la loi et ne comprenait pas l'intérêt des amendes, nous a dit : « Finalement, on est bien en France !».
De même, en envisageant les obligations, nous avons insisté régulièrement sur l'obligation du recensement, souvent méconnue par les jeunes. Ceux qui avaient effectué la Journée Défense et Citoyenneté expliquaient à leurs pairs de quoi il s'agissait. Nous en avons profité pour leur présenter aussi le Service National Universel.

En traitant la justice pénale des mineurs, comme à chaque fois, nous avons précisé les conditions relatives à la garde-à-vue des mineurs, en fonction de leur âge et de la gravité de l'infraction.
Nous avons exposé les différentes catégories d'infractions, illustrées par des exemples (vol, violences, trafic de stupéfiants, outrage, ou encore le viol et l'agression sexuelle), ce qui nous a conduits à envisager les circonstances aggravantes (en réunion, sur mineur de moins de 15 ans…).
De même, nous avons détaillé le fonctionnement du casier judiciaire et les conditions d'effacement éventuel de certaines mentions. Nous avons également abordé l'existence de certains fichiers judiciaires et de police comme le TAJ (Traitement des Antécédents Judiciaires).
Enfin, nous avons expliqué le principe de l'individualisation de la peine, les aménagements possibles de celle-ci, la détention provisoire et le mandat de dépôt. Généralement, les éducateurs intervenaient à ce moment-là pour compléter nos propos par des exemples concrets, ou bien pour discuter des infractions commises par les jeunes présents.

En diffusant la vidéo du support dans laquelle un prévenu est condamné à une peine de sursis probatoire avec obligation professionnelle, pour détention et cession de stupéfiants, les jeunes estimaient que le juge n'était pas sévère.

En conclusion, l'intervention s'est révélée positive en donnant aux jeunes la possibilité de réfléchir et de dissiper beaucoup d'idées reçues. Elle a permis une mise en perspective intéressante du principe d'égalité et du fonctionnement de notre système judiciaire. Ainsi, les jeunes ont bien compris le rôle protecteur et régulateur de la loi.

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

En détaillant les différentes catégories d'infractions, les jeunes évoquaient régulièrement les infractions liées aux stupéfiants et leur traitement pénal. Souvent, ils avaient tendance à penser qu'un « guetteur » ne risque rien et donc n'engage pas sa responsabilité pénale. Nous insistions alors sur le rôle du guetteur dans la chaîne du trafic de stupéfiants et les sanctions pénales qu'il encourt, mais aussi les risques pour sa propre vie.
Par ailleurs, ils avaient tendance à comparer la législation sur les stupéfiants avec celle des infractions sexuelles, et estimaient que les infractions sexuelles sont moins sanctionnées, voire pas du tout selon certains. Nous avons alors défini la notion de consentement et ce qu'elle recouvre, avant de distinguer l'agression sexuelle du viol. Ici, lorsque les violences conjugales étaient évoquées, les jeunes étaient surpris d'apprendre l'existence du viol entre époux.

3. Les points à relever

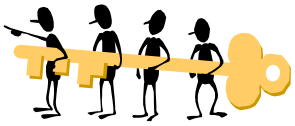

Pratiquement à tous les ateliers, les jeunes ont évoqué la problématique des violences policières et ont cité des faits d'actualité, mais également leur propre expérience. Certains reconnaissaient parfois qu'ils pouvaient eux-mêmes adopter un comportement provocateur, et que tous les policiers ne sont pas violents.
De même, ils nous ont interpellés sur leurs conditions de placement en garde-à-vue. Ils évoquaient le fait que certains de leurs droits ne seraient pas toujours respectés par la police. Nous avons alors détaillé le régime de garde-à-vue et plus spécifiquement celui des mineurs. A cette occasion, nous avons évoqué le rôle de l'avocat et expliqué l'aide juridictionnelle.
Suite aux questions sur les violences, il est arrivé que les jeunes nous interrogent sur la légitime défense.
D'ailleurs, à travers leurs questionnement et remarques, nous avons souvent noté que les jeunes étaient assez perdus dans les procédures les concernant, et notamment quand ils avaient plusieurs affaires en cours.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

> *Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.*

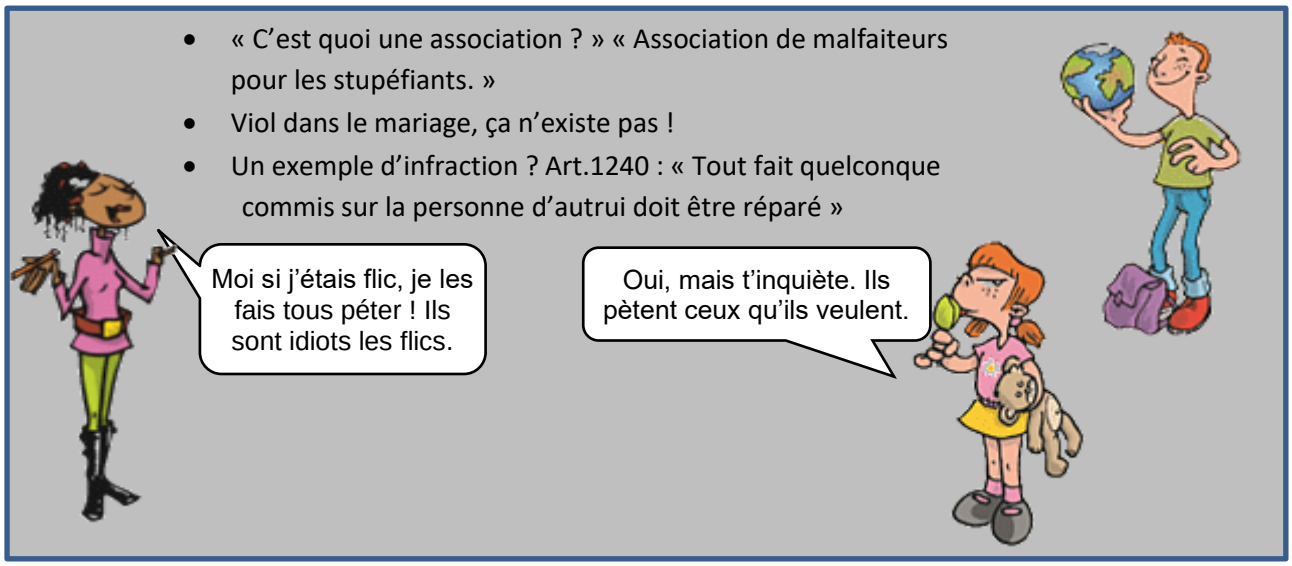

7 - Village associatif des droits de l'enfant - Ville de Marseille

Le 19 novembre 2022, à l'occasion de l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, nous sommes intervenus à l'espace Villeneuve Bargemon afin de tenir un stand sur les droits de l'enfant.

Nous avions imprimé les bulles de discussion de l'action « **La CIDE, chat s'explique** ». Cela nous a permis d'animer cet atelier et de présenter les 12 principaux droits de la Convention. Nous avons également proposé en parallèle le jeu « **Graine de droit** » afin de faire découvrir aux enfants la Convention des Droits de l'Enfant tout en s'amusant.

Nous avons rencontré environ 100 jeunes âgés de 4 à 10 ans, dont certains ont joué avec leurs parents. Avec les enfants les plus jeunes, il était laborieux d'aborder les notions essentielles malgré nos efforts d'adaptation, mais tous les enfants ont pu avoir le cahier de coloriage d'Aurélie de l'ADEJ illustrant les droits de l'enfant.

À l'hôtel de ville, projecteurs sur les droits de l'enfant

MARSEILLE

Le 20 novembre 1989, la convention internationale des droits de l'enfant était adoptée par l'ONU. Pour célébrer cette date, en partenariat avec l'Unicef, la municipalité organisait ce week-end la deuxième édition du Village des droits de l'enfant.

Les enfants de la chorale Les Arts et les enfants, ont chanté leurs espoirs pour un monde meilleur, samedi, à l'hôtel de ville de Marseille. PHOTO L.C.

« Face à la mer, on pourra grandir, face contre terre, on pourra se nourrir », ont chanté entre autres chansons engagées et optimistes les vingt-sept minots de la chorale Les Arts et les enfants, samedi, en plein hôtel de ville. Les droits de l'enfant y étaient mis à l'honneur tout le week-end, réunissant une vingtaine d'associations locales. Une manifestation qui tient particulièrement à cœur à la Ville de Marseille, labellisée par l'Unicef « Ville amie des enfants » depuis juin 2021. L'adjointe à la place de l'enfant, Sophie Guérard (PM), en a fait un combat personnel. Avec l'idée « *de repenser les espaces, mais aussi les débats, incluant davantage la parole des citoyens de demain* ».

Venus en nombre, les petits et leurs parents ont pu découvrir plusieurs stands d'ateliers ludiques et pédagogiques, des projections documentaires, et de jeux questionnant la question des droits des enfants. En fin de matinée, des extraits de la Convention des droits de l'enfant ont été lus par des élèves de l'école de l'Estaque. Avant que la chorale de l'association Les Arts et l'enfant enchaînent des chants qui résonnent comme des notes d'espoir pour l'avenir. « *Le chant est un moyen d'expression merveilleux, il permet de libérer les tensions, s'exprimer et s'affirmer devant un public en gagnant confiance en soi* », explique Martine Kouyoumdjian, présidente de l'association depuis maintenant dix ans. Dimanche, ce sont des chants ukrainiens qui seront interprétés. SOS Méditerranée sera aussi au rendez-vous, « *car le droit des enfants c'est aussi celui de pouvoir être accueilli dignement* », assure l'élue métropolitaine du Printemps marseillais.

Connaitre ses droits

« *Sur le terrain, on se rend compte que les enfants ne connaissent pas leurs droits, surtout ceux de participation* », c'est-à-dire, la possibilité de prendre la parole et de pouvoir exprimer son refus, renseigne Lucie, salariée en tant qu'animatrice départementale au mouvement d'éducation populaire, les Francas. « *C'est pourquoi nous travaillons pour donner aux enfants les moyens de faire des choix éclairés et d'oser les affirmer* », ajoute-t-elle. Parmi ces enjeux, l'énorme problématique de l'inclusion des enfants en situation de handicap et de polyhandicap, porteurs de troubles mentaux et moteurs. Sonia Khoudir, fondatrice de l'association Poly'mômes, s'applique à mettre en lumière l'isolement dont ils sont victimes, avec leurs parents. « *Rire et jouer ne sont-ils pas des droits de base ? Il est encore trop tard de voir des jeux adaptés aux enfants à mobilité réduites dans les parcs* », dénonce Sonia, elle-même maman d'Yssam, qui souffre d'une pathologie neurologique associée à un polyhandicapé lourd.

Léa Cornu

La Marseillaise (Marseille) LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

8 – Expositions éducatives à l'Hôtel de Ville

« Les autres, ça m'est égal ? »

La Ville de Marseille propose des **expositions éducatives**, à destination des écoles, des équipements d'animation associatifs et municipaux, mais aussi du grand public et des familles.
Ces expositions**,** organisées en étroite collaboration avec le tissu associatif, sont présentées et commentées par les structures et associations afin de sensibiliser petits et grands à différentes thématiques citoyennes.

Dans ce cadre, l'ADEJ a été sollicitée pour présenter et animer l'exposition « **Les autres, ça m'est égal ?** » durant la semaine du 27 juin au 1er juillet 2022.
Cet évènement s'est déroulé à l'Hôtel de ville de Marseille dans la salle Bailli de Suffren et a été ouvert à tout public. Cependant, des créneaux ont été réservés pour des écoles primaires et des centres sociaux avec des groupes d'enfants constitués.

La classe de CM2A de l'école La Grognarde a visité l'exposition et a échangé avec les juristes de l'ADEJ. Nous avons également rencontré des groupes d'enfants du centre social Fissiaux, des Maisons pour Tous La Corderie et Croix-Rouge/Château Gombert, et un groupe Ados de la Maison pour Tous Joliette-République et du centre social Julien. Parmi les enfants des différents centres sociaux, certains nous avaient déjà rencontrés dans le cadre des actions éducatives « Mon internet en sécurité » ou « A la rencontre d'Eloi » au sein de leur classe.

Nous avons ainsi animé l'exposition de manière adaptée et plus ludique pour les plus petits. Les échanges ont été intéressants et nous avons pu traiter différentes formes de discriminations à travers les dessins. En traitant le panneau illustrant le personnage de Claude Henri, une jeune femme qui postule pour un poste d'agent de sécurité, un enfant nous a dit : « Une femme peut être agent de sécurité. Regardez, c'est une femme, là, qui fait la sécurité de la mairie. »

Concernant les adultes, nous avons accueilli des passants, des touristes, pour lesquels c'était notamment l'occasion de découvrir l'Hôtel de ville de Marseille. Des agents de police ont également pris le temps de faire le tour de l'exposition et d'échanger avec nous.

EXPOSITION

Journal "La Provence"
30 juin 2022

Les collégiens de Quinet prônent l'égalité

Les collégiens exposent avec l'Adej des panneaux pour l'égalité et la tolérance, à voir jusqu'à vendredi à l'hôtel de ville. / PHOTO S.M.

Depuis lundi et encore jusqu'à demain, l'Hôtel de ville (2e) accueille l'exposition *Les autres, ça m'est égal*, réalisée par les élèves du collège Edgar-Quinet (3e) en collaboration avec l'association Accès au droit des enfants et des jeunes (Adej). Une dizaine de panneaux de sensibilisation trônent dans la salle, expliqués par des juristes de l'association, pour lutter contre la discrimination quotidienne. Les thèmes sont multiples, orientation sexuelle ou encore laïcité, et les notions de tolérance et d'égalité sont centrales, et mises à la portée des enfants. Un questionnaire permet aux jeunes de suivre l'exposition tout en s'interrogeant personnellement vis-à-vis des enjeux sociaux actuels. Pour la juriste en charge de la planification sur la Ville de Marseille, il s'agit d'une production artistique "*faite par les jeunes et pour les jeunes*" qui ouvre ses portes aux établissements scolaires et aux centres sociaux. À visée didactique, la visite est suivie d'un temps d'échanges et d'une explication des faits juridiques afin de clarifier le contexte pour "*éviter les incompréhensions et les méprises.*" Tous les groupes d'enfants qui se succèdent salle Bailli-de-Suffren prennent part à la démarche réflexive proposée. Si les discriminations persistent dans les relations sociales, la Ville s'engage, par ce partenariat, à la protection d'un droit fondamental : l'égalité.

Sibylle MOLIO

Les autres, ça m'est égal ?
CONTRE
LA DISCRIMINATION

II. Droit au quotidien Bouches-du-Rhône

REPARTITION DES INTERVENTIONS PAR OUTILS ET PAR THEMATIQUES
Actions ADEJ 2022 hors Marseille
(Tous types d'actions sauf Conseil Départemental)

OUTIL	Nb interventions	Filles	Garçons	Total
Droit des mineurs				
Droit et Internet	8	81	85	166
www.lycée.net *(Parcours citoyenneté Martigues et Fos s/Mer)* *(les jeunes sont déjà comptabilisés sur l'action « Changement majeur »)*	2	0	0	0
Mon Internet en sécurité	7	69	76	145
A la rencontre d'Eloi	7	57	58	115
Alice au pays des droits de l'enfant	6	58	66	124
Graine de droit	20	176	154	330
La CIDE, Chat s'explique ?	3	24	23	47
Stand "Graine de droit" *(Fête de quartier - Miramas)*	1	10	10	20
Journée "Accès au Droit " *(Maison du Droit et du Citoyen - Gardanne)*	3	48	37	85
Total Droit des mineurs	***57***	***523***	***509***	***1032***
Justice des mineurs				
En quête de justice	9	69	92	161
Total Justice des mineurs	***9***	***69***	***92***	***161***
Promotion Egalité				
Kiffer / Qui fait l'autre ?	4	47	22	69
D'égal à égale : formules c/ les stéréotypes	13	92	89	181
Les autres, ça m'est égal ?	7	54	28	82
Différents, et alors ?	2	12	23	35
Total Promotion Egalité	***26***	***205***	***162***	***367***
Citoyenneté				
Changement majeur	6	13	53	66
Emploie tes droits !	3	2	7	9
Je(u) suis citoyen	6	61	71	132
Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	2	0	0	0
Citoyenneté : quel âge as-tu ? *(actions annulées sur place par les structures)*	2	0	0	0
Rallye citoyen *(BA 701 - Salon de Provence)*	4	13	22	35
Total Citoyenneté	***23***	***89***	***153***	***242***
Droit et milieu scolaire				
Questions de violences	2	24	23	47
Total Droit et milieu scolaire	***2***	***24***	***23***	***47***
TOTAL	**117**	**910**	**939**	**1849**

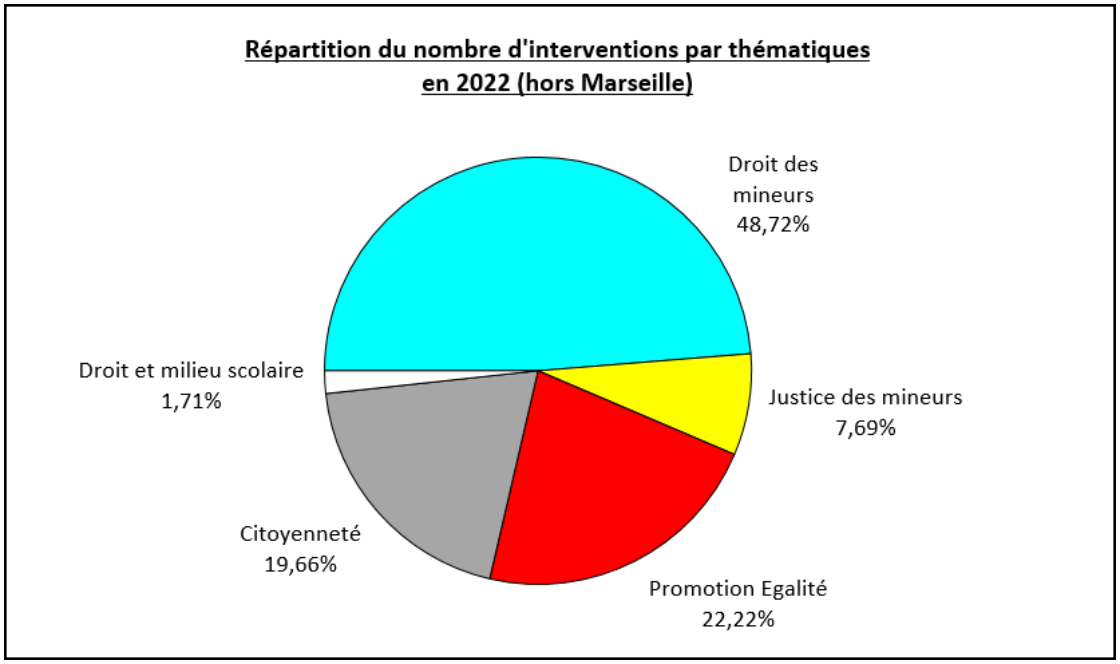

A. Droit au quotidien Simiane - Bouc Bel Air

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Simiane - Bouc Bel Air » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les communes de Simiane et Bouc Bel Air.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CISPD de Simiane-Bouc Bel Air.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Simiane/Bouc Bel Air
- La Métropole Aix Marseille Provence Conseil de territoire du Pays d'Aix
- Le Fonds Interministériel Prévention de la Délinquance
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions *

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Ecole La Bergerie - Bouc Bel Air	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	CE2	13	16	29
		CE2-CM1	11	13	24
Ecole La Salle - Bouc Bel Air	Alice au pays des droits de l'enfant	CM1 A	11	14	25
		CM1 B	11	13	24
Ecole Les Pins - Bouc Bel Air	Mon internet en sécurité	CM1 B	15	15	30
		CM1 A	12	13	25
	Questions de violences	CM2 B	14	13	27
		CM2 A	10	10	20
Total : 8 interventions			**97**	**107**	**204**

** (nous ne demandons pas d'évaluation dans les écoles)*

4. Déroulement

« Questions de violences » adapté

Ecole Les Pins

L'équipe du CLSPD a constaté un climat de violences verbales, voire physiques, entre les enfants au sein des écoles et notamment à l'école des Pins. Pour répondre à cette problématique, l'ADEJ a été sollicitée afin d'animer un outil pédagogique traitant de ces questions. Afin de répondre au mieux

aux attentes de l'équipe et que l'action soit le plus pertinente pour les enfants, nous avons adapté un de nos supports.

Nous avons ainsi rencontré les deux classes de CM2. Les élèves ont été très participatifs, intéressés et ont posé beaucoup de questions. Les échanges ont été riches et pertinents.

De manière générale, nous avons traité la liberté d'expression et ses limites, ce qui nous a conduits à développer par la suite la thématique du harcèlement et cyberharcèlement. En prenant l'exemple de mises en situations concrètes, nous avons envisagé les solutions possibles et exposé les différents interlocuteurs et personnes ressources. Suite aux remarques des élèves, nous avons fait le lien avec le collège, car ils faisaient leur rentrée en 6ème prochainement.

Ensuite, concernant les violences physiques, nous avons expliqué qu'elles constituaient des infractions et la responsabilité des co-auteurs. Cela nous a permis d'étudier la notion de complicité et de préciser le fait que de s'abstenir volontairement de porter assistance à une personne en péril pouvait, en fonction du contexte, constituer également une infraction. De même, nous avons traité le fait de filmer et diffuser les images de violences.

Dans la continuité de nos échanges, en comparant différentes situations, il a été nécessaire de préciser la notion de légitime défense.

Enfin, pour compléter nos propos, nous avons expliqué les grands principes de la justice pénale des mineurs.

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

Ecole de la Bergerie

Ici, nous avons été sollicités afin de traiter la question de l'égalité entre les enfants. En effet, il était relevé des problèmes de moqueries entre les élèves sur la tenue vestimentaire, la coupe de cheveux liée au « genre », et des propos sexistes. Nous avons ainsi rencontré la classe de CE2 et la classe de CE2/CM1.

Le jour de notre venue, les élèves s'étaient rendus le matin à une exposition sur l'égalité au sport aux Jeux Olympiques, à Décathlon de Bouc-Bel-Air.

Les interventions se sont bien déroulées. Les échanges ont été intéressants et constructifs. Dans la première classe, les enfants étant plus jeunes, leurs remarques étaient souvent plus naïves, et il s'est avéré parfois nécessaire de déconstruire quelques préjugés, notamment pour l'accès à certains métiers. Tandis que dans la seconde classe CE2/CM1, du fait de la maturité des élèves, nous avons pu aller plus loin dans nos développements. Ils avaient d'ailleurs tendance à déconstruire d'eux-mêmes des stéréotypes. A titre d'exemple, tous les élèves, et surtout les garçons, ont mis en avant une camarade qui joue au football dans leur club et qui aurait un excellent niveau.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

Ecole de la Salle

Nous avons animé ce support auprès de deux classes de CM1. En raison du jeune âge des élèves, nous nous sommes adaptés à leur maturité pour animer le support et transmettre les notions essentielles liées à la thématique.

Le moment où nous abordons les principaux droits de l'enfant suscite en général de nombreuses réactions de la part des jeunes. Ici, nous avons été interrogés sur les principes de la justice pénale des mineurs et sur la légitime défense.

De même, en traitant de l'autorité parentale, des élèves nous ont posé des questions sur l'adoption ou l'accouchement sous X. A chaque fois, nous avons pris le temps de leur répondre en des termes adaptés.

Dans les deux classes, quand nous avons évoqué le droit de chaque enfant à être protégé contre la maltraitance ou l'exploitation sexuelle, nous avons rappelé les personnes ressources vers lesquelles se tourner dans les établissements en cas de besoin, ainsi que l'existence du numéro 119.

« Mon internet en sécurité »

Ecole des Pins

Les actions pédagogiques se sont bien passées, mais il y avait des disparités de compréhension dans la classe, nous avons donc adapté nos propos pour conduire au mieux les interventions.

Comme souvent, nous avons détaillé la liberté d'expression et ses limites (les insultes, les menaces ou le fait de tenir des propos racistes). A cette occasion, nous avons indiqué qu'avec l'adresse IP, il n'y a pas d'anonymat sur internet, et expliqué ce qu'était le harcèlement. Nous avons également rappelé les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin.

Suite aux exemples d'infractions que nous avons cités au cours de nos échanges, les écoliers nous ont interrogés sur les sanctions encourues par des mineurs. Nous avons donc traité en des termes adaptés la Justice Pénale des Mineurs pour leur répondre.

B. Droit au quotidien Vitrolles

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Vitrolles » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Vitrolles.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.
Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le chargé de mission prévention de la délinquance du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Vitrolles et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance
- Le Conseil de territoire du Pays d'Aix/ Métropole Aix Marseille Provence
- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires
- Les structures associatives en lien avec la jeunesse, essentiellement les centres sociaux

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Camille Claudel - Vitrolles	Graine de droit	6è A	12	10	22
		6è B	6	13	19
		6è D	10	9	19
		6è C	13	10	23
		6è C	10	10	20
		6è A	9	14	23
		6è B	8	11	19
		6è D	7	14	21
Collège Henri Fabre - Vitrolles	En quête de justice	4è A	11	12	23
		4è B	9	13	22
		4è D	12	9	21
		4e C	10	12	22
		4e E	9	10	19
		4e F	7	10	17
	Je(u) suis citoyen	Délég 6/5è	13	11	24
		Délég 4/3è	10	12	22
Ecole Pablo Picasso - Vitrolles	A la rencontre d'Eloi	CM2	11	6	17
Total : 17 interventions			**167**	**186**	**353**

4. Évaluation *

** (nous ne demandons pas d'évaluation dans les écoles)*

Evaluation globale de tous les outils

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	132	65,02%	62	30,54%	9	4,43%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	176	86,70%			27	13,30%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	171	84,24%			32	15,76%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	143	70,44%			60	29,56%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,78					

Evaluation « En quête de justice » (124 jeunes : 58 filles, 66 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	48	60,00%	29	36,25%	3	3,75%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	73	91,25%			7	8,75%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	70	87,50%			10	12,50%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	54	67,50%			26	32,50%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,17					

Evaluation « Graine de droit » (166 jeunes : 75 filles, 91 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	71	68,27%	27	25,96%	6	5,77%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	89	85,58%			15	14,42%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	85	81,73%			19	18,27%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	73	70,19%			31	29,81%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,28					

Evaluation « Je(u) suis citoyen » (46 jeunes : 23 filles, 23 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	13	68,42%	6	31,58%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	14	73,68%			5	26,32%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	16	84,21%			3	15,79%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	16	84,21%			3	15,79%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,68					

5. Déroulement

Journée « parcours citoyen » au collège Camille Claudel : « Graine de Droit »

Nous avons rencontré les 4 classes de 6ème de l'établissement dans le cadre d'une journée « parcours citoyen » afin d'animer le support **« Graine de Droit »** au cours des années scolaires 2021/2022 et 2022/2023**.** La journée se déroulant le dernier jour de cours avant les vacances scolaires d'avril en 2021/2022 et d'automne en 2022/2023, l'équipe pédagogique de l'établissement avait choisi un support ludique.

Dans l'ensemble, les élèves étaient participatifs, certains se montrant particulièrement investis par le jeu. Au gré des cartes tirées, nous avons énoncé les principaux droits de l'enfant prévus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et la Justice française de ses symboles à son fonctionnement, notamment en matière pénale. Nous avons également distingué le racisme de la discrimination et sommes revenus sur la liberté d'expression et ses limites.

« A la rencontre d'Eloi »

A **l'école Pablo Picasso**, l'intervention s'est bien déroulée.
En abordant les différentes notions, les jeunes nous ont interrogés sur le harcèlement.
De même, en citant des exemples d'infraction, nous sommes brièvement revenus sur le fonctionnement de la justice pénale en détaillant les différentes infractions et en rappelant les principes de la justice pénale des mineurs.

« En quête de justice »

Au **collège Henri Fabre**, nous avons rencontré les 6 classes de 4ème de l'établissement, pour les deux années scolaires 2021/2022 et 2022/2023, soit 12 classes au total.

Comme les années précédentes, nous aurions préféré pouvoir accompagner les élèves à des audiences de justice au Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence, mais ce ne fut pas possible en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons traité de la liberté d'expression et ses limites (interdiction d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes principalement). Avec quelques groupes, nous avons pris le temps de distinguer le racisme de la discrimination. Nous avons également distingué la morale de la Loi.

Dans certaines classes, avant d'étudier le fonctionnement de la justice, nous avons expliqué les symboles de la justice française et les uniformes judiciaires. Beaucoup d'élèves étaient surpris de ne retrouver ni marteau ni perruque et encore moins l'expression « Votre Honneur » lors d'une audience de justice française. Nous avons détaillé le déroulement d'une audience de Justice française. Nous avons également traité du rôle d'un jury d'assises.

Lorsque nous avons exposé les différentes catégories d'infraction, les élèves ont cité des exemples de contraventions, de délits ou de crimes. A cette occasion, nous sommes revenus sur la notion de légitime défense et avons distingué l'agression sexuelle du viol. Nous avons insisté sur la notion de consentement et rappelé les personnes ressources vers lesquelles se tourner en cas de besoin. Dans une classe, en expliquant ces thématiques, des jeunes nous ont interrogés sur les violences conjugales. Nous avons précisé que quel que soit le statut du couple (mariage, PACS ou concubinage), ce comportement est interdit.

Par ailleurs, nous avons énoncé, dans de nombreuses classes, les différentes formes de peines, qu'elles soient prononcées avec sursis probatoire ou ferme, ainsi que les alternatives à l'incarcération, comme le bracelet électronique et les aménagements de peine. Nous avons aussi été questionnés sur la vie carcérale.

Avec un groupe, nous avons été interrogés sur les conflits parentaux à l'occasion d'une séparation. Nous avons rappelé le recours au juge aux affaires familiales pour régler ces litiges, notamment concernant la garde des enfants ou la non-représentation d'enfant. A ce sujet, des élèves ont posé des questions sur la maltraitance, la fugue et les placements en Maison d'Enfants à Caractère Social. Là aussi, nous avons rappelé quelles étaient les personnes ressources.

Dans une classe, des jeunes nous ont semblé avoir regardé beaucoup de documentaires sur des affaires criminelles. Certains étaient persuadés qu'il y avait de nombreux tueurs en série en liberté à proximité de leur domicile. Nous les avons rassurés en leur rappelant que si, en effet, de nombreuses émissions sur ce thème sont diffusées, d'une part beaucoup traitent des mêmes cas (souvent sur une période de plus d'un siècle) et d'autre part, dans les chiffres de la criminalité en France, les tueurs en série sont rares.
Dans quelques classes, nous avons été questionnés sur les faits divers de l'automne 2022, notamment l'affaire de la jeune Lola. Nous sommes revenus sur les principes de la présomption d'innocence et les délais judiciaires nécessaires pour permettre à la justice de mener au mieux son enquête.

« Je(u) suis citoyen »

Nous avons animé deux interventions de cet outil auprès des délégués du **collège Henri Fabre** pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023, soit 4 interventions. Nous avons rencontré les délégués des classes des niveaux 6ème et 5ème ainsi que ceux des 4ème et 3ème.

Les actions se sont bien déroulées, les élèves ont été à l'écoute et participatifs.

Comme souvent, nous avons défini la liberté d'expression et ses limites (principalement les interdictions d'insulter, menacer ou tenir des propos racistes). Nous avons également distingué le racisme de la discrimination.

Après avoir exposé le mécanisme d'élaboration de la loi et le principe de séparation des pouvoirs, nous avons été interrogés sur les sanctions en cas de manquement à la Loi. Nous avons donc rapidement traité des infractions pénales, notamment celles liées aux stupéfiants avec le groupe des délégués des 4ème/3ème pour les deux années scolaires.

Dans les deux groupes, en 2021/2022, les élèves ont fait le choix de travailler sur « le port de l'uniforme à l'école ». Lors du débat parlementaire, ils se sont prêtés au jeu. Le groupe des 6ème/5ème a commencé timidement avant de prendre confiance et que chacun développe ses arguments. Les deux groupes ont exposé leur choix de manière très argumentée.

Pour l'année scolaire 2022/2023, un groupe a choisi de travailler sur « l'autorisation des signes religieux à l'école ». Cela a permis de détailler les principes de la laïcité en France. L'autre groupe a souhaité travailler sur « la réforme du temps scolaire ».

Lors du dépouillement, les élèves ont pu distinguer le vote blanc du vote nul, et comprendre les conséquences que cela pouvait avoir sur le vote d'une décision. En effet, avec un groupe, si les votes nuls avaient été comptabilisés, ils auraient pu inverser la tendance.

C. Droit au quotidien Martigues

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Martigues » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Martigues.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CISPD Martigues/Port de Bouc et les chargés de mission du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Martigues et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance et la Métropole Aix Marseille Provence
- Le Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance de Martigues/Port de Bouc
- Le Fonds Interministériel Prévention de la Délinquance
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Collège Henri Wallon - Martigues	Droit et internet	4e 1	12	13	25
Collège Marcel Pagnol - Martigues	Différents, et alors ?	3è	8	13	21
	Droit et internet	4e 6	10	11	21
		4e	14	6	20
Maison de quartier Boudème - Martigues	Différents, et alors ?	14-16 ans	4	10	14
Maisons de quartier Notre-Dame des Marins et Jacques Méli - Martigues	Changement majeur	14-18 ans	2	3	5
	Emploie tes droits	14-20 ans	2	7	9
Lycée Lurçat - Martigues	Citoyenneté : quel âge as-tu ?	.	.	.	.
CS Eugénie Cotton - Martigues	Alice au pays des droits	9-11 ans	6	6	12
CS Paradis St Roch - Martigues	Mon internet en sécurité	9-11 ans	6	6	12
Total Ct ville : 10 interventions			**64**	**75**	**139**

4. Évaluation

Evaluation « Droit et internet » (66 jeunes : 36 filles, 30 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	32	71,11%	13	28,89%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	40	88,89%			5	11,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	40	88,89%			5	11,11%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	33	73,33%			12	26,67%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,00					

5. Déroulement

Les **Maisons de Quartier Jacques Méli et Notre-Dame-des-Marins** se sont réunies pour faire bénéficier un groupe de jeunes des deux structures de deux actions de l'ADEJ. Nous reportons dans la suite le bilan de ces interventions.
Au **lycée Lurçat**, nous devions rencontrer une classe de seconde. Lorsque nous sommes venus pour animer le support, l'action fut annulée sur place faute de jeunes présents.

« Changement majeur »

Lorsque nous avons présenté le thème de la citoyenneté, les jeunes nous ont interrogés sur le processus d'élaboration de la Loi et le mode d'élection des différents élus, en particulier celui du Président de la République, notre rencontre ayant eu lieu entre les deux tours de l'élection présidentielle.
En traitant du thème de la justice, nous avons répondu à de nombreuses questions en lien avec la justice pénale, notamment au sujet du casier judiciaire, de la détention et des différentes formes de peines (amende, sursis probatoire, incarcération…).
Quand nous avons parlé du thème de la sexualité, nous avons expliqué ce qu'est la majorité sexuelle et rappelé la notion de consentement. Certains nous ont interrogés sur la prostitution et le proxénétisme.

« Emploie tes droits »

L'intervention s'est bien déroulée.
Les jeunes ont posé de nombreuses questions sur le travail dissimulé et ses conséquences. Cet échange nous a permis de rappeler le système de solidarité français et son financement basé sur les différentes taxes et impôts.
Nous avons également détaillé le principe de la mutuelle obligatoirement proposée par un employeur à ses salariés.

« Différents, et alors ? »

Au collège Marcel Pagnol, nous avons rencontré une classe de 3ème. L'intervention s'est bien déroulée.
Nous avons distingué le racisme de la discrimination et sommes revenus sur les limites à la liberté d'expression, principalement les interdictions d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes.
Suite aux questions des jeunes, nous avons évoqué le principe de laïcité, de droits fondamentaux ou encore le rôle du défenseur des droits.

A la maison de quartier de Boudème, si l'action s'est bien déroulée, elle a été ponctuée d'un incident (un enfant malade) et nous avons dû changer de salle.
Malgré cette mésaventure, l'intervention s'est bien passée. En réaction aux différentes vidéos, les jeunes nous ont questionnés sur la justice pénale des mineurs et la légitime violence.

« Mon internet en sécurité »

Au centre social Paradis Saint-Roch, il a été difficile de mener à bien l'intervention. Le groupe était agité et avait une forte tendance à se disperser assez vite.
Afin d'impliquer les jeunes et de faciliter l'action, nous l'avons animée avec le livret « Mon internet en sécurité ». Cela nous a permis de traiter les notions essentielles du support.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

Au centre social Eugénie Coton, l'intervention s'est bien déroulée. Nous avons défini avec les jeunes les principaux droits de l'enfant.
Suite à des questions, nous avons détaillé le principe des familles d'accueil et des Maison d'Enfants à Caractère Social. Nous en avons également profité pour rappeler ce qu'était la maltraitance et rappelé les personnes ressources vers qui se tourner en cas de besoin.

« Droit et internet »

Au **collège Marcel Pagnol**, nous sommes intervenus auprès de deux classes de 4ème. Les interventions se sont bien déroulées.
En traitant du thème sur le téléchargement et le streaming, nous sommes revenus sur le rôle large de l'ARCOM, autorité née de la fusion du CSA et de la HADOPI.
Sur le thème des réseaux sociaux, lorsque nous avons traité l'interdiction de diffuser des images de violence, nous avons été interrogés sur les violences volontaires et la légitime défense. De même, nous avons eu beaucoup de questions concernant la justice, et plus particulièrement les spécificités liées à la justice pénale des mineurs.

Au **collège Henri Wallon**, l'intervention s'est également bien déroulée avec la classe de 4ème que nous avons rencontrée. Les jeunes étaient participatifs et ont posé beaucoup de questions, notamment sur les sanctions pour les mineurs. Nous avons alors expliqué les principes de la Justice Pénale des Mineurs. A cette occasion, les jeunes ont fait des parallèles et nous ont interrogés sur l'hospitalisation en hôpital psychiatrique.

D. Droit au quotidien Miramas

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Miramas » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Miramas.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur du CLSPD et chargé de mission du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Miramas et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance et la Métropole Aix Marseille Provence
- Le Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance de Miramas
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Collège Albert Camus - Miramas	Droit et internet	6è C	10	16	26
CS Jean Giono - Miramas	Droit et internet	15-17 ans	2	5	7
		11-13 ans	4	5	9
CS La Carraire - Miramas	Citoyenneté : quel âge as-tu ?	.	.	.	.
	Graine de droit	9-10 ans	1	5	6
Mairie - Miramas	"Stand Graine de droit" – Fête de quartier	6-13 ans	10	10	20
Ecole Chantegrive - Miramas	A la rencontre d'Eloi	CM1	8	16	24
	Graine de droit	CM2	6	9	15
Ecole Jean Giono - Miramas	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	CE2-CM1+ CM1-CM2	14	11	25
		CE2-CM1+ CM1-CM2	.	.	.
		CE2-CM1+ CM1-CM2	.	.	.
Ecole Jules Ferry - Miramas	Alice au pays des droits de l'enfant	CM2	11	15	26
Ecole La Maille 3 - Miramas	Alice au pays des droits de l'enfant	CM1	8	11	19
		CM2	11	7	18
Ecole Paul Cézanne - Miramas	Mon internet en sécurité	CM1-CM2	10	10	20
		CM1-CM2	11	12	23
Ecole Van Gogh - Miramas	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	CM2	11	12	23
		CM1	10	8	18
		CE2-CM1	9	9	18
Total : 19 interventions			**136**	**161**	**297**

4. Évaluation *

** (nous ne demandons pas d'évaluation dans les écoles)*

Evaluation « Droit et internet » (42 jeunes : 16 filles, 26 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	11	45,83%	10	41,67%	3	12,50%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	19	79,17%			5	20,83%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	16	66,67%			8	33,33%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	18	75,00%			6	25,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	6,87					

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

A l'école **Van Gogh**, nous avons rencontré trois classes : CE2/CM1, CM1 et CM2. Nous avons animé cet outil de manière classique. Les élèves ont été à l'écoute et participatifs, même si les plus jeunes avaient parfois tendance à se dissiper.
Concernant la thématique de l'action, les enfants ne semblaient pas avoir de préjugés particuliers, à l'exception de trois élèves qui insistaient sur certains stéréotypes. De même, il a été nécessaire de faire le point sur l'homophobie.
Enfin, les élèves ont posé de nombreuses questions sur la justice pénale des mineurs.

A l'école **Jean Giono,** nous sommes intervenus dans trois classes : CE2/CM1, CM1 et CM2. L'intervention a eu lieu en fin d'année scolaire, et les élèves nous ont semblé matures et avoir assez peu de stéréotypes. Lorsque nous avons abordé le thème de l'égalité d'accès des métiers ou des sports, ils ont déconstruit d'eux-mêmes les clichés.
En début d'intervention, quand nous leur avons demandé de nous donner un exemple d'infraction, l'un d'eux a cité le viol. Nous avons alors expliqué, en des termes adaptés, de quoi il s'agissait, et nous avons précisé quelles sont les personnes ressources vers qui se tourner en cas de besoin.

Pour conclure, nous avons rapidement exposé le processus législatif français. Les élections présidentielles et législatives s'étant déroulées peu de temps auparavant, nos propos ont permis de clarifier le rôle des élus pour les élèves, et de leur rappeler que le Président de la République ne fait pas les Lois.

« Mon internet en sécurité »

A l'école **Paul Cézanne**, nous avons rencontré deux classes de CM1-CM2. Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées. Les élèves se sont montrés intéressés et participatifs, ce qui a permis de très bons échanges.

Concernant la classe de CM1-CM2 B, les notions classiques liées à la thématique ont été présentées. En envisageant les rencontres virtuelles, nous avons relevé que tous les élèves étaient prudents, à l'exception d'un enfant qui disait qu'il se rendrait volontiers au rendez-vous, surtout si un repas dans un fast-food pouvait lui être offert.
Pour la classe de CM1-CM2 A, nous avons développé plus longuement certaines notions, et notamment le volet sur le cyberharcèlement. En effet, à la demande de la maitresse, nous avons davantage insisté sur ce point, suite à un cas de harcèlement au sein de la classe.

« Alice au pays des droits de l'enfant »

A l'école de la Maille III, nous avons rencontré deux classes, une de CM1 et l'autre de CM2. Les interventions se sont bien déroulées et nous les avons animées comme le décrit la première partie de ce rapport.

Lorsque nous avons expliqué ce qu'était le racisme, et précisé que les propos racistes constituent une infraction, les élèves nous ont beaucoup interrogés, suite à un incident survenu à l'Assemblée Nationale. En effet, un député avait tenu des propos racistes à l'un de ses collègues.

En concluant l'intervention sur les principaux droits de l'enfant, nous avons défini la maltraitance et rappelé les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin. Les jeunes avaient de nombreuses questions, et nous leur avons expliqué ce qu'est la Protection de l'Enfance.

A l'école Jules Ferry, nous avons animé l'action auprès d'une classe de CM2. Celle-ci s'est très bien passée. Les jeunes étaient participatifs. Nous avons été positivement surpris de leur maturité.
Lorsque nous avons abordé la notion de racisme, nous avons distingué les origines de la nationalité et de la religion. Nous avons alors été interrogés sur la laïcité.
En traitant du Droit à la Famille, nous avons également expliqué les mécanismes d'adoption en France.

« A la rencontre d'Eloi »

A l'école Chantegrive, nous avons rencontré la classe de CM1.
Comme souvent lors de nos interventions, nous avons été questionnés sur la liberté d'expression et ses limites, principalement les interdictions d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes.
Lorsque nous avons dit que l'on risquait une sanction en cas de commission d'une infraction, nous avons brièvement rappelé le rôle des acteurs de la justice, principalement celui du juge et de l'avocat.

En concluant l'intervention sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, des jeunes ont été surpris d'apprendre que dans certains pays, des enfants sont utilisés pour travailler dans des usines ou des mines. Nous avons alors rappelé l'objectif de la Convention ainsi que les principaux Droits garantis par ce texte important.

« Graine de droit »

Au centre social La Carraire, nous avons vu six jeunes âgés de 9 à 11 ans.
Nous avons pu définir plusieurs notions juridiques telles que la discrimination, la nationalité, les origines, la religion, le racisme, la liberté d'expression et la laïcité.
Suite à une question d'une des cartes du jeu, nous avons expliqué la notion d'exploitation sexuelle en des termes adaptés, et insisté sur l'importance de contacter un adulte de confiance. De même, nous avons rappelé l'existence du numéro d'urgence 119 sur l'enfance en danger.

A l'école Chantegrive, nous avons rencontré la classe de CM2. Nous sommes intervenus en fin d'année scolaire et le côté ludique du support a permis de traiter des notions importantes.
En fonction des questions qu'ont reçues les jeunes au cours du jeu, nous avons pu aborder la maltraitance et l'importance de se tourner vers un adulte de confiance en cas de besoin. Nous avons également précisé quelles sont les personnes ressources au sein des établissements scolaires.
Par ailleurs, nous avons également étudié la discrimination, l'adoption d'un enfant et les principes de la justice pénale des mineurs.

A l'occasion de la **fête de quartier de la Maille**, nous avons été sollicités par M. CLAIN, coordonnateur du CLSPD Politique de la Ville de la commune de Miramas, pour animer un atelier avec notre jeu de plateau « Graine de Droit. »

Nous avons rencontré plusieurs groupes de jeunes, certains que nous avions déjà vus lors de nos interventions dans les écoles de la Maille III ou Paul Cézanne.
Nous avons animé ce jeu en tenant compte du caractère festif de la manifestation.

« Droit et internet »

Au centre social Jean Giono, nous avons rencontré un groupe d'adolescents âgés de 14 à 17 ans. L'action s'est bien déroulée, nous avons pu voir l'ensemble des thèmes proposés par le support pédagogique. Le groupe était participatif. Nous avons eu de bons échanges avec eux.

Nous avons ensuite rencontré le groupe des 11-13 ans le 25 mai 2022. Là aussi, l'intervention s'est bien passée. S'agissant d'une action pédagogique hors temps scolaire, certains avaient tendance à se dissiper rapidement, mais les jeunes sont restés à l'écoute. Nous avons principalement centré notre action sur le thème des réseaux sociaux, l'animatrice portant un projet pour les faire travailler sur une charte de bonnes pratiques de ces outils.
Tout au long de l'intervention, les jeunes ont posé de nombreuses questions en lien avec la justice pénale. Nous leur avons répondu et en avons profité pour rappeler que même sur internet, des infractions peuvent être commises et leurs auteurs retrouvés, puisqu'avec l'adresse IP il n'y pas d'anonymat.

Au **collège Albert Camus**, nous sommes intervenus auprès d'une classe de 6ème
Comme souvent, nous n'avons pas pu traiter tous les éléments de la thématique. Nous avons étudié celui des réseaux sociaux, et celui des sites interdits aux moins de 18 ans. Le contenu du thème « jeu en ligne » a été traité avec les deux précédents.

Au cours des échanges, les jeunes ont été surpris de réaliser qu'avec l'adresse IP et les cookies, il est possible de créer un profil détaillé de leurs préférences, utilisé pour leur adresser de la publicité ciblée et localisée.
Lorsque nous avons énuméré les sanctions possibles en cas d'infraction, notamment quand nous avons souligné l'interdiction de la diffusion d'images de violences, nous avons eu beaucoup de questions sur la Justice. Nous avons rapidement vu avec les collégiens la légitime défense, le port d'arme et la législation des stupéfiants ainsi que les principes de la justice pénale des mineurs.
Au cours des échanges, nous avons également été interrogés sur l'autorité parentale et la maltraitance. Nous avons fait un point sur ces notions et rappelé quelles étaient les personnes ressources dans l'établissement vers qui se tourner en cas de besoin.

« Citoyenneté : quel âge as-tu ? »

Au centre social La Carraire, nous devions rencontrer le groupe des 14/17 ans le 4 mai 2022. Lorsque nous sommes venus pour animer le support, l'action fut annulée sur place, faute de jeunes présents.

E. Droit au quotidien Port-de-Bouc

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Port de Bouc » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur les territoires prioritaires de la commune de Port de Bouc.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes. Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le chargé de mission du Contrat de Ville.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de Ville de Port de Bouc et son volet Accès au Droit, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance et la Métropole Aix Marseille Provence
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Martigues/Port de Bouc
- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Collège Paul Eluard - Port de Bouc	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	6è A	5	3	8
		6è D	4	4	8
		6è E	8	3	11
		6è C	2	7	9
		6è B	5	3	8
CS Fabien Menot - Port de Bouc	En quête de justice	.	.	.	.
CS Lucia Tichadou - Port de Bouc	Graine de droit	9-11 ans	13	10	23
		8-11 ans	15	8	23
		6-11 ans	4	3	7
CS Lucia Tichadou + centre aéré – Port de Bouc	A la rencontre d'Eloi	6-10 ans	15	7	22
Lycée Mongrand - Port de Bouc	Les autres, ça m'est égal ?	2 ASSP1+2	8	1	9
		2 ASSP1+2	7	0	7
		2+T ASSP	11	0	11
		2+T ASSP	6	0	6
Total : 14 interventions			**103**	**49**	**152**

4. Évaluation*

** (nous ne demandons pas d'évaluation aux enfants)*

Evaluation « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »
(44 jeunes : 24 filles, 20 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	42	95,45%	2	4,55%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	38	86,36%			6	13,64%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	40	90,91%			4	9,09%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	32	72,73%			12	27,27%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	9,13					

5. Déroulement

Le **centre social Lucia Tichadou** a organisé et porté plusieurs semaines de la citoyenneté sur les vacances de l'année scolaire 2021/2022 avec les autres structures de la ville, à savoir les **centres sociaux Jacques Brel, Nelson Mandela** et **Fabien Menot** ainsi que le **centre aéré de Port de Bouc** et **l'AJES**.
L'ADEJ est intervenue lors des vacances de novembre 2021, de février et avril 2022. Pour conclure cet événement, un mini village citoyen a été organisé le 22 juin 2022 : à cette occasion l'ADEJ a tenu un stand.
La majorité des interventions ont été financées dans le cadre de la politique de la ville, les interventions des vacances d'avril et celle du village citoyen l'ont été dans le cadre d'une convention avec le centre social Tichadou.

L'ADEJ a animé trois supports auprès de groupes composés de jeunes de différentes structures lors de ces trois rencontres. A savoir : **« La CIDE… chat s'explique », « Graine de Droit »** et **« A la rencontre d'Eloi ».**

De façon générale, les interventions se sont bien déroulées, les enfants se montrant intéressés et participatifs.

A plusieurs reprises, nous avons rencontré des groupes composés d'enfants de 6 à 8 ans. Pour rappel, les interventions de l'ADEJ sont conçues pour être animées auprès de groupes de jeunes entre 9 et 25 ans. Quand nous l'avons pu, nous avons adapté nos supports, comme par exemple **« La CIDE… chat s'explique »** que nous avons remanié en nous concentrant sur les notions essentielles de cet outil : ce que sont un droit, un devoir et une interdiction et pourquoi les enfants font partie des personnes à protéger. Pour cela, nous avons repris deux courts dessins du Défenseur des droits intitulés *« Le Droit c'est quoi ? »* et *« Moins de 18 ans quels droits ? »*. Nous avons diffusé chacune des vidéos puis en avons expliqué les notions.
Bien que nous ayons adapté au mieux nos propos, pour certains enfants, cela restait compliqué.
Nous avons rencontré les mêmes difficultés avec les autres supports, surtout pour les enfants ne sachant pas encore lire. A chaque fois, nous nous sommes adaptés et avons fait de notre mieux pour transmettre les informations essentielles de chacun des outils pédagogiques.

Avec les autres groupes, en général âgés entre 9 et 11 ans, nous avons animé les supports comme le décrit notre guide d'outils.
En expliquant que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant protège contre le racisme et la discrimination, nous avons détaillé ces deux notions. Nous avons également distingué la nationalité des origines et de la religion.

Sur ce dernier thème, nous sommes revenus sur le principe de laïcité en France et sur la Loi portant sur la séparation des Eglises et de l'Etat. En rappelant la liberté de culte, nous avons également précisé que le blasphème était autorisé.

Nous avons aussi détaillé la liberté d'expression et ses limites.
En distinguant les façons de s'exprimer, les jeunes ont cité la possibilité de communiquer sur internet. Nous avons alors fait une parenthèse pour rappeler que, sur internet, la Loi s'applique, et qu'avec l'adresse IP il n'y a pas d'anonymat. De même, nous avons rappelé la facilité de créer un faux compte et la nécessité de se tourner vers un adulte de confiance en cas de besoin, notamment en cas de proposition de rencontre.

« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

Au **collège Paul Eluard**, nous avons rencontré 5 classes de 6ème. Sur les 5 actions, deux ont été financées dans le cadre du FIPD.

Les interventions se sont bien déroulées et ont été animées comme le décrit notre guide d'outils.
Les jeunes déconstruisaient d'eux-mêmes les clichés.
Avec une classe, en distinguant la légitime défense de la vengeance, un élève a cru que nous parlions d'avortement. Nous avons alors pris le temps de différencier toutes ces notions, d'expliquer ce qu'est l'avortement ainsi que l'accouchement sous X.

« Les autres, ça m'est égal ? »

L'ADEJ a été sollicitée pour animer un atelier auprès des élèves en Bac Pro ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) sur la thématique de la discrimination et des stéréotypes.

Nous tenons à remercier l'équipe éducative pour son accueil et Madame DAINECHE, professeure.
Nous avons animé cette exposition de manière adaptée sous forme de quatre ateliers d'une durée d'une heure chacun sur la matinée.
Les interventions se sont bien déroulées et les échanges ont été intéressants et constructifs. En effet, les jeunes ont été attentifs et participatifs. Leurs interrogations et leurs remarques étaient pertinentes.

En première partie, il est apparu nécessaire de définir la Constitution, d'expliquer son rôle et sa place dans la hiérarchie des normes. D'ailleurs, à cette occasion, les élèves nous ont interrogés sur l'avortement et sur la proposition d'inscrire l'IVG dans la Constitution. Toujours en lien avec ce thème et la situation aux Etats-Unis, où certains Etats reviennent sur le droit à l'avortement, les jeunes nous ont interrogés sur la souveraineté des Etats et l'ingérence.

Dans la continuité de nos échanges, nous avons étudié le principe de laïcité et le droit au blasphème. Ensuite, en traitant la discrimination à l'embauche et les inégalités professionnelles hommes-femmes, les élèves nous ont tous cité l'exemple du métier de docker : *« Les femmes ne peuvent pas être dockers, c'est dans leur loi à eux, les dockers ! ».*
Aussi, en évoquant le métier de sage-femme et le droit aux patients de choisir leurs praticiens, certaines jeunes filles ont évoqué leurs expériences lors de leurs stages. *« En EHPAD, c'est comme une usine, comme un McDonald's, c'est à la chaine, il n'y a pas de respect de l'intimité pour la toilette des usagers, alors qu'à l'hôpital, on leur demande. »*

Enfin, nous avons été amenés à distinguer le dépôt de plainte et la main courante, certains élèves pensant que « c'est aux policiers de choisir » la procédure la plus adéquate.

Aux termes de ces échanges très riches, les objectifs de cette action semblent avoir été atteints.

F. Droit au quotidien Aix-en-Provence

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Aix-en-Provence » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur la commune d'Aix-en-Provence.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat, mis en place par la ville, avec la Maison du Droit et le Tribunal Judiciaire d'Aix en Provence.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le service Prévention de la Délinquance de la ville d'Aix-en-Provence

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de ville d'Aix-en-Provence / La Métropole territoires du pays d'Aix
- La Ville d'Aix en Provence
- Le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Jas de Bouffan - Aix-en-Pce	En quête de justice	4è 5	11	12	23
Ecole Les Granettes - Aix-en-Pce	A la rencontre d'Eloi	CM2	12	12	24
Ecole Les Lauves - Aix-en-Pce	Mon internet en sécurité	CM1	9	13	22
		CM1-CM2	6	7	13
Total : 4 interventions			**38**	**44**	**82**

4. Évaluation*

** (nous ne demandons pas d'évaluation dans les écoles)*

Evaluation outil « En quête de justice » (23 jeunes : 11 filles, 12 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	17	73,91%	5	21,74%	1	4,35%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	21	91,30%			2	8,70%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	21	91,30%			2	8,70%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	20	86,96%			3	13,04%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,14					

5. Déroulement

« En quête de justice »

Nous avons animé cet outil auprès d'une classe de 4ème. Les élèves ont été attentifs et participatifs, ce qui a donné lieu à des échanges intéressants. Certains ont même pris des notes.
Les notions essentielles ont été traitées, et nous avons pu en développer certaines plus longuement. En matière de procédure pénale, les jeunes nous ont interrogés sur les différents actes d'enquête (commission rogatoire, perquisition, écoutes téléphoniques…).
De même, au regard de leurs remarques, nous avons distingué les mesures prises dans le cadre de la protection de l'enfance et celles relevant de la justice pénale des mineurs.

« Mon internet en sécurité »

Cette année, nous avons animé cet outil auprès d'un groupe de CM1/CM2 à l'école des Lauves. L'intervention s'est très bien déroulée. Les enfants ont été attentifs et participatifs.
Les notions essentielles liées à la thématique ont été traitées. En définissant la liberté d'expression et ses limites, nous en avons profité pour faire un focus sur le harcèlement.
Nous avons ensuite expliqué la règle de la majorité numérique avant d'aborder les rencontres sur internet. Ici, les enfants semblaient assez prudents, et donc conscients des dangers potentiels.
Enfin, nous avons défini le droit à l'image et répondu aux questions posées sur les images de violence.

Nous avons été agréablement surpris par le fait que seulement un élève avait un compte Tik-Tok, et que la majorité des enfants rencontrés ce jour-là utilisaient peu les réseaux sociaux.

« A la rencontre d'Eloi »

Nous avons été sollicités pour intervenir auprès d'une classe de CM2. Il nous a été fait part d'une ambiance pas très apaisée entre les élèves (insultes, moqueries…).
L'intervention s'est bien déroulée. Les enfants se sont montrés intéressés et participatifs. Ils avaient beaucoup d'anecdotes à partager avec nous.
Nous avons pu étudier les notions essentielles liées à la thématique, et exposer les règles du vivre ensemble.
Nous avons notamment traité longuement le processus d'élaboration de la loi et distingué les différents régimes politiques. A cette occasion, en envisageant la démocratie et les moyens de s'exprimer comme le droit de manifester, une élève nous a dit : « Est-ce que si les catholiques descendent dans la rue, ils sont protestants ? ».

G. Droit au quotidien Gardanne

1. Description

Le projet « Droit au quotidien Gardanne » décline les objectifs généraux de l'association : favoriser l'accès au Droit des jeunes, les informer de leurs droits et de leurs obligations, leur permettre une citoyenneté effective et une meilleure compréhension du monde de la justice, sur la commune de Gardanne.

Le projet consiste essentiellement à proposer des séances d'information collectives à destination des jeunes.

Tous les supports pédagogiques de l'association peuvent être mobilisés. Les interventions se déroulent au sein des établissements scolaires, de l'école primaire au lycée.

Des projets de fond peuvent être réalisés, impliquant un groupe de jeunes et leur référent (animateur ou professeur) sur plusieurs séances.

Les interventions sont décidées en concertation avec le coordonnateur de la ville de Gardanne.

Les équipes éducatives sont associées au choix des supports adaptés en fonction des problématiques relevées au sein de leurs secteurs d'intervention. Et, concernant les établissements scolaires, l'ADEJ essaie de travailler dans le cadre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et d'inscrire les actions dans le cadre du projet d'établissement.

2. Partenaires

- Le Contrat de ville de Gardanne
- La Communauté du Pays d'Aix et la Métropole Aix Marseille Provence
- L'Éducation Nationale par le biais des établissements scolaires

3. Interventions *

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Centre de loisirs Château Pitty - Gardanne	A la rencontre d'Eloi	9-10 ans	4	5	9
	Graine de droit	9-10 ans	15	4	19
		9-10 ans	6	5	11
	La CIDE, chat s'explique	9-11 ans	4	6	10
Maison du Droit et du Citoyen - Gardanne	"Journée Accès au Droit"	CM1-CM2	23	21	44
		CM2	11	11	22
		16-25 ans +adultes	14	5	19
Ecole Château Pitty - Gardanne	La CIDE, chat s'explique	CM2	7	6	13
Ecole Georges Brassens - Gardanne	Graine de droit	CM1-CM2	14	9	23
	La CIDE, chat s'explique	CM1-CM2	13	11	24
Total : 10 interventions			**111**	**83**	**194**

** (nous ne demandons pas d'évaluation aux enfants)*

4. Déroulement

« A la rencontre d'Eloi »

Au **centre aéré Château Pitty**, nous avons rencontré le groupe des « Verts » pour l'action « A la rencontre d'Eloi ». Plusieurs enfants avaient déjà bénéficié avec nous de l'intervention « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes ».
Ils ont posé beaucoup de questions, notamment autour de la justice. Nous avons expliqué certaines notions précises, telles que la laïcité, et nous avons différencié le racisme de la critique d'une religion. Ils nous ont également questionnés sur la peine de mort, les catégories d'infractions, ainsi que la responsabilité pénale du Président. Ils ont bien compris les notions essentielles de l'intervention, qui permettent de différencier le droit des obligations et des interdictions.
Puis ils sont revenus sur les notions de justice, telles que la caution, la détention provisoire et les peines de sursis.

« Graine de droit »

A **l'école Georges Brassens**, nous avons rencontré une classe de CM1/CM2. S'agissant d'un niveau mixte, nous avions vu certains élèves lors de notre venue l'année précédente. Cela a permis de faciliter nos explications des règles du jeu.
L'intervention s'est bien déroulée et nous l'avons animée dans l'auditorium de l'école, ce qui a permis la mobilité autour du jeu.
A travers les questions tirées au sort par les jeunes et nos échanges avec eux, nous avons traité de la Justice et du Droit des Enfants. Nous avons expliqué la Justice Pénale des Mineurs en termes adaptés.

Au **centre aéré Château Pitty,** nous avons rencontré les deux groupes d'enfants. Certains jeunes avaient déjà participé au jeu en classe à l'école Georges Brassens. Ils ont été participatifs et impliqués tout au long du jeu. Globalement, ils avaient de bonnes connaissances, ce qui nous a permis d'approfondir certaines notions. Par exemple, nous avons traité plus longuement les conditions requises pour les différentes élections politiques. De même, nous avons abordé le droit à l'identité et les conditions de travail des enfants dans certaines régions du monde.

UNE VILLE EN MOUVEMENT 15

RETOUR SUR LES VACANCES DE FÉVRIER

Durant les vacances d'hiver, chaque structure jeunesse a proposé des ateliers avec différentes thématiques : la banquise pour les maternelles, les super-héros pour les élémentaires et les découvertes pour les adolescents. Cependant, un fil conducteur était présent quelle que soit la structure : la sensibilisation au handicap, en lien avec la Cause municipale 2022.

Les super-droits pour nos élémentaires

Les vacances d'hiver se sont déroulées sur le thème des *Marvel* pour les enfants du centre de loisirs Georges Brassens. Parmi tous ces super-héros, Amira et Leila, deux juristes de l'association *ADEJ*, sont venues sensibiliser nos apprentis super-héros, aux droits, aux obligations et aux interdictions des enfants, le tout en s'amusant. Ils ont dû répondre en équipe à des questions de justice, de droit de l'enfant et de citoyenneté. De quoi passer un moment d'apprentissage dans la joie et la bonne humeur.

Photo : F. Barnéoud-Roussel | **Texte :** F. Barnéoud-Roussel

MARS 2022 | N°544 | énergies

« La CIDE… Chat s'explique ? »

Au centre aéré Château Pitty, l'intervention s'est bien déroulée malgré un début assez laborieux. Même si la séance avait été planifiée en amont, il arrive parfois qu'il y ait des oublis. Il a été alors nécessaire pour la responsable de mobiliser les jeunes. De plus, notre vidéoprojecteur est tombé en panne durant l'intervention. Nous nous sommes alors adaptés au mieux afin d'animer l'action tout en maintenant l'attention des enfants. Nous avons exposé les notions essentielles liées à la thématique. Nous sommes revenus sur la liberté d'expression afin de préciser à nouveau ses limites. Enfin, il a été également nécessaire d'expliquer le processus d'élaboration de la Loi.

A **l'école Georges Brassens**, nous sommes intervenus auprès d'une classe de CM1/CM2. Certains élèves ont fait montre d'une forte imagination pour illustrer leurs propos.
Au cours des échanges, nous avons détaillé la légitime défense et traité des principes de la Justice Pénale des Mineurs. Nous avons aussi détaillé le droit à la santé, quelques jeunes citant l'exemple du coût des soins médicaux dans d'autres pays, comme aux USA.
Par ailleurs, un élève a cité le viol comme exemple d'infraction. Nous avons alors expliqué cette notion en des termes adaptés.
En terminant l'action, en parlant de la maltraitance, nous avons rappelé l'existence du 119, le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger. Nous avons également rappelé les personnes ressources vers qui se tourner en cas de besoin.

A **l'école Château Pitty**, nous avons animé ce support auprès d'une classe de CM2.
De nombreux élèves étant absents pour cause de maladie, nous sommes intervenus auprès d'un petit groupe. Cela peut expliquer que les enfants se soient montrés timides. Cependant, nous avons pu échanger avec eux. Comme souvent lors de nos interventions, nous avons été interrogés sur la liberté d'expression et ses limites. En citant le racisme comme infraction, nous avons distingué les origines de la religion et de la nationalité.

Nous avons également traité en des termes adaptés de la liberté d'expression ainsi que de la maltraitance. En rappelant les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin, les jeunes nous ont interrogés sur la procédure en cas de signalement. Nous avons pris le temps de la leur expliquer.

20 ans Maison du Droit et du Citoyen

A l'occasion du **20ème anniversaire de la Maison du Droit et du Citoyen de Gardanne,** organisé le 4 octobre 2022**,** l'ADEJ a été conviée à participer à l'évènement. C'est avec plaisir que les juristes ont tenu un stand d'information et animé de manière adaptée plusieurs de nos supports :

- **Le jeu « Graine de droit »** : ce jeu est destiné aux enfants âgés de 9-11 ans mais nous pouvons également l'animer auprès de groupes de collégiens.
- **« D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »** (public : écoliers, collégiens et lycéens).
- **www.bienvenuea18.adej.org** réalisé par les élèves de la 1ère Gestion Administration du lycée Marie-Madeleine Fourcade Section d'Enseignement Professionnel de l'Etoile de Gardanne (13) sous la supervision des juristes de l'association ADEJ (Accès au Droit des Enfants et des Jeunes). C'était l'occasion de mettre en valeur le partenariat avec ces jeunes Gardannais.

Au cours de cette journée, nous avons rencontré 84 personnes au total. Les enfants rencontrés ont été attentifs et ont posé de nombreuses questions sur des thèmes divers. Nous avons ainsi pu échanger sur des notions telles que le droit de vivre, le principe d'égalité, l'autorité parentale et les règles régissant la protection de l'enfance.

De même, les élèves de l'école Château Pitty ont apprécié le jeu « Graine de droit » et nous avons pu développer avec eux, par exemple, le parcours de la plainte, le rôle du Procureur de la République et celui du Juge des enfants. En traitant l'égalité homme-femme au travail, nous avons envisagé l'évolution du service militaire en France (en comparaison avec d'autres pays) et certains métiers de l'armée.

Enfin, des lycéens se sont saisis de notre présence pour nous questionner sur des situations personnelles (placement d'un mineur en famille d'accueil, tiers digne de confiance, secret professionnel…). Nous avons pris le temps d'échanger avec eux et les avons orientés vers les personnes et les éventuelles institutions compétentes.

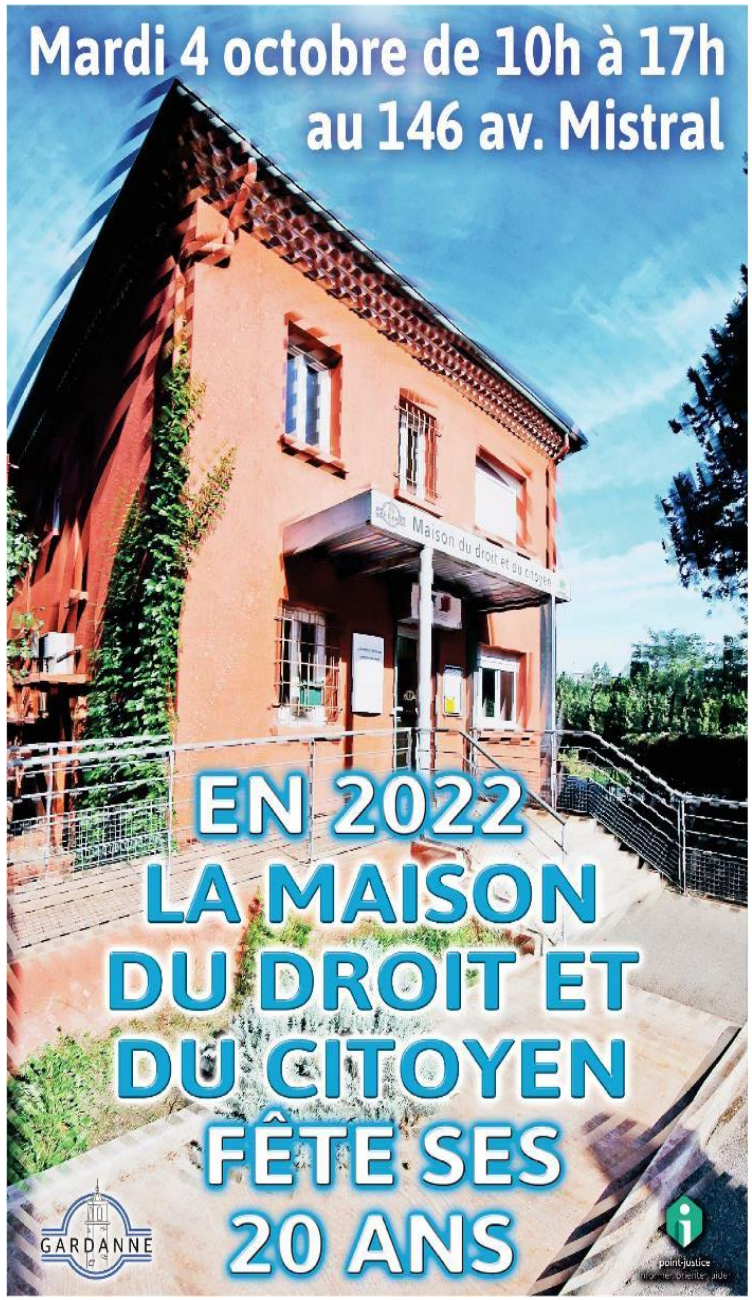

LES VINGT ANS DE LA MAISON DU DROIT ET DU CITOYEN

Cette année marquera le vingtième anniversaire de *la Maison du Droit et du Citoyen* qui a été créée dans le cadre du *Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance*. Son objectif était d'accompagner les Gardannais(es) et les Bivérois(es) dans leurs démarches face à la complexité du droit pour offrir un service de proximité plus pratique et plus accessible aux citoyens. Cette structure apporte des solutions aux problématiques des usagers sur l'accès aux droits, l'aide aux victimes et la prévention de la délinquance. Ces missions sont assurées grâce à un partenariat actif entre les différents partenaires (associatifs et institutionnels) qui se mobilisent au quotidien pour répondre aux besoins évolutifs des administrés, ainsi que par la qualité d'accueil et d'orientation menés par le personnel de la structure. Depuis, son champ d'actions s'est considérablement développé. Pour ses vingt ans, *la Maison du Droit et du Citoyen* vous propose outre ses permanences habituelles, un programme varié à destination des professionnels et des usagers. Je serais heureux de vous compter parmi nos invités afin de partager ce moment forts dans un cadre convivial.

Hervé GRANIER,
maire de Gardanne et Biver

PROGRAMME DES VINGT ANS

LA JOURNÉE ANNIVERSAIRE DU MARDI 4 OCTOBRE

De 11h à 12h : Prises de paroles médiatisées
de Monsieur le maire et de Monsieur le procureur adjoint de la République d'Aix-en-Provence.

De 10h à 11h et de 14h à 17h : Journée portes-ouvertes à destination des professionnels, des usagers et des scolaires.

TOUTE LA SEMAINE DU 3 AU 7 OCTOBRE

VISITE DES LOCAUX

Le personnel de la Maison du Droit et du Citoyen vous accueillera dès 9h pour une visite guidée des lieux. Des consultations gratuites et confidentielles vous seront proposées sur rendez-vous auprès de l'ensemble de nos partenaires.

STANDS D'INFORMATIONS

Stands de nos partenaires qui seront structurés par pôle (Accès aux droits, Aide aux victimes, Gestion des conflits, Missions judiciaires, Prévention de la délinquance, Citoyenneté).

ACCÈS AUX DROITS
Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Avocats (spécialité : famille et enfants, généraliste, droit du travail), Notaire, Écrivain Public, l'Accueil Information de Tous les Étrangers (AITE), UFC Que Choisir, l'Accès aux Droits des Jeunes (ADEJ), la Maison Départementale de Lutte contre les Discriminations (MDLD), Soutien au Handicap Mental et Psychique (SHME).

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
Service municipal Vie des quartiers et Médiation, ADDAP13, Association de Médiation et de Cohésion Sociale (AMCS), Maison de Prévention et de Protection des Familles 13 (MPPF13).

MISSIONS JUDICIAIRES
Protection Judicaire de la Jeunesse (PJJ), Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

CITOYENNETÉ
Médiathèque, Association Contacts, Service Logement, Centre de Secours et d'Incendie, Mission Locale du pays d'Aix.

GESTION DES CONFLITS
Conciliateur de Justice, Défenseur des Droits, Centre Associatif Famille en Crise (CAFC), Service de Médiation familiale.

AIDE AUX VICTIMES
Service d'aide aux victimes d'infraction pénale (APERS), Solidarité Femmes 13.

CONFÉRENCES

Les discriminations animée par la délégué du défenseur des droits le mardi 18 octobre de 14h à 16h à *La Passerelle* à destination des professionnels.

La prévention des arnaques et escroqueries animée par des juristes de l'*UFC Que Choisir* et la brigade territoriale le lundi 14 novembre à 14h au foyer à destination des séniors du foyer Nostre Oustau.

La prise en charge globale de l'auteur de victime de violence conjugale animée par la Directrice de l'Apers, jeudi 1er décembre de 14h à 16h à *La Passerelle* à destination des professionnels

EXPOSITIONS

La justice des mineurs et ***L'égalité hommes-femmes***

ANIMATIONS

Quizz sur les valeurs de la République et les métiers du droit.
Des ateliers préventifs : Risques ferroviaires ; Accès aux droits ; Harcèlement ; Gestes qui sauvent.

III. Actions éducatives du Conseil Départemental

1. Description

Dans le cadre des actions éducatives, que le Conseil Départemental 13 met à disposition des collèges, sous le volet « La prévention et l'apprentissage de la citoyenneté », l'ADEJ propose les interventions suivantes :

- « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »
- « Droit et Internet »
- « KIffer / Quil fait l'autre ? »
- « Questions de violences »
- « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

De plus, à l'occasion de l'anniversaire des lois de Jules Ferry, le Conseil Départemental ayant émis un appel à projet : « Passeur de mémoire 2021/2022 : Les 140 ans des lois de Jules Ferry créant l'école gratuite, laïque et obligatoire pour tous (1881/1882) », nous avons proposé une action visant à présenter et à expliquer ces trois principes fondateurs de l'école.

2. Partenaires

- La Direction de l'Éducation et des Collèges du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Les collèges des Bouches-du-Rhône

3. Interventions

Etablissement	Outils	Classe	Filles	Garçons	Total
Collège Château Double – Aix-en-Pce	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	4e 3	11	16	27
		4e 2	12	9	21
		4è 4	10	15	25
		4è 5	11	13	24
		4è 1	13	11	24
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	5e 3	12	14	26
		5e 4	11	15	26
		5e 2	13	13	26
		5è 5	8	14	22
		5è 1	15	11	26
Collège Jas de Bouffan – Aix-en-Pce	Droit et internet	3è 5	12	8	20
		3è 6	14	9	23
		3è 3	11	11	22
		3e 4	8	11	19
Collège La Nativité – Aix-en-Pce	Droit et internet	5è 4	16	13	29
		5è 2	18	10	28
		5è 3	17	13	30
		5è 1	13	18	31
		5è 5	17	8	25
Collège Nathalie Sarraute – Aubagne	Droit et internet	5è 1	13	14	27
		5è 3	14	14	28
		5è 4	10	11	21
		5è 2	12	12	24
		5è 5	12	12	24
		5e 5	11	14	25
		5e 4	11	13	24
		5è	10	16	26
		5è 3	11	16	27
		5è 2	17	10	27

	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4e 1	15	13	28
		4e 4	13	14	27
		4e 2	12	17	29
		4e 3	10	12	22
		4e 5	10	13	23
Collège Saint Augustin – Carnoux	Je, tu, il… nous exerçons nos libertés	4è 1	11	8	19
		4è 2	17	9	26
Collège St Joseph – Châteaurenard	Droit et internet	6è FV	14	13	27
		6è VL	16	14	30
Collège André Malraux – Fos-sur-Mer	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4è 7	16	11	27
		4è 5	12	12	24
Collège Le Petit Prince – Gignac-la-Nerthe	Droit et internet	6è 6	11	15	26
		6è 1	14	11	25
		6è 7	9	12	21
		6è 3	11	13	24
		6è 2	9	15	24
		6è 5	14	12	26
Collège Les Matagots – La Ciotat	D'égal à égale : formules	4è SEGPA	3	11	14
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4è2	6	16	22
		4è3	13	12	25
		4è5	15	13	28
		4è7 SEGPA	2	10	12
		4è 4	10	16	26
		4è 6	19	8	27
		4è 1	15	12	27
Collège De Mirabeau – Marignane	Droit et internet	6è 6	12	14	26
		6è 9	2	7	9
		6è 5	15	13	28
		6è 3	11	16	27
		6e 1	9	14	23
		6e 10	4	8	12
		6è 4	13	14	27
		6e 7	7	18	25
		6é 2	10	16	26
	Questions de violences	4è 5	12	11	23
		4è 2	10	15	25
		4è 4	8	13	21
		4è 3	8	14	22
		4è 9	4	4	8
		4è Segpa	7	6	13
		4è 1	6	18	24
		4è 7	8	14	22
		4è 6	10	12	22
		4e 10	3	6	9
		4e 9	2	5	7
	Sans Ferry, pas de voyage vers l'égalité des chances ?	5è 5	7	2	9
		5è 1	8	11	19
Collège Alexandre Dumas – Marseille	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	4è 4	10	11	21
		4è 5	9	11	20
		4è 6	11	11	22
		4è 8	10	10	20
		4è 3	10	11	21
		4è 7	11	12	23
		4e 4	13	4	17
		4è 3	6	14	20
		4e 6	6	11	17
		4è 8	8	10	18
		4è 5	7	12	19
		4è 7	17	5	22
Collège André Chénier – Marseille	Droit et internet	6è B	11	15	26
		6è A	12	14	26
		6è C	13	16	29
		6è E	13	16	29

		6è	14	17	31
Collège Arthur Rimbaud – Marseille	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4e 2	9	11	20
		6e 6	12	11	23
Collège Fraissinet - Marseille	Questions de violences	4è 1	13	10	23
		4è 4	14	10	24
		4è 5	10	13	23
		4è 2	11	14	25
		4è 3	14	10	24
Collège Jean Moulin - Marseille	Droit et internet	6è 3	6	15	21
		6è 5	5	10	15
		6è SEGPA	5	5	10
		6è 6	5	11	16
		3è 3	10	6	16
		6è 7	12	9	21
		6è 4	11	10	21
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4è 7	8	12	20
		4è 3	8	13	21
		4è 1	6	6	12
		4è 5	8	11	19
		4è 6	10	12	22
		4è 2	5	5	10
		5è 7	7	10	17
		4è 4	11	6	17
		5è 6	10	5	15
Collège Jules Ferry - Marseille	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4è C	9	11	20
		4è 1	10	10	20
		4è A	10	9	19
		4è B	7	8	15
		4è D	6	9	15
	Questions de violences	4è C	6	9	15
		4è A	9	15	24
		4è D	7	8	15
		4è E	5	9	14
		4è B	9	9	18
Collège Laurencin - Marseille	Droit et internet	6è B	10	10	20
		6è 2	9	9	18
		6è 1	11	10	21
		5è 2	10	8	18
Collège Louis Armand – Marseille	Droit et internet	6è 2	12	10	22
		6è 1	10	11	21
		6è 6	9	10	19
		6è 3	11	6	17
		6è 4	13	10	23
		6è 5	11	10	21
		6è 1	14	14	28
		6è 2	13	12	25
		6è 3	13	13	26
		6è 5	10	13	23
		6è 6	14	13	27
		6e 4	14	9	23
Collège Louis Pasteur – Marseille	Kiffer / Qui fait l'autre ?	4è 5	10	12	22
		4è 2	12	17	29
		4è 4	12	12	24
		4è 3	14	11	25
		4è 1	12	13	25
Collège Louise Michel – Marseille	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	4è 8	2	7	9
		4è 7	6	3	9
	Droit et internet	4è 2	12	10	22
Collège Massenet - Marseille	Questions de violences	4è C	7	7	14
		4è D	9	7	16
		4è B	5	7	12
		4è A	9	12	21
		4è F	8	9	17

		4è E	6	8	14
Collège Pastré Grande Bastide Marseille	Droit et internet	4è B	14	16	30
		4è C	19	11	30
		4è A	16	12	28
Collège St Charles - Marseille	Droit et internet	4e Segpa	5	10	15
Collège Sylvain Menu –	D'égal à égale : formules	3èB	15	12	27
Collège Thiers - Marseille	Kiffer / Qui fait l'autre ?	5è 1	12	13	25
	Questions de violences	4èE	7	12	19
		4è3	14	10	24
Collège Vallon des Pins –	D'égal à égale : formules	3è 1	12	6	18
Collège Albert Camus – Miramas	Kiffer / Qui fait l'autre ?	3è C	15	10	25
		3è D	14	10	24
		3è B	13	9	22
		3è A	14	8	22
	Questions de violences	4e B	9	13	22
		4e A	14	9	23
		4è C	11	12	23
		4e	11	13	24
		4e D	10	6	16
Collège Frédéric Mistral – Port de Bouc	D'égal à égale : formules c/ stéréotypes	4è D	9	2	11
		3è E	8	3	11
Collège Jean Bernard – Salon de Pce	Sans Ferry, pas de voyage vers l'égalité des chances ?	4è6	12	18	30
		4è4	12	16	28
		4è1	6	15	21
		4è5	10	13	23
		4è 3	8	11	19
		4è 2	12	10	22
Collège La Présentation – Salon de Pce	Droit et internet	6è 1	10	19	29
		6è 3	13	14	27
		6è 2	10	22	32
		6è 5	15	17	32
		6è 4	16	16	32
Collège René Seyssaud – St Chamas	Droit et internet	4è A	12	14	26
		4è B	13	10	23
Collège Jacques Prévert – St Victoret	Droit et internet	6è A	12	10	22
		6è C	8	16	24
		6è E	12	12	24
		6è F	14	9	23
		6è B	10	9	19
		6è G	13	8	21
		6è D	10	9	19
	Kiffer / Qui fait l'autre ?	5è E	15	7	22
		5è C	7	14	21
		5è A	14	9	23
		5è F	13	5	18
		5è B	12	12	24
		5è D	10	10	20
		5è G	11	4	15
Collège Ste Marthe - Tarascon	Droit et internet	5e B	17	12	29
		5e A	16	13	29
Total : 205 interventions			**2198**	**2303**	**4501**

4. Évaluation

Évaluation globale pour tous les outils (4501 élèves : 2198 filles, 2303 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	2598	66,98%	1071	27,61%	210	5,41%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	3286	85,28%			567	14,72%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	3201	83,53%			631	16,47%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	2802	73,04%			1034	26,96%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,74					

Évaluation « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes » (460 élèves : 230 filles, 230 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	276	60,00%	141	30,65%	43	9,35%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	353	77,24%			104	22,76%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	340	75,39%			111	24,61%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	298	66,37%			151	33,63%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,41					

Évaluation « Droit et Internet » (2035 élèves : 996 filles, 1039 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	1209	71,24%	415	24,45%	73	4,30%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	1454	85,63%			244	14,37%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	1425	84,82%			255	15,18%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	1231	72,88%			458	27,12%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,98					

Évaluation « Kiffer / Qui fait l'autre ? » (1144 élèves : 573 filles, 571 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	608	63,07%	289	29,98%	67	6,95%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	819	87,22%			120	12,78%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	787	83,63%			154	16,37%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	697	74,23%			242	25,77%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,60					

Évaluation « Questions de violences » (646 élèves : 250 filles, 396 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	384	64,11%	194	32,39%	21	3,51%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	523	87,31%			76	12,69%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	513	85,50%			87	14,50%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	452	75,46%			147	24,54%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,54					

Évaluation « Sans Ferry, pas de voyage vers l'égalité des chances »
(171 élèves : 75 filles, 96 garçons)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	83	72,81%	25	21,93%	6	5,26%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	99	86,09%			16	13,91%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	91	79,13%			24	20,87%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	88	76,52%			27	23,48%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,12					

5. Déroulement

a) « D'égal à égale : formules contre les stéréotypes »

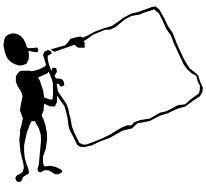

1. Les points communs des interventions

Nous avons animé ce support comme le décrit la première partie de ce rapport.
Dans l'ensemble, les actions se sont bien déroulées, les classes se sont montrées participatives et à l'écoute.
La majorité des élèves avaient peu de clichés relatifs aux genres, ou ils les déconstruisaient d'eux-mêmes. Par exemple, quand nous abordions l'image représentant une femme entraîneur d'une équipe de football masculine, si un jeune émettait l'idée que le football féminin était « moins bien » que le football masculin, il n'était pas rare que ses camarades le reprennent et lui démontrent le contraire.

Les élèves avaient de bonnes connaissances générales, et souvent ils abordaient les notions importantes de ce support, au moment même où nous allions les évoquer.
Ainsi, en rappelant que la condition essentielle pour pratiquer un métier est d'en avoir les compétences, quel que soit l'âge ou le sexe de la personne, nous expliquions la notion de discrimination. Nous la distinguions souvent du racisme, et parfois nous avons élargi les échanges sur la liberté d'expression et ses limites, si nous étions interrogés sur ce sujet.

Ces questions amenaient à expliquer la discrimination à l'embauche et les différences de salaire, notamment entre homme et femme. Nous avons rappelé que la Loi, à compétences égales, garantit un salaire égal, et qu'en cas d'infraction il est possible de déposer plainte.
En fonction des classes, nous avons pu détailler le parcours de la plainte et le fonctionnement de la Justice Pénale française. De même, nous avons parfois été questionnés sur les différentes catégories d'infractions et de peines possibles (incarcération, amende, sursis probatoire…). Parfois, nous avons également été interrogés sur la légitime défense et le casier judiciaire.

L'une des premières images diffusées dans le support est celle d'un homme maïeuticien qui s'occupe d'un nouveau-né, suivie de l'image d'un homme assistant maternel. Ces photographies ont souvent conduit les jeunes à nous poser des questions sur l'accueil d'un enfant dans une famille. Nous en avons profité pour définir l'existence des congés parentaux, que ce soit pour la mère, ou pour le père dont le congé est passé à 14 jours au lieu de 7 il y a peu de temps. De même, nous avons traité du choix du nom de famille de l'enfant par les parents et des modes de garde possibles (crèche, assistant maternel…) ou encore du rôle du Juge aux Affaires Familiales en cas de séparation des parents.

Parfois, lorsque nous avons expliqué que des hommes peuvent être assistants maternels, des élèves nous ont fait part de leurs craintes qu'il s'agisse d'un pédophile. Nous avons alors rappelé que pour exercer cette profession, il faut un agrément donné par la Caisse d'Allocation Familiale.

L'une des photos présente un homme danseur chorégraphe : dans certaines classes, des jeunes avaient des clichés sur l'homosexualité supposée de cette personne. Nous sommes alors revenus sur ce préjugé et avons expliqué la notion d'homophobie.

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

Ainsi, au cours des interventions, nous avons été interrogés sur les violences conjugales ainsi que sur l'IVG ou le droit à la vie. Concernant l'avortement, la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis sur cette question a suscité des interrogations de la part des jeunes à partir de l'été.

De même, nous sommes revenus sur la notion de consentement. Après avoir distingué le viol de l'agression sexuelle, nous avons rappelé les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin.

Dans une classe, nous avons été interrogés sur le droit du travail, notamment le salaire minimum ou les différents contrats de travail.

Suite à la réflexion d'un élève qui pensait que le Président de la République faisait les Lois, nous avons exposé le principe d'élaboration de la Loi française.

L'image d'une femme militaire a suscité des questions liées au port d'arme dans certaines classes. La situation de Claude HENRI, une femme travaillant dans la sécurité, a parfois fait réagir les élèves. Pour eux, une femme peut être soit trop faible, soit trop petite pour faire ce métier. Nous-mêmes, ou certains de leurs camarades, avons déconstruit ces clichés et rappelé que l'important pour exercer une profession est d'en avoir les compétences.

3. Les points à relever

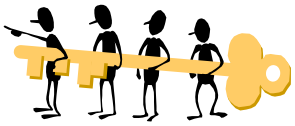

Dans une grande partie des classes rencontrées entre les mois de janvier et de mars 2022, la crise sanitaire du covid a eu un impact. En effet, nous sommes souvent intervenus avec des « demi-effectifs », les élèves étant soit malades, soit cas-contact.

Dans une classe, un jeune nous a expliqué être membre d'une association d'entraide pour les personnes accueillies dans le cadre de la protection de l'enfance. Cela nous a permis de définir rapidement ce thème et clarifier certaines notions pour toute la classe.

Les interventions animées au printemps et à l'automne 2022 ont donné lieu à de nombreuses questions des jeunes en lien avec le blasphème. A cette période, un « tik-tokeur » s'est mis en scène de façon très provocante dans différents lieux de culte, ce qui a pu choquer certaines personnes. Comme toujours, nous sommes restés sur ce que dit la Loi, à savoir que chacun a le droit de pratiquer ou non la religion de son choix, et qu'il est tout à fait possible de critiquer une croyance.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

> *Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.*

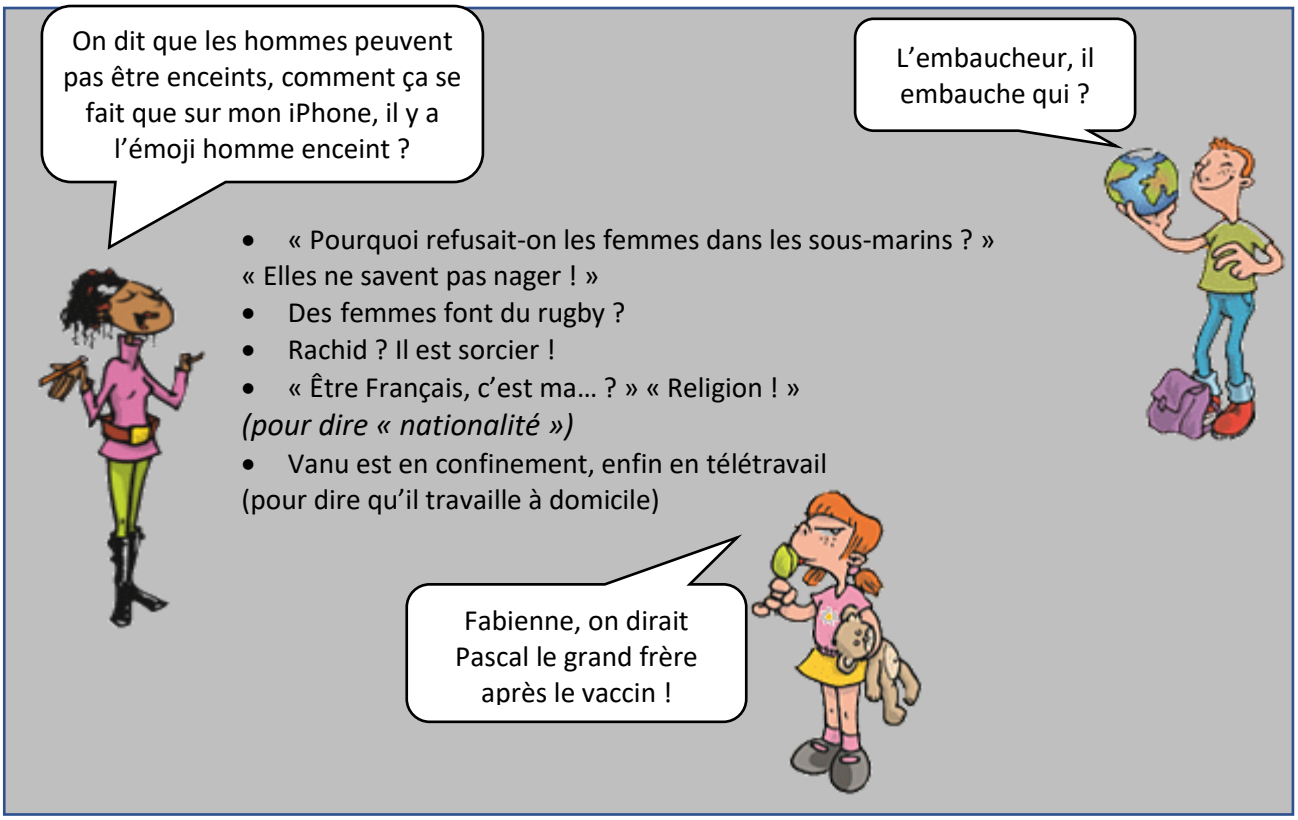

b) « Droit et Internet »

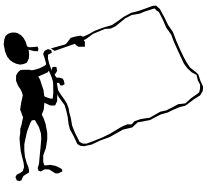

1. Les points communs des interventions

De manière générale, les interventions se sont bien déroulées. Les thématiques que contient le support « Droit et internet » sont toujours aussi pertinentes. Bien que les pratiques des jeunes évoluent, leurs usages des outils numériques restent ancrés dans leur quotidien. C'est pourquoi lors de nos échanges, ils sont toujours intéressés et nous font volontiers part de leurs expériences sur le réseau.

Les notions essentielles liées à cet outil ont été traitées, et les thèmes étudiés étaient sensiblement les mêmes d'une classe à une autre.

En traitant le thème des réseaux sociaux, nous avons défini à chaque fois la notion de liberté d'expression et ses limites. Nous avons souligné également la question des propos racistes et homophobes. De même, nous avons expliqué la question du harcèlement et ses conséquences, et énoncé les différentes possibilités pour mettre un terme à ce type de comportement.

Ensuite, en traitant la protection à la vie privée et notamment le droit à l'image, les élèves avaient tendance à nous parler des images dites de « nudes » et du « revenge porn » (le fait d'envoyer les photos intimes d'une personne). En rebondissant sur leurs propos, nous leur avons expliqué l'interdiction de détention et de diffusion d'images pédopornographiques.

En ce qui concerne les rencontres en ligne, même si la majorité des jeunes semblaient être vigilants, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'entre eux se disaient tentés de se rendre au rendez-vous proposé, surtout si l'invitation est accompagnée d'une sortie au cinéma, d'un repas à Mc Donald's ou d'un kebab.

Enfin, en énumérant les différentes infractions et certains comportements adoptés par les jeunes, il s'est avéré presque à chaque fois nécessaire de faire un point sur le principe de responsabilité pénale et les principes de la justice pénale des mineurs. Comme c'est souvent le cas, les jeunes pensent que les parents étant responsables des actes de leurs enfants, ce sont eux qui seront sanctionnés à leur place du fait de la minorité des jeunes. Ce thème suscite toujours autant d'intérêt de leur part et ils nous posaient de nombreuses questions, souvent dès l'introduction de l'action. Ils nous interrogeaient aussi beaucoup sur les stupéfiants et le fait de « faire le guetteur ».

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

Par exemple, lorsque nous traitions le principe d'égalité, les élèves évoquaient la question de l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes. De même, ils soulevaient les préjugés qui peuvent être liés à l'exercice de certains métiers ou activités.

Par ailleurs, au gré des échanges, nous avons été régulièrement amenés à exposer les règles régissant la protection de l'enfance, notamment en matière d'adoption, et les diverses formes de maltraitance. Nous expliquions le rôle des différents acteurs sociaux et judiciaires qui peuvent intervenir (infirmière scolaire, assistante sociale, Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, juge des enfants…). Dans certains établissements, les questions liées à cette thématique ont été plus récurrentes (comme le collège Jean Moulin à Marseille). Il serait parfois opportun d'envisager de proposer l'action « Que ferais-tu si ? » afin de traiter ce sujet.

De même, de plus en plus en souvent, les jeunes nous interrogent sur la notion de majorité sexuelle, et notamment suite à la récente réforme à ce sujet. Nous prenions alors le temps de définir cette notion, nous en profitions pour faire le point sur la notion de consentement et pour distinguer l'agression sexuelle du viol.
Enfin, nous avons été questionnés à plusieurs reprises sur l'identité de genre, le transsexualisme et les différentes orientations sexuelles. De manière générale, les jeunes ont tendance à confondre toutes ces notions, notamment à travers ce qu'ils peuvent voir dans les émissions de téléréalité.

3. Les points à relever

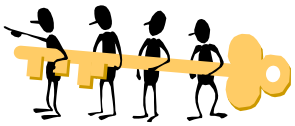

Cette année, l'actualité sur les réseaux sociaux a été marquée par les vidéos d'un « tik-tokeur », Benjamin LEDIG. Ce jeune s'est mis en scène, de manière provocante, dans différents lieux de culte. Son comportement a souvent heurté, touché et même énervé de nombreux jeunes. Nous avons à chaque fois pris le temps de répondre à leurs interrogations. Nous sommes alors revenus sur le principe de laïcité et ses corollaires et avons expliqué le blasphème.

Lorsque nous avons traité du harcèlement, dans une classe, un élève a évoqué le fait qu'il était victime d'injures et de propos homophobes. A la fin de la séance, nous l'avons accompagné auprès de l'infirmière afin qu'il puisse en parler et trouver une solution à la situation.
De même, à la fin d'une autre intervention, en récupérant les questionnaires d'évaluation, un jeune nous a interpelés sur l'annotation qu'avait écrite un camarade sur son questionnaire : cette note faisait allusion au fait qu'il avait fait une tentative de suicide. Nous l'avons orienté vers l'infirmière et le psychologue du collège. Le professeur présent a proposé au jeune de prendre rendez-vous avec la psychologue.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

> *Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.*

c) « Kiffer / Qui fait l'autre ? »

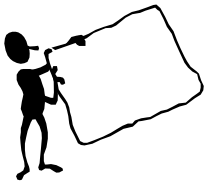

1. Les points communs des interventions

Les interventions se sont bien déroulées dans les différents établissements.
De façon générale, les élèves avaient de bonnes connaissances et ont été participatifs.

En traitant la première saynète, nous avons dû expliquer le racisme et le distinguer de la discrimination. Souvent, nous avons aussi été interrogés sur la liberté d'expression et ses limites (principalement les interdictions d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes). En détaillant la discrimination, nous avons expliqué la possibilité de déposer plainte, et les sanctions encourues. Sur ce point, avec certaines classes nous avons également traité du parcours de la plainte.
De même, nous avons rappelé le rôle du Défenseur des Droits et les moyens de le contacter.
Sur cette même saynète, en traitant de l'esclavage, il n'était pas rare que des élèves évoquent la situation des Ouïghours en Chine ou celle des ouvriers construisant les infrastructures pour la Coupe du monde de football au Qatar.

Tout au long de l'intervention, nous avons cité des exemples d'infractions et de peines encourues, en lien avec le support. Les élèves nous ont alors posé des questions sur le fonctionnement de la justice et plus particulièrement sur la justice pénale des mineurs, auxquelles nous avons répondu en des termes adaptés. Dans les échanges, il était également fréquent qu'ils nous interrogent sur les catégories d'infractions et les différentes formes de peines (incarcération, amende, sursis probatoire…) ainsi que sur la vie carcérale.

Concernant la saynète 2, nous sommes revenus sur la notion de consentement. Les collégiens y étaient souvent déjà sensibilisés et la comprenaient facilement, aussi nous n'avons pas eu à l'expliquer longuement. Dans une classe, nous avons dû insister sur le fait que les relations sexuelles n'étaient pas possibles sans un accord mutuel, un jeune arguant que si « une fille le chauffe, elle doit assumer ».
En nous adaptant à la maturité de chaque classe, nous avons expliqué les différences entre l'agression sexuelle et le viol, et nous avons rappelé les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin, que ce soit dans l'établissement ou à l'extérieur.
Nous avons fréquemment été interrogés sur les conditions de la majorité sexuelle, concept que nous avons alors détaillé, là encore en fonction de la maturité des jeunes.
Dans tous les cas, nous avons rappelé que sans consentement libre et éclairé, il ne doit pas y avoir de relation sexuelle.
A partir de ces éléments, il est arrivé que des jeunes nous interrogent sur les différents types d'union (mariage, PACS ou concubinage) et sur l'IVG ou l'accouchement sous X.
En traitant du mariage, dans certaines classes nous avons distingué les mariages blancs des mariages gris, et les mariages civils des mariages religieux.

Avec la 4ème séquence de la BD, nous avons souvent été questionnés sur la tenue vestimentaire. Nous avons alors rappelé qu'il existe des règles dans les établissements scolaires, prévues par le règlement intérieur, et des règles dans l'espace public, prévues par la Loi.
Nous avons aussi été interrogés sur l'autorité parentale, les collégiens étant mineurs.

Sur les séquences 5 et 6 concernant le harcèlement et la diffamation, nous avons expliqué qu'avec l'adresse IP, il n'y a pas d'anonymat sur internet, ni en cas d'appels malveillants en masquant le numéro de téléphone. Nous avons également rappelé les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin.
Dans un établissement, avant de débuter notre intervention, un professeur nous a signalé un cas de harcèlement dans la classe. Nous avons alors insisté davantage sur cette notion.

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

La première séquence de la bande dessinée se déroule dans une salle de classe. Dans quelques établissements, les élèves nous ont questionnés sur le droit et l'obligation à l'instruction.
Lorsque nous avons expliqué ce qu'étaient les harems et l'esclavage, dans certains groupes les élèves ont évoqué l'esclavage sexuel et l'exploitation par le travail.

En énumérant les sanctions possibles aux infractions, nous avons souvent été interrogés sur la justice pénale, notamment sur le casier judiciaire, le dépôt et le parcours de la plainte, ainsi que sur la légitime défense. De même, nous avons exposé les différentes formes de peines envisageables (incarcération ferme ou avec sursis, amende …).

Sur la 4ème saynète, en expliquant les règles concernant les tenues vestimentaires, dans une classe, des élèves nous ont posé des questions sur le nudisme et sur les actions des « Femen », souvent menées par des femmes seins nus.

Par ailleurs, nous avons rappelé à certains jeunes le rôle du maire d'une commune. Le fait d'être la personne qui dirige la ville ne lui donne pas pour autant tout pouvoir sur les habitants d'une ville, ses actions étant encadrées par la Loi et le conseil municipal.

En traitant la scène 2 portant sur le consentement, dans plusieurs collèges, des jeunes nous ont interrogés sur la prostitution et les sites de charmes comme « Onlyfans », par l'intermédiaire desquels des personnes peuvent monétiser la diffusion de leurs photographies intimes. A cette occasion, nous avons rappelé que la détention et la diffusion d'images pédopornographiques sont strictement interdites.
Sur la même thématique, dans certaines classes nous avons été questionnés sur la diffusion de « nudes » c'est-à-dire d'images dénudées envoyées à une personne, et que celle-ci partage parfois avec d'autres.

Avec un groupe, en traitant des différentes orientations sexuelles, les filles de la classe nous ont demandé de parler de l'homosexualité féminine, les garçons trouvant ça « dégueu » pour les citer. Pour ces derniers, les filles étant très tactiles et démonstratives entre elles, elles sont forcément homosexuelles. Nous avons déconstruit ces clichés, expliqué le droit pour chacun et chacune de choisir son orientation sexuelle, tout en indiquant que sur ces sujets, les collégiens pouvaient se tourner vers l'équipe pédagogique. Les filles ont fait remarquer que les garçons ont d'autres manières d'exprimer leurs sentiments, un peu plus brutales pour elles.

Nous avons aussi été interrogés sur les violences au sein du couple et intra familiales, ainsi que sur le harcèlement de rue.

Dans une classe, en répondant à une question sur les différentes formes d'union, un jeune a évoqué le changement de nom de famille. Il voulait savoir si, en cas de séparation des parents, l'enfant changeait de nom de famille en fonction du parent avec lequel il se trouvait, selon le mode de garde. Nous lui avons expliqué la règle juridique, facilitée à l'été 2022, qui simplifie le changement de nom de famille, mais ne le permet qu'une fois et dans un cadre bien précis.
Dans un autre établissement, plusieurs élèves nous ont questionnés sur l'attribution de la garde des enfants par le juge aux affaires familiales lorsque les parents se séparent.

Au sein de quelques collèges, en rappelant les obligations de recensement à l'âge de 16 ans, les jeunes nous ont posé des questions sur la journée « défense et citoyenneté » et le service national universel.
Avec quelques classes, en traitant des discriminations liées au travail, nous avons expliqué le rôle du conseil de prud'hommes.

3. Les points à relever

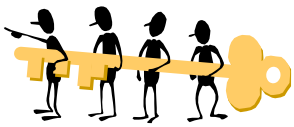

Les interventions animées au printemps 2022 ont été marquées par de nombreuses questions des jeunes en lien avec le blasphème. A cette période, un « tik-tokeur » s'est mis en scène de façon très provocante dans différents lieux de culte, ce qui a pu choquer certaines personnes. Comme toujours, nous sommes restés sur ce que dit la Loi, à savoir que chacun a le droit de pratiquer ou non la religion de son choix, et qu'il est tout à fait possible de critiquer une croyance.

Les actions animées à l'automne ont été l'occasion pour les jeunes de nous relayer une vidéo qui circule sur Tik-tok ou Snapchat. Dans celle-ci, une jeune femme raconte qu'une femme l'aurait abordée à la gare Saint-Charles de Marseille, afin de lui demander d'acheter du lait pour son enfant et de la suivre pour la kidnapper. Il s'agit d'une légende urbaine récurrente, ici à Marseille, mais qui revient régulièrement avec des ajouts pour « coller » à l'époque. Nous avons rassuré les jeunes et leur avons rappelé que dans des lieux comme une gare ou le centre-ville de Marseille, ils trouveront toujours un militaire ou un policier pour les aider si besoin.

En hiver, les interventions ont été marquées par la garde à vue du youtubeur « Norman fait des vidéos » pour viol et corruption de mineur. Dans une classe, particulièrement, un professeur nous a demandé de faire une parenthèse pour expliquer aux jeunes d'être prudents sur internet, notamment en cas de demande sortant de l'ordinaire. Nous avons détaillé ces notions et rappelé les règles du consentement et celles liées à la majorité sexuelle.

Dans un collège, lorsque nous avons introduit la première séquence de la BD sur l'égalité, un jeune nous a demandé s'il pouvait dire un mot. Au courant de notre venue, il avait préparé un texte qu'il nous a présenté comme un article journalistique traitant de l'égalité Homme/Femme. Nous l'avons laissé s'exprimer. Il s'agissait d'un long texte dans lequel il détaillait avec de nombreux exemples en quoi les hommes étaient supérieurs aux femmes et pourquoi celles-ci leur resteraient inférieures. Le professeur présent l'a tout de suite repris et les filles de la classe l'ont fortement contredit. De notre côté, nous sommes revenus sur le principe d'égalité et avons poursuivi l'intervention qui s'est avérée opportune.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

> *Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.*

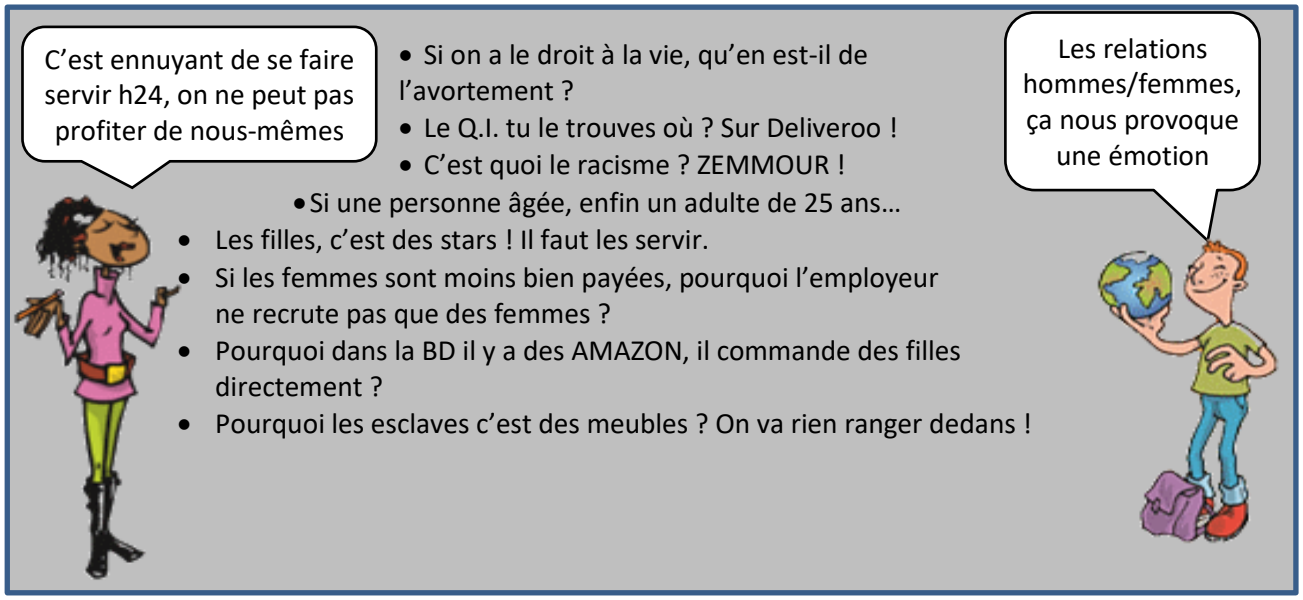

d) « Questions de violences »

1. Les points communs des interventions

L'outil « Questions de violences » est un support animé avec des vidéos réalisées par des collégiens du collège Miramaris de Miramas. Le fait qu'elles aient été conçues par des jeunes pour des jeunes renforce l'implication des jeunes que nous rencontrons.

De façon générale, les élèves avaient de bonnes connaissances et ont été participatifs. Certains nous ont même surpris par leur grande maturité pour leur âge.

En traitant la première vidéo, nous sommes revenus pratiquement à chaque fois sur l'autorité parentale et le rôle des grands frères ou grandes sœurs. Souvent, ce fut l'occasion pour certains de faire part de leurs revendications familiales, qu'ils soient cadets ou aînés, avant d'admettre eux-mêmes que seuls les parents ou représentants légaux ont l'autorité parentale.
Cette vidéo traite de la bagarre entre deux jeunes. Nous avons alors été interrogés dans toutes les classes sur les sanctions encourues et sur la justice pénale. Nous avons expliqué les grands principes de la justice pénale des mineurs, ainsi que les catégories d'infractions et les différentes peines envisageables (incarcération, amende, sursis probatoire…).

En traitant le fond de la vidéo, nous sommes également revenus sur les différences entre la légitime défense et la vengeance. Pour certains jeunes, il s'agit de notions difficiles à assimiler puisque, pour eux, la violence est légitime. Un établissement rencontrait d'ailleurs des problèmes de violences entre les élèves animés de cette logique.
Nous avons également différencié la morale de la Loi, et les sanctions disciplinaires au sein du collège de celles prévues par le code pénal.

Lorsque nous avons traité la seconde vidéo sur l'agression sexuelle, nous avons défini cette infraction et l'avons différenciée du viol. Nous avons également rappelé quelles sont les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin.
Nous avons décrit les conditions du consentement, à savoir que celui-ci doit être libre et éclairé.
Par ailleurs, dans de nombreuses classes, les élèves étant assez matures pour l'entendre, nous avons explicité la majorité sexuelle.

Pour la dernière vidéo sur le vol, après avoir développé les notions dont elle traite, les élèves nous ont rapporté, dans pratiquement tous les établissements, le fait que le vol de stylo Bic 4 couleurs était devenu un jeu. Nous avons rappelé que, dans le vol, ce qui est sanctionné est le fait de voler et non la valeur de l'objet.

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

C'est ainsi que sont souvent revenues, sur le thème de la justice, des questions liées au dépôt de plainte ou au parcours de la plainte, à l'abrogation de la peine de mort, au port d'arme, ou aux différences entre l'aide juridictionnelle et un avocat commis d'office.
De même, nous avons été questionnés sur la vie carcérale et les violences policières.
Parfois, nous avons distingué les différentes catégories d'infractions (contravention, délit et crime) et avons différencié les amendes des dommages et intérêts.

Lorsque nous avons diffusé la vidéo sur l'agression sexuelle, dans une classe, nous avons exposé les différentes catégories d'union et les conditions liées à l'IVG.
Sur la question du mariage, avec un autre groupe, nous avons distingué le mariage civil du mariage religieux, et rappelé que le fait d'être vierge n'était pas du tout une obligation pour se marier.
Par ailleurs, nous avons aussi été interrogés sur le changement d'identité, que ce soit pour le nom de famille ou pour le genre.

Toujours avec la vidéo sur l'agression sexuelle, en distinguant cette notion du viol, dans quelques classes nous avons eu des questions sur les sanctions de l'inceste.

Dans un établissement, en traitant des limites à la liberté d'expression, nous avons été interrogés sur le blasphème. Nous avons expliqué ce que la Loi prévoit, à savoir qu'il est possible de critiquer une religion sans que ce soit pour autant du racisme.

Avec une classe, en traitant de l'autorité parentale, nous avons traité du placement d'un enfant dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance.

Dans un autre domaine, nous sommes également revenus sur la diffamation et le droit à l'image ainsi que sur le « revenge porn » avec une classe.

3. Les points à relever

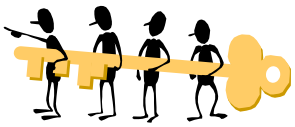

Dans un établissement, des élèves nous ont fait part de la situation d'un jeune qu'ils connaissaient et qui s'était suicidé suite à une situation de harcèlement dans son lycée. Nous avons alors rappelé les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin, et le numéro de téléphone 3020 lancé par le gouvernement.
Nous avons également fait un point important sur le harcèlement dans un autre établissement.

Dans un autre collège, en commençant nos interventions, la CPE a fait part à chaque classe d'un incident survenu avec un élève. En effet, à l'occasion d'une dissertation sur le thème des élections présidentielles, il avait voulu faire de l'humour en tenant des propos racistes. Cela avait fait le tour de l'établissement. Nous avons donc rappelé le principe de la liberté d'expression et ses limites, notamment l'interdiction de tenir des propos racistes.

Avec une autre classe, lors de notre introduction, un élève nous a interrogés sur la maltraitance. Nous avons répondu à ses questions mais, la situation nous alertant, nous en avons informé la CPE du collège.

Dans un établissement, après présentation de la seconde vidéo sur l'agression sexuelle, un jeune nous a fait part de ce qu'il vivait. Il nous a dit être victime d'agression sexuelle et que le collège n'aurait rien fait. Nous lui avons rappelé les personnes ressources auxquelles s'adresser dans l'établissement, ainsi que les dispositifs d'écoute en dehors du collège. Ici aussi, la situation nous semblant importante, nous en avons informé l'infirmière scolaire.

A l'automne, en étudiant la vidéo sur l'agression sexuelle, les jeunes nous ont souvent interpellés sur l'affaire Benjamin MENDY, du nom du footballeur professionnel dont le procès pour viol et agression sexuelle en Angleterre venait de s'ouvrir.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.

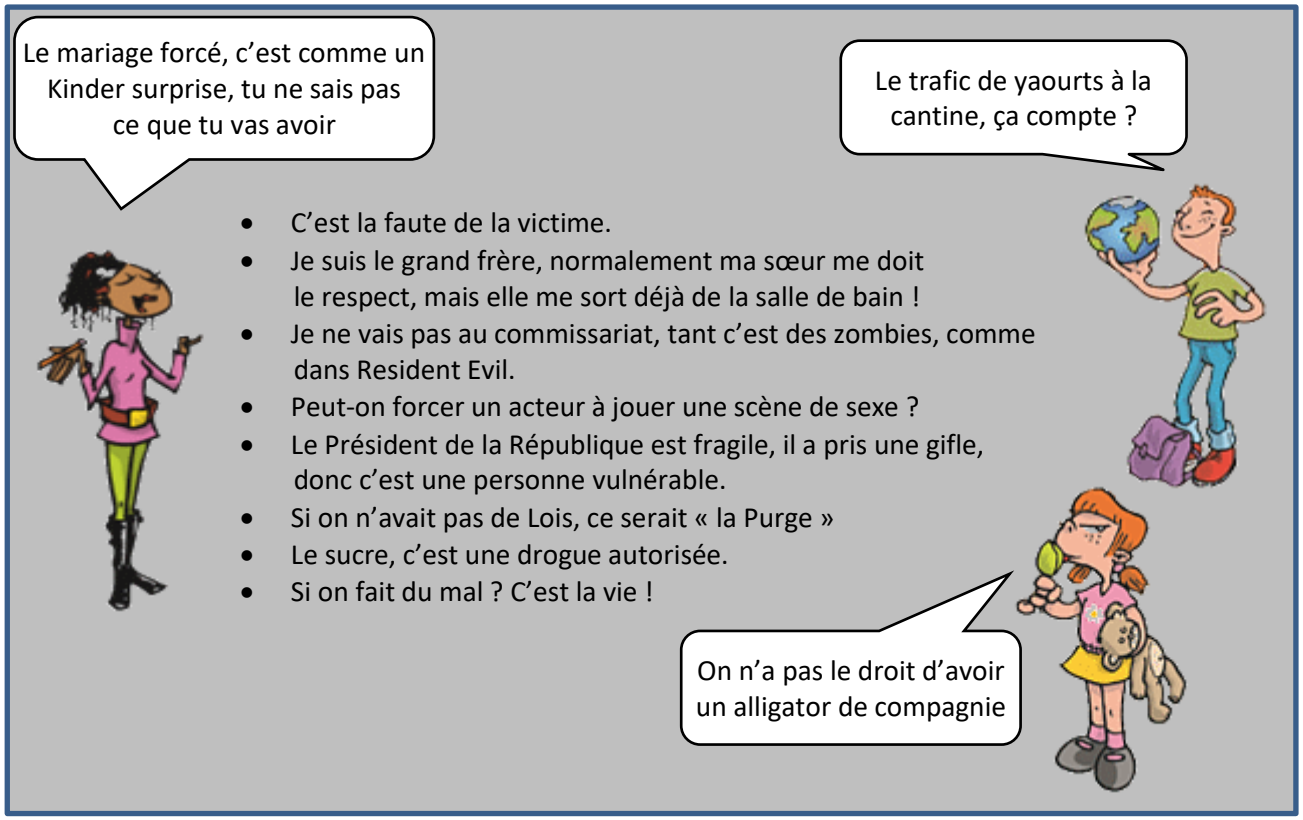

- C'est la faute de la victime.
- Je suis le grand frère, normalement ma sœur me doit le respect, mais elle me sort déjà de la salle de bain !
- Je ne vais pas au commissariat, tant c'est des zombies, comme dans Resident Evil.
- Peut-on forcer un acteur à jouer une scène de sexe ?
- Le Président de la République est fragile, il a pris une gifle, donc c'est une personne vulnérable.
- Si on n'avait pas de Lois, ce serait « la Purge »
- Le sucre, c'est une drogue autorisée.
- Si on fait du mal ? C'est la vie !

e) « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

Nous avons animé cet outil auprès de deux classes de 4ème au collège Saint Augustin à Carnoux-en-Provence.
Les interventions se sont bien déroulées même si, dans une classe, les élèves étaient assez mutiques.
Dans l'ensemble, les notions liées à cette thématique ont été détaillées. Lors de nos échanges, les collégiens nous ont interrogés sur les modèles de régimes politiques et plus particulièrement sur la monarchie. A cette occasion, nous avons également défini et expliqué le rôle de la Constitution.
En traitant le principe de laïcité et la liberté de culte, un jeune nous a demandé : « En Corée du Nord, est ce qu'il y a une religion obligatoire ? ».
Enfin, les élèves nous ont beaucoup questionnés sur le droit au logement et les procédures d'expulsion des locataires en cas de loyers impayés. De même, la question des squats a été soulevée, notamment au regard de l'actualité lors de notre venue (en l'occurrence, une résidence secondaire dans le Sud était occupée par des squatteurs).

f) Sans Ferry : pas de voyage vers l'égalité des chances ?

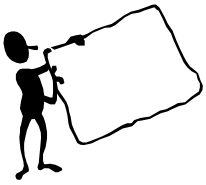

1. Les points communs des interventions

Ce support ayant été créé pour la rentrée scolaire 2021/2022, nous ne l'avons pas animé beaucoup de fois, mais il ressort des interventions que les jeunes se prenaient au jeu du quizz. Ils avaient en général de bonnes connaissances sur les thèmes que contient ce support.
Ils se sont montrés participatifs et se sont impliqués dans le jeu de la proposition et du vote d'une loi réformant l'école de demain.
En général, il s'est avéré nécessaire de leur donner les définitions de « maximes » et de « bonnes mœurs ».
Au début de chacune de nos interventions, nous avons expliqué la notion de liberté d'expression et ses limites.
Ensuite, sur les thématiques des devoirs et de la citoyenneté, nous nous sommes souvent attardés sur la Journée Défense et Citoyenneté et le Service National Universel. Dans une classe, un jeune était particulièrement intéressé par l'engagement militaire et souhaitait intégrer le Lycée militaire. Certains élèves sont revenus sur l'égalité salariale hommes-femmes et la féminisation des armées.
Dans la continuité de nos échanges, nous avons envisagé le travail des enfants avant les lois Ferry et l'évolution de la législation en la matière. Nous avons également rappelé l'obligation de formation pour les mineurs âgés de 16 à 18 ans. Sur ce thème, les élèves évoquaient l'exploitation des enfants par le travail à travers le monde et l'esclavage moderne, notamment la situation des Ouïghours en Chine.
Enfin, en traitant le principe de laïcité et notamment à l'école, les échanges ont été intéressants et constructifs. La plupart des élèves étaient étonnés d'apprendre que les femmes et hommes politiques, en l'occurrence les élus comme les maires, pouvaient porter des signes religieux. Ils estimaient qu'en tant que représentants de l'Etat, ils devaient afficher une neutralité. Ils faisaient le parallèle avec l'interdiction de porter des signes distinctifs au collège, et estimaient parfois que cela ne poserait pas de difficulté entre les élèves s'ils en portaient. De même, ils sont revenus sur l'actualité récente de l'autorisation, dans les piscines municipales de la ville de Grenoble, du port du burkini, et sa remise en cause.

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

Par exemple, de manière récurrente, les élèves nous ont beaucoup questionnés sur la justice pénale et plus particulièrement sur celle des mineurs.
Par ailleurs, au gré des échanges, nous avons été régulièrement amenés à exposer les règles régissant la protection de l'enfance et les différentes formes de maltraitance. Nous avons détaillé le rôle des différents acteurs sociaux et judiciaires qui peuvent intervenir dans la prise en charge de l'enfance en danger (infirmière scolaire, assistante sociale, ASE, éducateurs, juge des enfants…).

3. Les points à relever

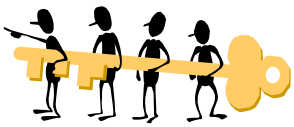

Lors d'une intervention au collège Jean Bernard à Salon-de-Provence, nous avons rencontré des élèves primo-arrivants (en provenance d'Ukraine et Afghanistan). Ils ne parlaient pas le français et le comprenaient très peu. Cependant, nous avons été agréablement surpris par les connaissances et la culture générale d'un jeune Afghan arrivé très récemment en France. Avec l'aide d'un camarade de classe qui lui traduisait nos propos en anglais, il a pris part aux échanges et a participé au vote de la loi réformant l'école de demain. Il nous a ainsi exposé le modèle scolaire afghan en comparaison du système français. Il était très étonné par le faible niveau en anglais des élèves en France.

Dans une classe, lors de la simulation du débat parlementaire, une professeure a été surprise et déçue par le choix de loi des élèves. En effet, ils avaient majoritairement voté pour la suppression de la loi de 2004 instaurant l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires dans les établissements scolaires publics.

Par ailleurs, une élève ne comprenait pas la nécessité de mettre des lois particulières en place, notamment à l'école pour les signes religieux, alors qu'elle estimait qu'il faudrait plutôt faire évoluer les mentalités vers plus de tolérance, de respect de l'égalité et de l'autre.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

> *Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.*

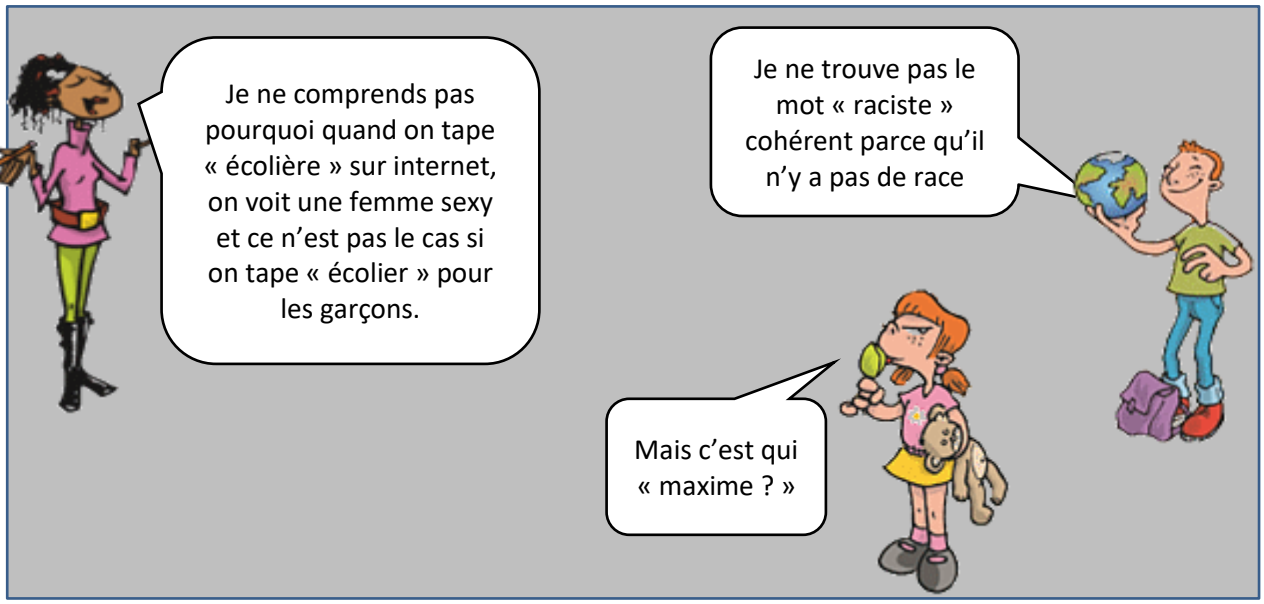

IV. Projets spécifiques

A. Partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse

1 – Ateliers d'implication civique

1. Description

À la demande de la PJJ des Bouches du Rhône, l'ADEJ avait créé un support pédagogique (Powerpoint) afin de proposer des interventions collectives dans le cadre d'un nouveau dispositif de mesures alternatives aux poursuites.

Depuis juin 2018, date de réception de la nouvelle exposition par la PJJ (cf. rapport d'activité 2018), les Ateliers sont toujours co-animés par le binôme Juriste de l'ADEJ/Educateur de l'Unité Éducative Auprès du Tribunal (UEAT), en s'appuyant sur l'exposition intitulée « Droits et Responsabilités, parlons-en » créée par Le Moutard.
Il s'agit d'une exposition constituée de dix kakemonos, dont six sont présentés aux jeunes, dans le but est de créer un support d'échanges et de réflexions qui permet de sensibiliser le public aux notions de droits et devoirs. Elle est présentée comme un outil au service de l'éducation à la citoyenneté et de la valorisation de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Un questionnaire accompagne cette exposition, et chaque réponse est l'occasion d'approfondir les notions afin de les intégrer aux objectifs de l'AIC.

2. Objectifs

Outre les objectifs décrits dans les circulaires du Ministère de la Justice, l'ADEJ propose de décliner deux principaux objectifs.

- **Compréhension par le mineur du fonctionnement Républicain et social**, afin qu'il prenne conscience qu'il est une composante de la société, qu'il a la possibilité d'exercer sa citoyenneté et qu'il va évoluer tout au long de sa vie dans cette société : société qui a un mode de fonctionnement propre qu'il doit maîtriser pour bénéficier des droits et devoirs qu'elle confère et exercer ses libertés.

- **Compréhension par le mineur du système judiciaire**, afin qu'il puisse mettre en perspective sa situation au vu de la Justice d'une façon générale, qu'il comprenne le sens de l'alternative aux poursuites, qu'il ait conscience des conséquences d'une infraction commise et qu'il s'identifie comme acteur indirect (législation) et potentiellement direct de la Justice.

3. Durée : 3h (13h30 à 16h30)

4. Interventions

Date	Age	Filles	Garçons	Total
19-janv-22	15-18 ans	0	14	14
23-février-22	13-19 ans	0	11	11
30-mars-22	14-17 ans	1	8	9
27-avr-22	13-17 ans	0	9	9
18-mai-22	15-18 ans	1	8	9
15-juin-22	13-17 ans	0	11	11
6-juil-22	14-16 ans	0	6	6
21-sept-22	15-16 ans	0	5	5
19-oct-22	14-17 ans	1	8	9
16-nov-22	13-17 ans	0	8	8
14-déc-22	13-17 ans	0	11	11
TOTAL : 11 actions		3	99	102

5. Tableaux d'évaluation

Atelier du 19 janvier 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	9	64,29%	3	21,43%	2	14,29%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	12	85,71%			2	14,29%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	10	71,43%			4	28,57%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	14	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,29					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	14
Total	14

Atelier du 23 février 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	45,45%	4	36,36%	2	18,18%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	81,82%			2	18,18%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	10	90,91%			1	9,09%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	10	90,91%			1	9,09%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,27					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	11
Total	11

Atelier du 30 mars 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	8	88,89%	1	11,11%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	7	77,78%			2	22,22%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	6	66,67%			3	33,33%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	8	88,89%			1	11,11%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,00					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	8
Total	9

Atelier du 27 avril 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	55,56%	3	33,33%	1	11,11%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	9	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	8	88,89%			1	11,11%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	9	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,33					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	9
Total	9

Atelier du 18 mai 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	9	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	8	88,89%			1	11,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	8	88,89%			1	11,11%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	9	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,78					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	8
Total	9

Atelier du 15 juin 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	7	63,64%	4	36,36%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	11	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	10	90,91%			1	9,09%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	9	81,82%			2	18,18%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,64					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	11
Total	11

Atelier du 6 juillet 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	5	83,33%	1	16,67%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	5	83,33%			1	16,67%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	6	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	6	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,33					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	6
Total	6

Atelier du 21 septembre 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	4	80,00%	1	20,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	5	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	4	80,00%			1	20,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	5	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,60					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	5
Total	5

Atelier du 19 octobre 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	6	66,67%	3	33,33%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	8	88,89%			1	11,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	9	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	8	88,89%			1	11,11%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,11					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	8
Total	9

Atelier du 16 novembre 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	6	66,67%	3	33,33%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	8	88,89%			1	11,11%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	9	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	8	88,89%			1	11,11%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,11					

Nombre de filles	1
Nombre de garçons	8
Total	9

Atelier du 14 décembre 2022

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	7	63,64%	4	36,36%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	11	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	10	90,91%			1	9,09%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	9	81,82%			2	18,18%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	7,73					

Nombre de filles	0
Nombre de garçons	11
Total	11

6. Déroulement

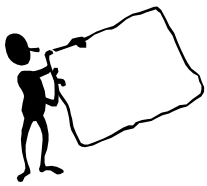

1. Les points communs des interventions

Même si les objectifs sont toujours traités au sein des différents ateliers d'implication civique (AIC), le déroulement de chaque session s'avère spécifique.

En cette année 2022, comme depuis courant 2018, chaque AIC est introduit par un Substitut du Procureur de la République, qui rappelle aux participants le contexte de leur convocation à cet atelier. Du fait des contraintes de service, il arrive parfois qu'aucun magistrat du Parquet ne soit disponible. L'éducateur de l'UEAT et le juriste de l'ADEJ procèdent à la présentation de l'atelier.

De façon générale, dans un premier temps, les jeunes sont en retrait et ne veulent pas s'impliquer. Nous nous sommes rendu compte qu'ils pouvaient nous assimiler à des fonctionnaires de police ou à des magistrats. Nous devons donc insister sur notre métier et notre rôle afin de créer un climat de confiance propice à l'échange. Selon les ateliers, les intervenants parviennent plus ou moins à susciter l'échange en envisageant des notions qui, généralement, interpellent et intéressent les jeunes.

Ainsi, le binôme juriste/éducateur commence toujours l'atelier en recontextualisant celui-ci. Les jeunes se montrant alors plus réceptifs sur les notions de justice pénale, cela permet, sinon d'impulser un échange, au moins de susciter leur intérêt.

Afin de faire le lien avec le parcours judiciaire personnel de ces jeunes, le binôme juriste/éducateur met en avant les dispositifs d'alternatives aux poursuites et notamment l'AIC dont ils font l'objet, afin qu'ils ne fassent plus la confusion entre l'absence de condamnation et l'absence de réponse pénale. Ils comprennent généralement que l'AIC constitue une réponse pénale même si cela n'est en aucun cas une peine. En effet, pour eux l'absence de poursuites et donc de condamnation équivalait à une impunité pure et simple.
Lors de ces séances d'information, nous avons pu constater que de nombreux jeunes prennent conscience seulement pendant l'atelier qu'un mineur est responsable pénalement dès l'âge de discernement.

Sur chaque atelier, le binôme juriste/éducateur explique les différentes formes que peut prendre une peine de prison (ferme, sursis simple ou avec mise à l'épreuve, alternatives à l'emprisonnement). La notion de récidive est définie et ses conséquences sont expliquées. Cela permet d'expliquer le rôle du casier judiciaire et le principe de non-automaticité de son effacement, notamment à la majorité. D'ailleurs, la composition du casier judiciaire est détaillée et les incompatibilités avec l'exercice de certains métiers sont exposées.
Les intervenants distinguent l'amende des dommages et intérêts et rappellent donc la différence entre responsabilité civile et responsabilité pénale. Souvent, la distinction entre un avocat commis d'office et un avocat pris en charge par l'aide juridictionnelle est expliquée. Souvent, les jeunes nous font alors part de leur expérience et de leur impression concernant leur défenseur.

De façon un peu plus spécifique, mais récurrente dans plusieurs AIC, la circonstance aggravante de commission de l'infraction en « réunion » est distinguée de l'infraction autonome de « bande organisée ».

Dans un second temps, le binôme juriste/éducateur détaille les notions plus centrées sur la citoyenneté, l'élaboration de la loi, les buts de cette dernière, les notions de droits et d'obligations etc., en faisant toujours le lien avec « le pénal ». Pour cela, ils s'efforcent de toujours rebondir sur les propos ou les réactions des participants afin de maintenir une certaine dynamique.
La liberté d'expression et ses limites suscitent souvent des interrogations, notamment au regard de certains évènements d'actualité.

L'animation des AIC avec l'exposition « Droits et Responsabilités, parlons-en » suscite des réactions plus en lien avec les thématiques illustrées par les panneaux, notamment concernant les agressions sexuelles, qui est une thématique illustrée par un kakemono spécifique de cette exposition. Il n'était pas rare d'en parler auparavant mais dorénavant, dans chaque atelier, nous faisons un point sur cette notion en la distinguant du viol et en rappelant les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de problème. Nous en profitons pour rappeler l'importance du consentement et ouvrons cette thématique en traitant du principe de majorité sexuelle. Lors de ces échanges, de plus en plus en souvent, nous sommes conduits à traiter les images dites de « nudes », soit les images pédopornographiques. Là aussi, les jeunes nous font part de situations arrivées dans leurs établissements scolaires. De même, la question de la prostitution des mineurs est régulièrement évoquée, notamment à travers l'utilisation des réseaux sociaux comme Snapchat.
Par ailleurs, un temps est consacré aux usages des outils numériques et les infractions commises par ce biais. Ainsi, nous expliquons aux jeunes qu'Internet n'est pas une zone de non droit et que les individus peuvent être retrouvés garce à l'adresse IP.
Enfin, en traitant le thème de la protection de l'enfance en danger, c'est l'occasion pour les jeunes d'apprendre l'existence du numéro 119.
Cet atelier permet également de leur rappeler l'obligation à l'instruction et de faire un point avec ceux en décrochage scolaire. De même, selon leur âge, ils sont sensibilisés sur le recensement et la JDC, certains n'ayant pas connaissance de ces obligations.

Au terme de ces différents ateliers, il apparaît, dans l'ensemble, que les jeunes ont été réceptifs aux échanges. Les objectifs de l'action semblent donc atteints.

2. Les échanges plus exceptionnels ou qui s'éloignent du sujet

> *Au cours des échanges avec les jeunes, lors de nos interventions, il est fréquent qu'ils se saisissent de notre présence pour nous interroger sur des sujets plus ou moins en lien avec le thème du support.*

De manière récurrente, lorsque nous traitons les différentes catégories d'infractions ou parfois dès le début de l'atelier, les jeunes nous questionnent sur le traitement pénal des infractions liées aux stupéfiants. Ils ont tendance à le comparer avec celui des infractions sexuelles et estiment que les infractions sexuelles sont moins sanctionnées, voire pas du tout selon certains.
De même, ils nous interrogent beaucoup sur les conditions de détention et notamment sur l'établissement pénitentiaire pour mineurs. D'ailleurs lors d'un AIC, un des participants nous apprend qu'il a déjà été incarcéré à l'EPM et ne comprenait pas très bien l'intérêt de l'alternative.
Enfin, en traitant le panneau relatif aux discriminations, il s'avère parfois nécessaire de développer nos propos sur le principe d'égalité homme/femme au travail. Selon les remarques des jeunes, il apparait opportun de déconstruire certains préjugés liés à l'exercice d'un métier ou d'une activité sportive.

3. Les points à relever

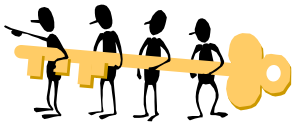

Au cours de nos échanges avec les jeunes, nous revenons souvent sur les droits des personnes gardées à vue qui, aux dires des jeunes, ne seraient pas toujours respectés par la police. Nous exposons alors le régime de garde-à-vue et plus spécifiquement celui des mineurs.
Ici aussi, les jeunes nous interpellent sur les violences policières. Ils nous citent régulièrement des faits d'actualité, mais également leur propre expérience. Certains reconnaissent parfois qu'ils peuvent adopter un comportement provocateur.
A plusieurs reprises, nous avons relevé que de nombreux jeunes évoquent négativement un commissariat de Police en particulier.

4. C'est qui Nadej ? (ou les petites phrases surprenantes)

> *Nous retranscrivons ici quelques propos des jeunes rencontrés. Ils sont forcément hors contexte, mais notre souhait est de partager ici des surprises et des rires, toujours dans la bienveillance. Ils illustrent parfois des stéréotypes à bousculer, exposent des constats implacables ou révèlent une sagesse inattendue.*

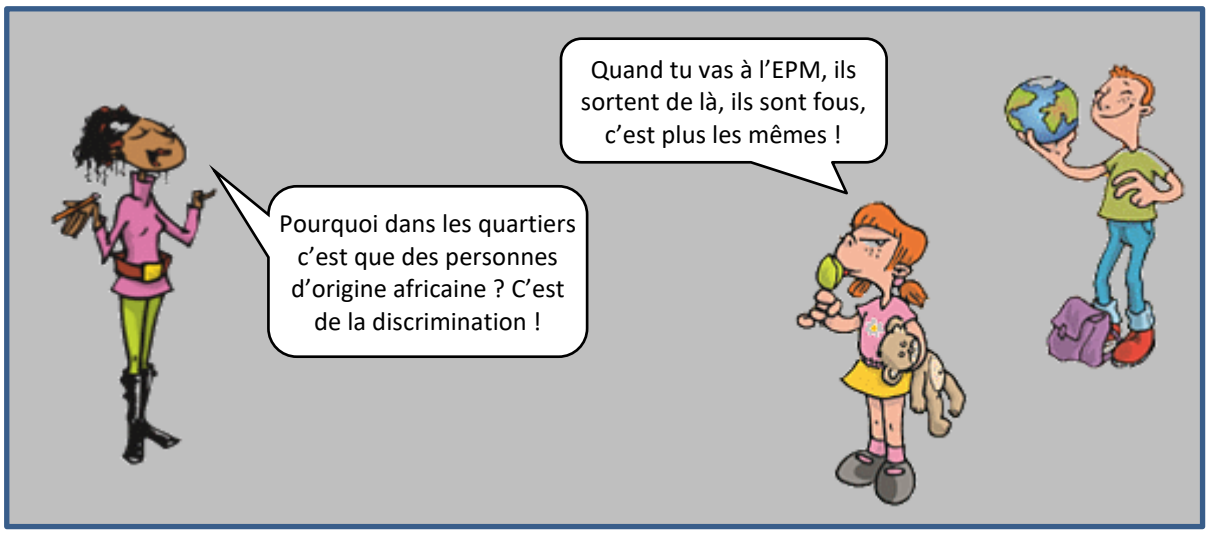

2 – Peines de stage

1. Description

À la demande de la PJJ des Bouches du Rhône, l'ADEJ intervient dans le cadre des peines de stage organisés par cette dernière.
Nous pouvons proposer nos différents supports pédagogiques en fonction des besoins des équipes éducatives et des parcours judiciaires des jeunes participants.
Les peines de stages répondent aux besoins générés par la réforme du Code de Justice Pénale des Mineurs.

2. Objectifs

Outre les objectifs décrits dans les circulaires du Ministère de la Justice, l'ADEJ propose de décliner deux principaux objectifs.

- **Compréhension par le mineur du fonctionnement Républicain et social**, afin qu'il prenne conscience qu'il est une composante de la société, qu'il a la possibilité d'exercer sa citoyenneté et qu'il va évoluer tout au long de sa vie dans cette société : société qui a un mode de fonctionnement propre qu'il doit maîtriser pour bénéficier des droits et devoirs qu'elle confère et exercer ses libertés.
- **Compréhension par le mineur du système judiciaire**, afin qu'il puisse mettre en perspective sa situation au vu de la Justice d'une façon générale, qu'il ait conscience des conséquences d'une infraction commise et qu'il s'identifie comme acteur indirect (législation) et potentiellement direct de la Justice.

3. Durée : 2 à 3 heures

4. Interventions

➪ UEMO-PJJ Martigues

Nous avons animé l'outil **« Les autres, ça m'est égal ? »** auprès de deux jeunes âgés de 17 et 18 ans. Malgré un début laborieux, ils ont progressivement participé au fur et à mesure de l'avancée de l'intervention.
En traitant la liberté d'expression et ses limites, ils nous ont beaucoup questionnés sur la responsabilité pénale des hommes politiques. Selon eux, ces personnalités sont « intouchables » ou bénéficient de traitements de faveur : « ils ont des prisons spéciales, qu'on ne connait pas ». Par ailleurs, un jeune nous a cité l'exemple d'un député qui a insulté une personne de couleur de peau noire à l'Assemblée Nationale.
Dans la continuité de nos échanges, nous avons également envisagé l'élaboration des lois, le statut et le rôle du Président de la République.
Ensuite, en définissant la discrimination, un des jeunes nous a dit qu'il pensait en avoir été victime. Il nous a expliqué avoir subi des violences policières du fait de ses origines. Il aurait porté plainte et fait constater les traces de blessures sur son corps, mais finalement c'est lui qui a été condamné à payer des dommages et intérêts au policier, qui avait également déposé plainte de son côté.

➪ STEMO Marseille Nord - Chutes Lavie

Lors de cette session où nous avons animé l'outil **« Changement majeur »,** nous avons rencontré un groupe de six jeunes garçons âgés de 15 à 19 ans.
L'intervention s'est très bien déroulée, les jeunes se sont montrés impliqués et participatifs. Au cours de nos échanges, nous avons traité les thèmes de la citoyenneté, de la santé, de la justice, et fait un point sur les contrats d'assurances.

Lorsque nous avons introduit notre action, nous avons fait référence à l'obligation d'instruction et l'obligation de formation entre 16 et 18 ans. Ici, un jeune nous a dit qu'il avait été incarcéré à l'EPM (Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs) et qu'effectivement il avait dû poursuivre sa scolarité durant l'exécution de sa peine.
Dans la continuité de ces propos, nous avons également rappelé l'obligation de recensement au préalable de la journée « défense et citoyenneté ». A cette occasion, nous avons évoqué le service national universel.

Ensuite, en envisageant les violences conjugales, nous avons eu un débat intéressant avec les jeunes sur le fait que les hommes peuvent également être victimes de ce type de comportement. Selon eux, « si une femme agresse son conjoint, elle ne risque rien pénalement » et dans ce cas la victime « ce n'est pas un homme ».

Enfin, concernant le thème de la santé, nous avons d'abord précisé la notion de consentement et défini la majorité sexuelle, avant de distinguer l'agression sexuelle du viol. Suite à ces explications, un jeune nous a questionnés sur une affaire. Une jeune fille aurait eu une relation sexuelle avec plusieurs partenaires en même temps et l'un d'entre eux n'aurait pas utilisé de préservatif. Elle aurait alors porté plainte pour viol et ils ont été condamnés.

En poursuivant nos échanges, la prostitution des mineurs a été évoquée et nous avons pris le temps d'éclaircir certains points sur ce sujet. Les jeunes ont ainsi fait référence aux jeunes filles qui se prostituent via le réseau social SNAPCHAT : ils ne comprenaient pas pourquoi c'est interdit : « si elle veut se prostituer sur Snap, c'est son problème ! ». Ils ne semblaient pas mesurer l'impact et le danger encouru par les mineurs. De même, du fait de leurs remarques, nous leur avons rappelé qu'il n'y a pas d'anonymat sur internet et que les données (photos, messages…) sont conservées sur les serveurs des sites.

Au terme de ces échanges riches et intéressants, il semble que les objectifs de cette intervention aient été atteints.

B. Parcours Droits et citoyenneté – FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)

Cadre d'intervention :

Dans le cadre de l'appel à projet du « Fonds d'aide aux jeunes actions collectives » de la Métropole Aix Marseille Provence, ayant pour objectif d'accompagner les jeunes de 18 à 25 ans déscolarisés, en recherche de formation ou d'emploi, l'ADEJ a proposé son concours.

Notre volonté est de proposer « un parcours » pour permettre aux jeunes d'avoir accès aux informations juridiques essentielles, sur les thèmes des droits et devoirs acquis à la majorité, de l'exercice de leur citoyenneté, de l'utilisation d'Internet, en évitant d'être victime ou auteur d'infractions, et du droit du travail.

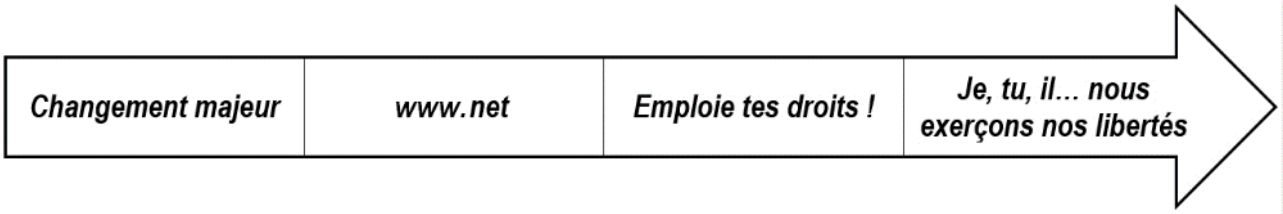

Ce parcours prend la forme de plusieurs ateliers d'information collective auprès des jeunes de 18 à 25 ans, orientés par les différents dispositifs qui les accompagnent : Mission locale, Garantie jeune, Contrat Jeune Majeur ASE, SPIP…

Nous sommes intervenus auprès des Missions locales de Fos-sur-Mer et de Martigues.

Déroulement :

A Fos-sur-Mer, nous sommes intervenus les 14, 15, 21 et 22 novembre 2022, à raison d'une action par jour le matin, auprès d'un groupe âgé de 17 à 24 ans.
Pour chacun des ateliers, une vingtaine de jeunes étaient inscrits, entre 9 et 14 étaient présents (12 le 14 novembre, 14 le 15 novembre, 9 le 21 novembre et 10 le 22 novembre).

A Martigues, nous sommes intervenus les 7 et 9 novembre 2022, à raison de deux interventions par jour (une le matin et l'autre l'après-midi), auprès d'un groupe âgé de 18 à 22 ans.
Pour chacun des ateliers, 15 jeunes étaient inscrits, entre 7 et 10 étaient présents (9 le 7 novembre matin, 10 le 7 novembre après-midi, 7 les 9 novembre matin et après-midi).

Dans l'ensemble, les interventions se sont bien déroulées, les jeunes ont été à l'écoute, et selon les échanges que nous avons pu avoir avec eux ou en consultant les questionnaires qu'ils ont remplis, ces rencontres leur ont apporté des connaissances. Après les séances, des jeunes nous ont interpellés pour nous dire qu'ils avaient apprécié les interventions et que c'était l'occasion d'entendre des informations dont on ne leur parle pas ou peu. Une des jeunes nous a également remis un dessin inspiré par les deux premières séances.

Nous avons noté que les jeunes étaient plus participatifs lors des premières journées, quand nous avons abordé les supports « Changement majeur » et « www.net » (lycée.net) et un peu moins lors des deux dernières. Les thèmes étaient différents, et il est probable que nous ayons déjà répondu à leurs questions lors des premiers ateliers. Ils sont restés à l'écoute sur l'ensemble des séances.

A l'issue de chaque intervention, nous avons remis un questionnaire aux jeunes afin de recueillir leur avis.

Evaluation du parcours Droits et Citoyenneté à Fos et Martigues (8 interventions

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	67	90,54%	6	8,11%	1	1,35%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	70	94,59%			4	5,41%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	65	87,84%			9	12,16%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	69	93,24%			5	6,76%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,59					

Après analyse des questionnaires, il s'avère que les jeunes ont apprécié les actions.
Ainsi, une large majorité déclare mieux connaître ses droits, le fonctionnement de la justice et ce qu'est la citoyenneté.
En conclusion, il semble que les objectifs des interventions soient atteints.

« Changement majeur »

Le passage à la majorité est un cap important dans la vie des jeunes. Il suscite presque toujours de l'enthousiasme, mais parfois aussi de nombreuses questions. Le but de cette animation est de donner le maximum d'informations pratiques pour faciliter cette transition.

A travers les 7 thématiques suivantes, les intervenants de l'ADEJ proposent de présenter les changements qui s'opèrent en termes de droit dans la vie quotidienne des jeunes :

- Citoyenneté, Famille, Justice, Argent, Contrats, Santé et Sexualité.

Devant le grand nombre de questions soulevées par les jeunes, très souvent les 7 thèmes ne peuvent pas tous être détaillés : nous partons donc toujours de l'intérêt des jeunes en leur faisant choisir les thèmes qu'ils souhaitent voir traités en priorité. Le support interactif permet d'entrer dans chaque thématique en détail et de passer aisément de l'une à l'autre.

La partie sur le droit du travail est étudiée à l'occasion d'une séance à part avec l'outil « Emploie tes droits », nous n'avons donc pas traité ce thème avec les groupes rencontrés. Nous avons traité les thèmes de la santé, de la sexualité et de l'argent. Les thèmes du logement et de la justice ont été vus à l'occasion de la 4ème séance avec l'outil « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés. »

Lorsque nous avons traité celui de la sexualité, nous avons distingué le viol de l'agression sexuelle et insisté sur la notion de consentement. De même, nous avons expliqué la majorité sexuelle.

Suite à une question, nous avons également expliqué la légitime défense et en avons défini les contours, certains jeunes pensant qu'ils pouvaient se rendre justice eux-mêmes.
Comme souvent à l'occasion de nos interventions nous avons été interrogés sur la liberté d'expression et ses limites (principalement les interdictions d'insulter, de menacer ou de tenir des propos racistes).

Avant de conclure l'intervention, nous avons demandé aux jeunes s'ils avaient des questions, en lien ou non avec le support. A Fos, plusieurs nous ont interrogés sur le changement de nom de famille ainsi que sur les obligations alimentaires des responsables légaux, notamment en cas de séparation des parents. A Martigues, nous avons eu des questions en lien avec la citoyenneté, et

plus particulièrement sur le mandat de certains élus comme le maire ou le Président de la République, que ce soit sur les modalités d'élection ou le détail de ses fonctions.

A la fin de l'intervention, nous avons orienté les jeunes vers le site internet de l'ADEJ « bienvenuea18.adej.org ». Ce site a été réalisé par les élèves de la 1ère Gestion Administration du lycée Marie-Madeleine Fourcade Section d'Enseignement Professionnel de l'Etoile de Gardanne (13) sous la supervision des juristes de l'association ADEJ. Organisé sous formes de rubriques, il propose de retrouver les informations essentielles liées au passage à la majorité.

Evaluation de « Changement majeur » à Fos et Martigues (2 interventions)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	18	90,00%	2	10,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	19	95,00%			1	5,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	16	80,00%			4	20,00%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	19	95,00%			1	5,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,71					

« www.net »

Si la plupart des jeunes sont des utilisateurs réguliers d'Internet, ils ne sont pas toujours conscients des risques et des infractions liés à l'utilisation qu'ils peuvent en faire. C'est pourquoi l'association ADEJ a développé une animation à destination des 16-25 ans afin de leur exposer comment la loi encadre certaines activités. L'objectif est de montrer, à travers des exemples concrets, comment la loi permet de les protéger et de faire en sorte que leurs droits ne soient pas que virtuels.

Avec l'appui d'un diaporama Powerpoint, les juristes de l'ADEJ échangent avec les jeunes sur différentes activités pratiquées sur Internet. Nous détaillons ainsi la liberté d'expression (réseaux sociaux), la protection des données personnelles, le respect de la vie privée, la diffusion d'images et de vidéos, les achats, le téléchargement et enfin la cybercriminalité.

Il s'agit de baliser l'environnement juridique pour leur permettre d'aller sur Internet en tant que personne responsable de ses actes (un focus sur la Justice Pénale est fait à cette occasion), mais également de leur faire connaître les règles de sécurité dans son utilisation.

Avec le groupe de Fos-sur-Mer, nous avons traité tous les thèmes de cet outil. Au cours des échanges, nous sommes revenus sur les différentes formes d'arnaques sur internet et l'importance d'être vigilant. Par exemple, nous avons cité des cas d'escroquerie comme « le dernier smartphone offert car il s'agit de la millionième visite sur le site », ou encore un colis qui ne peut être livré en raison d'un affranchissement insuffisant, ou les sollicitations urgentes d'utiliser son CPF.
Avec le groupe de Martigues, nous avons également étudié tous les thèmes. Comme exemples d'arnaques, nous avons cité les faux SMS invitant à payer les frais de port de la carte Vitale, pourtant gratuite et gérée par la Sécurité Sociale, ou les différents appels que l'on peut recevoir au sujet du CPF.

De même, en expliquant la liberté d'expression et les différentes règles concernant internet en France, notamment les Lois garantissant un égal accès à 100% de la population, certains jeunes ont été choqués de la situation en Corée du Nord ou en Chine, pays bien moins ouverts.

Nous avons également détaillé les fausses informations sur internet et avons été interrogés sur l'application « Talking Angela ». Il s'agit d'une application dans laquelle l'utilisateur contrôle un chat, gris dans la version « Talking Tom », rose pour Angela. Celui-ci répète d'une voix aiguë ce que dit

le joueur et réagit au toucher. Une rumeur circule selon laquelle on verrait dans l'œil d'Angela le reflet d'un pédophile qui observe les enfants. Nous avons déconstruit cette légende et l'avons prise comme exemple pour souligner l'importance de vérifier la crédibilité de la source des informations et leur date de publication.

En détaillant ce que sont les cookies sur internet, certains ont été surpris de réaliser le fonctionnement de ces logiciels permettant de faire de la publicité ciblée, ainsi que les enjeux économiques importants derrière cet usage.

Lorsque nous avons expliqué qu'avec l'adresse IP, il est possible de retrouver l'identité d'une personne sur internet, nous avons été interrogés sur les sanctions des menaces qui peuvent être proférées lors d'échanges houleux sur internet. Nous avons détaillé les sanctions prévues par la Loi, à la surprise de certains jeunes.

A l'issue de la séance, un jeune s'est saisi de notre présence pour nous poser des questions personnelles. Nous l'avons écouté et orienté vers les structures compétentes.

Evaluation de « www.net » à Fos et Martigues (2 interventions)

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	20	86,96%	2	8,70%	1	4,35%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	21	91,30%			2	8,70%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	20	86,96%			3	13,04%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	20	86,96%			3	13,04%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,53					

« Emploie tes droits »

Dans un monde du travail en pleine mutation, reflet d'une période économique difficile, il est apparu pertinent d'offrir aux jeunes le moyen de s'informer au moment où ils s'insèrent dans la vie professionnelle.

Les intervenants de l'ADEJ proposent de présenter les enjeux liés au Droit du travail, tant du point de vue du salarié que de celui de l'employeur.
Le but est d'expliquer aux jeunes qu'à chaque étape de leur parcours professionnel, qu'ils soient en recherche d'emploi, salariés ou même employeurs, il existe des droits et des devoirs.

Les juristes animent l'intervention en illustrant leurs propos à l'aide d'une présentation Powerpoint, entrecoupée de vidéos réalisées par des jeunes dans le cadre du projet de forum d'accès au droit des jeunes, coordonné par le CDAD.

Nous commençons par définir ce qu'est un contrat de travail, les droits et obligations du salarié et de l'employeur, puis nous diffusons une vidéo intitulée : « Les règles inhérentes au contrat de travail », qui montre l'importance du respect des règles de sécurité.
Nous expliquons ensuite les spécificités des différents contrats de travail (CDI, CDD…).
Puis, nous exposons les modes de rupture du contrat de travail en fonction de leur type (CDI ou CDD) et nous l'illustrons par une vidéo simulant un entretien préalable au licenciement. Nous détaillons la procédure de licenciement, les intervenants et la procédure prud'homale en cas de litige.
Pour terminer, un faux contrat de travail est projeté afin de récapituler les thèmes abordés et dialoguer avec le public.

Avec les groupes rencontrés, nous avons traité tous les thèmes du support. Les jeunes se sont montrés plus timides que dans les autres ateliers, tout en faisant preuve de bonnes connaissances pour leur âge.

A leur demande, à Fos-sur-Mer, nous avons traité de la période d'essai ainsi que de la rupture conventionnelle du contrat de travail. Nous sommes également revenus sur le fonctionnement du Conseil de Prud'hommes.
A Martigues, nous avons parlé des indemnités chômage versées par Pôle Emploi ainsi que du fonctionnement du Conseil de Prud'hommes. Par ailleurs, nous avons également traité de la discrimination, dans le milieu professionnel et dans la vie quotidienne.

Evaluation de « Emploie tes droits » à Fos et Martigues (2 interventions)

	Oui		Moyennement		Non	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	14	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	14	100,00%			0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	13	92,86%			1	7,14%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	14	100,00%			0	0,00%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,50					

« Je, tu, il… nous exerçons nos libertés »

Cette action vise à présenter les principes fondateurs de la République démocratique française : les libertés et la manière de les utiliser, l'égalité et les moyens mis en œuvre pour qu'elle soit effective, la fraternité et les dispositifs qui contribuent à son fonctionnement. Elle a pour objectif de faire mieux comprendre l'exercice des libertés de chacun en collectivité, et permet d'échanger avec les jeunes sur toutes les dimensions de la citoyenneté.

L'exercice de la citoyenneté nécessite au préalable un apprentissage des libertés. Toute liberté n'est pas absolue et il arrive que les libertés individuelles et collectives soient en contradiction : c'est pourquoi la loi impose des limites pour protéger les individus.

A partir d'un support Powerpoint, les juristes de l'ADEJ expliquent le fonctionnement des institutions françaises et l'élaboration de la Loi. L'objectif est qu'en suivant l'actualité, les jeunes puissent comprendre à quel niveau elle se situe et quels sont les pouvoirs de l'institution, qu'elle soit locale ou nationale. Nous leur expliquons alors les principes fondamentaux du système démocratique français, pour montrer comment les libertés s'articulent dans une démocratie et les implications et enjeux du vote.

A l'aide des images figurant sur le support utilisé, nous sollicitons les jeunes sur leur perception des libertés, de l'égalité et de la fraternité. Ensuite, le principe d'égalité est développé. La laïcité est également définie ici comme constitutive et garante à la fois de l'égalité et des libertés individuelles. Afin que l'égalité soit effective, la loi prévoit un cadre permettant de lutter contre le racisme et les différentes formes de discriminations, que nous exposons aux élèves. Enfin, ces principes favorisent la fraternité nécessaire au bon fonctionnement de la société. Ainsi, le système solidaire français est présenté à travers des exemples concrets : le droit à l'instruction, la santé, la retraite, les aides sociales... ce qui explique l'existence des contributions financières et leur utilisation pour l'intérêt général.

Le groupe rencontré a été moins participatif dans cet atelier que dans les autres, tout en restant à l'écoute. Nous avons profité d'aborder différentes formes de discrimination, dont celles en lien avec

le logement, et des sanctions prévues par la Loi, pour traiter des thèmes de la Justice et du Logement comme nous aurions pu le voir avec le support « Changement majeur ».
Lorsque nous avons présenté les différentes catégories d'infractions (contravention, délit ou crime), un jeune nous a interrogés sur l'affaire de l'arnaque à la taxe carbone.
En abordant l'égalité homme/femme, nous avons exposé l'historique du droit de vote, notamment pour les femmes. A cette occasion, nous avons fait un bref rappel de l'évolution du droit des femmes en France.
En traitant de la liberté de culte, nous avons rappelé le principe de laïcité en France.

En concluant l'atelier sur le système de solidarité français, nous avons expliqué le rôle des impôts et rappelé ce qu'est la T.V.A. A cette occasion, un jeune a fait un parallèle entre T.V.A. et « taxe Uber Eats » qui justifie la différence de prix entre un repas dans un restaurant et en livraison.
Nous avons clarifié les deux situations.

Evaluation de « Je, tu, il… nous exerçons nos libertés » à Fos et Martigues (2 interventions)

	Oui		**Moyennement**		**Non**	
L'intervention vous a-t-elle intéressé ?	15	88,24%	2	11,76%	0	0,00%
Pensez-vous mieux connaître vos droits ?	16	94,12%			1	5,88%
Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?	16	94,12%			1	5,88%
Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?	16	94,12%			1	5,88%
Quelle note (sur 10) donneriez-vous à l'intervention ?	8,64					

C. Actions diverses Bouches-du-Rhône

Etablissement	Outils	Classe ou Age	Filles	Garçons	Total
Collège St Joseph - Châteaurenard	Droit et internet	6è GC	14	14	28
		6è B	15	15	30
Collège Olympe de Gouges - Plan de Cuques	Je(u) suis citoyen (adapté aux délégués)	6è	15	9	24
		3è	8	15	23
		5è	6	14	20
		4è	9	10	19
Lycée SEP de l'Etoile - Gardanne	Kiffer / Qui fait l'autre ?	2e ASSP2	15	3	18
		2e ASSP1	16	0	16
		3e PM	12	11	23
	Les autres, ça m'est égal ?	3PM	9	12	21
		2e AEPE+MINE1	13	13	26
CFA Travaux Publics - Mallemort	Changement majeur	R1	1	10	11
		MMCM1	0	12	12
		CANA 1	0	14	14
	En quête de justice	15-18 ans	0	14	14
CS Lucia Tichadou - Port de Bouc	A la rencontre d'Eloi	9-11 ans	4	6	10
	Graine de droit	3-9 ans	11	1	12
		5-7 ans	3	4	7
		7-10 ans	5	3	8
		6-11 ans	8	2	10
CS Lucia Tichadou + CS Mandela - Port de Bouc	A la rencontre d'Eloi	6-8 ans	3	6	9
Point Accueil Jeunes –Port de Bouc	Kiffer / Qui fait l'autre ?	14-17 ans	4	8	12
Base Aérienne 701 - Salon de Pce	"Rallye citoyen" – Les autres, ça m'est égal ?	12-15 ans	2	7	9
		12-15 ans	3	7	10
		12-15 ans	3	5	8
		12-15 ans	5	3	8
Total : 26 interventions			**184**	**218**	**402**

a) Collège Olympe de Gouges – Plan de Cuques

« Je(u) suis délégué »

Au collège **Olympe de Gouges de Plan-de-Cuques,** nous avons animé l'outil « Je(u) suis citoyen » à l'occasion de la formation des délégués de l'établissement. Nous avons rencontré quatre groupes composés des délégués et suppléants de chacun des niveaux. L'animation dure trois heures et a pour but d'accompagner les jeunes dans leur fonction.

Pour cela, nous commençons par expliquer le rôle du délégué de classe en distribuant un questionnaire « vrai/faux » de 20 questions sur leurs droits et devoirs. Ensuite, nous présentons des situations en lien avec la vie collégienne et nous les faisons réagir sur celles-ci. Nous concluons avec une simulation de Conseil de classe, en proposant des profils d'élèves fictifs avec bulletins de notes et informations sur leur comportement.

En fonction des groupes rencontrés, les actions ont été plus ou moins compliquées à animer. En effet, les plus jeunes, 6ème et 5ème, se sont pris au jeu et ont été participatifs et impliqués.
En revanche, les plus âgés, 4ème et 3ème, n'étaient pas à l'écoute. L'agitation des 3èmes a été telle que le principal adjoint, puis la CPE du collège, sont intervenus pour les recadrer.

Malgré ces difficultés, nous avons quand même animé les notions importantes du support et échangé avec les élèves. Dans les discussions, en lien avec le questionnaire ou avec les exemples de situations, nous avons traité de la non-assistance à personne en danger, de l'interdiction des diffusions d'image de violence, notamment par internet, et du harcèlement.
Un groupe avait de nombreuses questions concernant les sanctions pénales, nous leur avons répondu et avons expliqué les différentes formes de peines (incarcération, amende, sanction ferme ou avec sursis principalement).

b) Lycée Fourcade - Section Enseignement Professionnel – Gardanne

Au lycée Fourcade - SEP de l'Etoile à Gardanne, nous avons animé deux supports auprès de plusieurs classes. Comme à chacune de nos venues, nous avons été très bien accueillis par l'équipe pédagogique, et particulièrement par Madame Baratin, l'infirmière.

« Les autres, ça m'est égal ? »

Nous sommes intervenus auprès de deux classes : 2nde et 3ème.
Les interventions se sont bien déroulées, le premier groupe a été moins participatif et moins dynamique que le second.
Lors de l'introduction, nous avons défini certaines notions suite aux remarques et questions des jeunes. Par exemple, nous avons expliqué l'obligation de recensement et le déroulement de la journée défense et citoyenneté. Au début, certains avaient du mal à comprendre l'intérêt de cette obligation. « Le recensement, ça vient pas tout seul dans la boite aux lettres ? ».
En citant des exemples d'infractions, les jeunes nous ont questionnés sur la consommation de stupéfiants, sur la vente de CBD, mais aussi sur des infractions routières et leurs sanctions comme le retrait de permis et l'immobilisation de véhicule.
Ensuite, nous avons également détaillé le processus d'élaboration de la loi et le rôle du Président de la République.

Concernant les panneaux de l'exposition, nous avons défini et traité les différentes formes de discrimination illustrées par les dessins. Ainsi, nous avons expliqué le principe d'égalité Homme-Femme au travail et les préjugés liés à l'exercice de certains métiers. Par exemple, des jeunes disaient « qu'un homme ne peut pas être esthéticien ou sage-femme » ou « qu'il n'y a pas de femmes qui sont soudeurs ». De même, pour quelques garçons, un homme qui exerce le métier de coiffeur est forcément homosexuel.
Pareillement, en traitant les discriminations à l'embauche, des élèves estimaient que la corpulence physique est à prendre en considération pour certains métiers : « Pour être éboueur, il faut un certain gabarit ! ».
Enfin, nous avons également pris le temps d'exposer les principes directeurs de la justice pénale et son fonctionnement.

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Nous avons animé cette action auprès de trois classes.
Dans l'ensemble, les jeunes se sont montrés agréables, à l'écoute et participatifs, ce qui a donné lieu à des échanges très intéressants. Cependant, concernant les élèves de 3ème, si l'intervention s'est bien déroulée au début, la 2ème heure fut plus compliquée et délicate. En effet, deux jeunes filles se sont disputées, ont tenu des propos virulents et dégradants et l'une d'entre elles a quitté la classe. Par ailleurs, un autre élève serait ou a été, selon ses propos, visiblement victime de cyberharcèlement.

Malgré cette ambiance, nous avons poursuivi l'action même s'il a été difficile de maintenir la concentration des jeunes. Au regard des tensions et des problématiques relevées au sein de la classe, nous avons proposé à l'infirmière de reprogrammer une action ultérieurement afin de prendre le temps d'échanger plus sereinement avec les élèves des questions de violences.

Concernant le déroulement de l'intervention, nous avons échangé sur différents sujets avec les élèves. D'ailleurs, après avoir lu la bande dessinée, une jeune fille nous a dit : « La BD traite de choses habituelles, de notre quotidien ».

Sur le thème de la liberté d'expression, nous en avons expliqué le principe et ses limites : les injures, les propos racistes et homophobes. Nous avons également envisagé le principe de la laïcité et le droit à la caricature et le blasphème.

En traitant la saynète 1 de la BD et l'évolution des droits de la femme, nous avons exposé la notion d'autorité parentale conjointe. Nous avons alors été interrogés sur la place de la parole de l'enfant dans les décisions relatives à la garde de l'enfant, mais aussi sur les violences physiques exercées par un parent.
Par ailleurs, nous avons également défini le mariage civil et nous l'avons distingué du mariage religieux.

Ensuite, en traitant la deuxième scène de la BD sur le consentement, nous avons parlé de la majorité sexuelle, puis expliqué la différence entre un viol et une agression sexuelle. Lors de ces échanges, nous avons été informés par la professeure qu'une jeune fille avait été victime de violences sexuelles. D'ailleurs, lorsque nous avons introduit ce thème, la personne concernée a demandé à sortir.
Par la suite, nous avons été interrogés sur le fait d'être pris en photo lors d'une conversation en visio, en l'occurrence en « face time », alors que la personne est sous la douche.
En envisageant les sanctions pénales, les filles nous ont beaucoup questionnés sur les femmes en prison, et plus particulièrement sur la situation des femmes incarcérées pendant leur grossesse. Elles étaient préoccupées notamment par la suite pour le bébé (le lieu d'accouchement, le temps passé avec la mère, la vie en cellule…)

Les échanges ont été très riches et constructifs, cette intervention a donc permis aux jeunes de se saisir de notre présence pour solliciter des informations sur différentes notions.

c) Ecole de la Construction des Infrastructures et Réseaux - Mallemort

Comme à chacune de nos interventions à l'ECIR de Mallemort, nous avons été bien accueillis par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

« Changement majeur »

Nous avons rencontré trois classes de l'établissement et avons animé le support comme le décrit la première partie de ce rapport.
Comme souvent lors de nos interventions, nous n'avons pas pu traiter tous les thèmes. Nous avons principalement exposé les thèmes de l'argent, des contrats et de la sexualité dans les trois classes, ainsi que la famille et la justice dans l'une d'elles.

Dans l'ensemble, les jeunes se sont montrés participatifs et à l'écoute.

Sans forcément étudier le thème de la justice avec tous les groupes, nous avons été interrogés sur la justice pénale dans toutes les classes, principalement pour des questions liées au port d'arme (fusil de chasse) et à la conduite sans permis ou de motocross. De même, nous avons été questionnés sur la garde à vue et la retenue judiciaire pour les mineurs, ainsi que sur la législation des stupéfiants. Par ailleurs, nous avons distingué la vengeance de la légitime défense, et rappelé l'interdiction de la violence sous toutes ses formes. En effet, un jeune disait vouloir régler tous les problèmes en frappant, quelle que soit la raison du litige.
Nous sommes également revenus sur la Justice Pénale des mineurs et ses spécificités.

Sur des thématiques liées à la citoyenneté, nous avons rappelé l'obligation de recensement à l'âge de 16 ans et évoqué la journée « défense et citoyenneté », bientôt remplacée par le Service National Universel.
Un jeune nous a interrogés sur l'émancipation d'un mineur, qu'il voyait comme un moyen de devenir majeur avant l'heure.
Sur le thème de l'argent, nous avons été questionnés sur les prêts immobiliers, ce qui est assez rare lors de nos interventions, et sur les différents types de collectes de fonds entre amis, comme les cagnottes Lydia, Leetchi etc.

Sur le thème des contrats, nous avons étudié les conditions pour le travail des mineurs. Les jeunes étaient particulièrement concernés, au vu de leur formation professionnelle dans les Travaux Publics.

Sur la famille, en détaillant les différents types d'union, nous avons rappelé que seul le mariage civil est reconnu et que le versement d'une dot n'est pas une condition pour se marier. Nous avons alors rappelé que les mariages religieux ou cultuels ne peuvent être célébrés qu'après l'union civile.

« En quête de justice »

Nous sommes intervenus auprès d'un groupe d'internes de l'établissement. Nous les avions rencontrés plus tôt dans la journée pour le support « Changement Majeur ». Il s'agissait d'un groupe qui avait travaillé toute l'année sur le thème de la citoyenneté et avait pour projet de réaliser un clip.

Comme nous avions déjà échangé, nous avons repris rapidement les notions précédemment étudiées. Nous sommes donc revenus sur le rôle de la Justice et sur les différentes infractions.
Nous avons expliqué quels étaient les différents acteurs du procès pénal et les diverses peines envisageables comme l'incarcération, l'amende ou le sursis probatoire.

Nous avons conclu l'action avec la diffusion d'une vidéo d'une audience de justice en comparution immédiate au tribunal judiciaire de Marseille, et nous l'avons détaillée aux jeunes. Cela a permis de traiter le fonctionnement d'une audience de justice ainsi que l'infraction du prévenu pour trafic de stupéfiant.

d) Journée « Village des petits citoyens » à Port de Bouc

« Graine de droit »

Le centre social Lucia Tichadou a organisé et porté une journée « Village des petits citoyens » avec les autres structures de la ville, à savoir les centres sociaux Jacques Brel, Nelson Mandela et Fabien Menot, ainsi que le centre aéré de Port de Bouc et l'AJES.
A cette occasion, les juristes de l'ADEJ ont animé **le jeu « Graine de droit »** auprès des groupes d'enfants des différentes structures.

Parmi les différents groupes, il y avait quelques enfants âgés de 6 et 7 ans. Nous avons même eu deux petites de 3 et 5 ans qui accompagnaient leurs ainés. Pour rappel, afin de transmettre au mieux les notions abordées, les interventions de l'ADEJ sont conçues pour être animées auprès de groupes de jeunes entre 9 et 25 ans.

A titre exceptionnel et étant sur un temps ludique et récréatif, nous nous sommes efforcés d'intégrer au mieux les plus petits. Nous avons adapté nos propos à ce public très jeune, tout en veillant à faire participer l'ensemble des enfants (par exemple les tout petits ont lancé les dés ou tiré les cartes). Globalement, les jeunes ont été attentifs et se sont volontiers prêtés au jeu. Cependant, en fin de journée, la fatigue s'est fait ressentir chez certains enfants, notamment au sein du dernier groupe rencontré. Quelques-uns avaient mal à la tête et n'étaient pas très disposés à jouer. En effet, ils avaient participé successivement aux différents ateliers sur un laps de temps relativement court. Nous nous sommes donc concentrés sur les notions essentielles du jeu « Graine de droit ».

Concernant le contenu, en expliquant que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant protège contre le racisme et la discrimination, nous avons défini et précisé ces deux notions. Nous avons ainsi distingué la nationalité des origines et de la religion. De même, nous avons expliqué la liberté de culte et le principe de laïcité quand la question s'est posée.
Nous avons aussi détaillé la liberté d'expression et ses limites.

Au cours de nos échanges, nous avons expliqué les principes de la justice pénale des mineurs en France et avons différencié l'amende des dommages et intérêts. Par ailleurs, nous avons distingué et détaillé le rôle des différents acteurs de la justice, et plus particulièrement celui du juge des enfants et de l'avocat.
A la lecture d'une carte « Le savais-tu ? », les enfants étaient étonnés d'apprendre l'existence des enfants soldats dans certains conflits armés dans le monde.

e) Point Accueil Jeunes - Port de Bouc

« Kiffer / Qui fait l'autre ? »

Nous avons animé cette intervention auprès d'un groupe âgé de 14 à 17 ans du **Point Accueil Jeunes (PAJ) de Port-de-Bouc**. L'action a eu lieu le mercredi après-midi, juste avant les vacances scolaires de printemps.

Nous avons étudié les scènes les plus importantes de la bande dessinée, de la première à la quatrième. Les jeunes ayant déjà été sensibilisés au thème du harcèlement, nous sommes donc passés plus rapidement sur les deux dernières scènes qui traitent ce sujet.

Lorsque nous avons traité la scène 2 sur le consentement, nous avons également défini les violences conjugales et rappelé les personnes ressources auxquelles s'adresser en cas de besoin. Dans cette scène, le personnage masculin interpelle le personnage féminin de manière très familière. Les réactions de certains garçons ont fait intervenir l'une des animatrices sur les façons d'aborder les filles, en leur rappelant les règles élémentaires de communication.

Sur cette scène 2, nous avons distingué le viol de l'agression sexuelle et expliqué les principes de la majorité sexuelle. Un jeune nous a interrogés sur des pratiques sexuelles telles que la zoophilie ou la nécrophilie. Sans entrer dans les détails de ces pratiques, nous sommes revenus sur le consentement et nous avons rappelé que si la Loi l'autorise, il est possible d'avoir les pratiques que l'on souhaite, ce qui n'est pas le cas pour les exemples donnés par ce jeune.

Comme souvent lors de nos interventions, nous avons également été interrogés sur la Justice Pénale des mineurs, sur le fonctionnement de la Justice et sur les différentes formes de peine (amende, incarcération, sursis probatoire …).

f) « Rallye Citoyen » - Base aérienne 701 – Salon-de-Provence

Cadre d'intervention :

Date : 19 mai 2022

Public concerné : 4 groupes de jeunes des établissements participant au Rallye Citoyen soit 35 jeunes (13 filles et 22 garçons)

Intervenants de l'ADEJ : 2 juristes

L'association ADEJ avait été sollicitée en 2019 pour participer au Rallye Citoyen 2020 organisé par la Base Aérienne 701 de Salon de Provence. Le contexte sanitaire lié à la crise du covid a retardé cette participation à l'édition 2022.

Nous avons été bien accueillis par les équipes de la Base Aérienne organisatrice de l'événement. Nous avons été placés dans un espace « Parcours Citoyen » avec une structure organisatrice de journées « défense et citoyenneté ». Chacun accueillait des groupes pour animer un atelier avec les jeunes. Chaque intervention a duré environ 30 minutes.

Le support que nous avons animé portait sur la discrimination. Pour cela, nous avons adapté notre outil **« Les autres, ça m'est égal ? ».**
Pour le rallye citoyen, nous avons réduit l'exposition à quatre panneaux et nous nous sommes concentrés sur la définition de la discrimination, à savoir refuser un droit à une personne en raison d'une différence. Avec tous les groupes, nous avons différencié le racisme de la discrimination.

En exposant les discriminations au travail, nous avons rappelé que plus aucun métier n'est interdit à un homme ou à une femme. Les accompagnants en ont parfois profité pour citer des exemples dans l'armée et signalé qu'en dehors de critères d'aptitudes physiques, tous les métiers sont ouverts aux hommes comme aux femmes.

Les rencontres se sont bien déroulées, la grande majorité des jeunes étant réceptifs aux notions développées lors de nos ateliers.

3ème partie :

ADMINISTRATEURS AD HOC

En 2022, nous avons été désignés administrateurs ad hoc pour 28 affaires, soit 41 mineurs.

Il s'agissait essentiellement de désignations pour des procédures pénales, au stade de l'instruction ou de l'audience correctionnelle, et de quelques désignations pour des procédures d'assistance éducative.
Quand nous sommes désignés au stade de l'instruction, il s'agit le plus souvent d'instruction criminelle. Les faits sont parfois correctionnalisés par la suite.
Les mineurs pour lesquels nous intervenons sont âgés de quelques mois à 17 ans.
En fonction des situations, les enfants se trouvent au foyer familial, ou bien placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance, en Maisons d'Enfants à Caractère Social ou au sein de familles d'accueil.
Ils peuvent également être en famille et bénéficier d'aide éducative en milieu ouvert.

Notre rôle, dans un premier temps, en tant que représentant légal du mineur pour la procédure judiciaire, est de désigner un avocat qui nous conseillera tout au long de la procédure et interviendra, avec nous, lors des audiences en cabinet ou au Tribunal.
Bien évidemment, nous rencontrons les mineurs eux-mêmes, en général à partir de 7 ou 8 ans, mais il peut y avoir des exceptions et nous pouvons recevoir des enfants de 6 ans.
Notre travail auprès des enfants consiste à les informer de la procédure dans laquelle ils sont victimes, faire en sorte qu'ils la comprennent et qu'ils deviennent acteurs, afin que nous puissions porter leurs paroles et leurs volontés, et le cas échéant, demander des dommages et intérêts pour eux. Nous les accompagnons donc tout au long de la procédure et les représentons en justice.

Quand les enfants sont placés auprès de l'ASE, nous faisons le lien avec les services administratifs et les équipes éducatives des lieux de vie et parfois de scolarité. Lorsqu'ils ont une mesure d'aide éducative, nous pouvons être amenés à être en contact avec les référents des mesures.
Nous faisons également des demandes aux services de santé médicaux, psychologiques et hospitaliers.

En 2022, c'est essentiellement la directrice qui a occupé cette fonction auprès des jeunes et en audience, mais toute l'équipe est consultée sur les prises de décisions.

Cette fonction apporte à l'ADEJ une action complémentaire à son travail d'information collective, perfectionne ses compétences et ouvre des relations nouvelles avec le Tribunal, l'ASE et la PJJ.

Les situations des mineurs sont difficiles et cela peut représenter une charge émotionnelle et psychologique conséquente. Les réunions d'équipe et les échanges informels en semaine permettent de prendre du recul et d'aborder sereinement les missions.

Les missions sont différentes, dans le sens où les infractions commises sont différentes, où les situations des jeunes sont différentes, leurs âges et leurs implications à nos côtés également.
Nous suivons certains d'entre eux pendant deux à trois ans, ou de trois à six mois pour d'autres.
Nous en rencontrons quelques-uns régulièrement, quand nous ne voyons d'autres mineurs qu'une ou deux fois, voire pas du tout (pour les bébés et les enfants de moins de 5 ans).

Notre mission se termine lorsque l'auteur de l'infraction a été jugé, mais parfois, il y a des non-lieux à poursuivre au stade de l'instruction.

Nous avons, grâce à l'aide du Tribunal et de la juge des tutelles mineurs, trouvé un nouveau partenaire à qui confier les phases de saisie, placement et gestion des fonds alloués aux mineurs. Il s'agit de la SHM (Société d'Hygiène Mentale), que nous remercions pour son investissement.

4ème partie :

LES PERSPECTIVES POUR 2023

La poursuite de Droit au Quotidien

En 2023, l'association poursuivra son action Droit au Quotidien auprès des jeunes. Pour adapter le contenu des interventions en fonction de notre public, les actions assurées dans le cadre de Droit au Quotidien seront définies en concertation avec les équipes pédagogiques et les personnels communaux des différents territoires sur lesquels nous interviendrons.

Ainsi, nous reconduirons les actions effectuées dans le cadre des actions éducatives du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. De même, nous poursuivrons le travail réalisé en lien avec les services du Contrat de Ville, CLSPD ou CISPD des communes de Bouc Bel Air, Simiane, Martigues, Miramas, Port de Bouc, Gardanne, Aix-en-Provence et bien sûr Marseille. Nous espérons pouvoir collaborer à nouveau avec la commune de Vitrolles. Nous devrions être mobilisés sur le rallye citoyen organisé par la Ville d'Aix-en-Provence et être associés plus en amont sur son organisation.

Outre les actions conduites en milieu scolaire, nous poursuivrons également le travail réalisé dans le cadre extra-scolaire, notamment auprès des centres sociaux et des Maisons d'Enfants à Caractère Social.

Nous continuerons à répondre aux demandes de formation des partenaires qui nous solliciteraient, comme ce fut le cas les années précédentes.

La continuité des Ateliers d'Implication Civique

Nous poursuivrons les ateliers d'implication civique, dispositif d'alternatives aux poursuites pour les mineurs, en organisant des séances collectives d'information sur le monde de la justice.
L'animation des ateliers se fera en collaboration avec la PJJ puisque, depuis 2018, un éducateur co-anime les ateliers avec un juriste de l'ADEJ.

Les « Peines de stage »

Nous avons été sollicités fin 2021 pour la participation aux « Peines de stage » mises en œuvre par la PJJ. En 2022, nous n'avons participé qu'à deux peines de stage et devrions donc poursuivre ce projet en 2023.

Le « Parcours Droit et citoyenneté » pour les 18-25 ans

Notre proposition a été retenue dans le cadre d'un appel à projet du FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) de la Métropole Aix-Marseille Provence. Nous doublerons le nombre de parcours « Droit et citoyenneté » proposés en 2023.

Un partenariat avec la Maison de Justice et du Droit de Marseille qui se concrétisera

Les propositions émises par l'ADEJ et le travail partenarial autour de la sensibilisation du public jeune mais également des professionnels de l'enfance devrait aboutir à des interventions de l'ADEJ au sein de la MJD.

Des projets de prévention des discriminations à mettre en œuvre

Nous avons été sollicités par la Ville d'Aix-en-Provence pour réaliser des interventions sur la thématique des discriminations auprès des jeunes.
Nous finaliserons l'adaptation de notre jeu « Graine de Droit » afin d'axer l'information transmise sur les discriminations liées à l'origine, dans le cadre de la semaine de prévention des discriminations liées à l'origine, organisée par la DILCRAH et la Politique de la Ville de Marseille.

Les missions d’administrateur ad hoc

L’ADEJ continuera à exercer ses fonctions d’administrateur ad hoc en 2023, et alertera ses partenaires judiciaires des difficultés rencontrées.

Conclusion

Nous continuerons également à être réactifs face aux différentes demandes que nous formuleront les établissements scolaires ou les centres sociaux, mais aussi à réfléchir à de nouveaux outils que nous pourrions proposer pour l'avenir.

Nous sommes confrontés à des baisses de moyens financiers, mais l’équipe de l’ADEJ (salariés et Conseil d’administration) reste dynamique, motivée et portée par tous les jeunes que nous rencontrons, pour lesquels l’ADEJ existe et se doit de poursuivre le travail exposé dans ce rapport d’activité.

ANNEXES

Date : ……

EVALUATION DE L'INTERVENTION DE L'ADEJ

Établissement scolaire : …….. Classe : ……

L'intervention vous a-t-elle intéressé(e) ?

□ Oui □ Moyennement □ Non

Pensez-vous mieux connaître vos droits ?

□ Oui □ Non

Pensez-vous mieux connaître le fonctionnement de la justice ?

□ Oui □ Non

Pensez-vous mieux comprendre ce qu'est la citoyenneté ?

□ Oui □ Non

Entourez la note que vous donneriez à l'intervention.
(0 étant la moins bonne note et 10 la meilleure)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Merci d'avoir bien voulu remplir cette fiche d'évaluation

Association A.D.E.J.
Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
4, rue Paradis - 13001 Marseille – Tél : 04 86 77 65 44 – Fax : 04.91.50.87.81
www.adej.org – association.adej@wanadoo.fr

FICHE D'INTERVENTION
POUR LES ANIMATEURS DE L'A.D.E.J

Date : .....
Intitulé de l'action : .....
Animateurs : .....

Établissement scolaire ou centre social : .....
.....

Classes accueillies : .....
Nombre d'élèves :.....
- garçons :.....
- filles :.....
Noms des accompagnateurs : .....
.....

Remarques des élèves : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarques des animateurs : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....